

Rapport annuel 2020



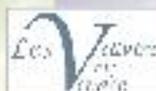
UNION EUROPÉENNE



Région
PAYS
de la
LOIRE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Région
PAYS DE LA LOIRE



Cette action est financée par :

LE FEDER (Fond Européen de Développement Régional)



La Région Pays de la Loire



La commune des Velluire-sur-Vendée



Cette Action est Mise en Œuvre par :

La Parc naturel région du Marais poitevin :



Document rédigé par :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée:



TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS	6
PRÉAMBULE.....	7
1- RAPPELS.....	8
1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
1.2 Localisation de la Réserve Naturelle	9
1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle	10
1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique.....	11
1.4.1 Pratiques agricoles	11
1.4.2 Fonctionnement hydraulique.....	12
1.5 La richesse biologique de la RNR.....	12
1.5.1 Les mottureaux.....	12
1.5.2 Les habitats naturels	12
1.5.3 Les oiseaux.....	12
1.5.4 Amphibiens et reptiles	14
1.5.5 Autres taxons.....	14
1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale	14
1.6.1 Les enjeux de conservation	14
1.6.2 Les enjeux de connaissance.....	14
1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels	15
1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT).....	15
1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB)	17
2- LA PROGRAMMATION 2020.....	22
2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »	22
2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »	22
2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site ».....	33
2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes ».....	36
2.1.4 Résultats de l'OLT I.....	39
2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion »	40
2.2.1 Les opération de l'OdP 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »	40

2.2.2 Les opérations de l’Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l’impact des niveaux d’eau et de l’activité agricole sur les résultats biologiques ».....	47
2.2.3 Résultats de l’OLT II	60
2.3 L’OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée	61
2.3.1 Les opérations de l’Odp 3.1 « Entretenir l’aspect pittoresque et historique du marais communal ».....	61
2.3.2 Les opérations de l’Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d’animation et de communication à destination de tout public »	66
2.3.3 Résultats de l’OLT III	74
2.4 l’OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l’égard des usagers et des acteurs ».....	75
2.4.1 Les opérations de l’Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR ». 75	
2.4.2 Les opérations de l’Odp 4.2 « Prendre en compte l’intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d’aménagements communaux »	80
2.4.3 Résultats de l’OLT IV.....	84
3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L’ANNÉE 2020	85
3.1 Les moyens humains en 2020	85
3.2 Bilan financier 2020.....	86
4- LA PROGRAMMATION 2021	87
5- MOYENS HUMAINS ET BUDGET PREVISIONNELS POUR L’ANNEE 2021.....	98
BIBLIOGRAPHIE.....	100
ANNEXES.....	103

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Index des tableaux

Tableau 1 : Situation géographique de la RNR.....	9
Tableau 2 : Répartition par parcelle cadastrale des surfaces de la RNR.....	11
Tableau 3 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme	16
Tableau 4 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité.....	17
Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT I.....	18
Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT II.....	19
Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT III.....	20
Tableau 8 : Indicateurs d'évaluation OLT IV.....	21
Tableau 9 : Valeur et surface des habitats.....	136

Index des cartes

Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire	9
Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019)	10
Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012).....	10
Carte 4 : Localisation des zones à mottureaux sur le Marais communal (Déat, 2017).....	133

Index des figures

Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
Figure 2 : Travaux de réfection de la clôture (Decoene, 2020).....	25
Figure 3 : Mottureaux dans une baisse (X. Baron, 2014).....	131
Figure 4 : Processus de formation des « mottureaux » (d'après Verger, 1964 et Des Touches, 2017)	131
Figure 5 : Mottureaux partie Sud-Est du Communal, formations de 40 à 50 cm de haut (D. Decoene, octobre 2020).....	132
Figure 6 : Plusieurs formations végétales associées aux mottureaux présentes sur le Marais communal (Decoene, 2020).....	134
Figure 7 : Vasière dénudée de l'ouvrage hydraulique 3.....	137
Figure 8 : Hygrophile inférieur (Déat, 2017).....	138
Figure 9 : Hygrophile inférieur dégradé par le piétinement du bétail (Déat, 2017).....	138

LISTE DES ABREVIATIONS

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne	MP : Marais poitevin
AG : Assemblée générale	NGF : Nivellement Général de la France
ASA : Associations Syndicales Autorisées	OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels	OLAE : Opération Locale Agro-Environnementale
CAD : Contrat d'Agriculture Durable	OLT : Objectif à Long Terme
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest	OdP : Objectif de Plan
CPUE : Capture Par Unité d'Effort	OPN : Observatoire du Patrimoine Naturel
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation	PAC : Politique Agricole Commune
CTMA : Contrat de Territoire Milieux Aquatiques	PG : Plan de Gestion
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	PNR MP : Parc naturel régional du Marais poitevin
DH : Directive Habitats	RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
DOCOB : Document d'Objectifs	RN : Réserve Naturelle
EEE : Espèce Exotique Envahissante	RNF : Réserves Naturelles de France
EPMP : Etablissement Public du Marais poitevin	RNR : Réserve Naturelle Régionale
ETP : Equivalent Temps Plein	RNV : Réserve Naturelle Volontaire
FDC85 : Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
FVPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
FEDER : Fond Européen de Développement Régional	SIC : Site d'Intérêt Communautaire
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	SIG : Système d'Information Géographique
GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles	SMVSA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise
Ha : Hectare	sp. : Species
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels	STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple
IGN : Institut Géographique National	TdB : Tableau de Bord
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance	UGB : Unité Gros Bétail
ILA : Indice Linéaire d'Abondance	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
Km : Kilomètre	ZPS : Zone de Protection Spéciale
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux	
MAE : Mesure Agro-Environnementale	
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique	
MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée	
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	
ml : Mètre Linéaire	

PRÉAMBULE

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire, vaste prairie naturelle appartenant à la commune, est protégé depuis 1979 grâce à la mise en place de la Réserve de Chasse puis par son classement en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) en 1981. En 2012, le Conseil Régional des Pays de la Loire a labellisé ce site Réserve Naturelle Régionale (RNR) et un premier plan de gestion 2013-2018 est arrivé à son terme.

Après avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et validation par le Comité Consultatif de la RNR, un second plan de gestion, 2020-2025 est aujourd'hui en vigueur.

En amont de ces validations, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR MP) a proposé sa candidature pour devenir le futur gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale. Ainsi, la commune et le PNR du Marais Poitevin ont signé une convention de délégation de gestion relative à la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire, le 4 septembre 2020 (Annexe 1).

Le présent rapport d'activités dresse dans sa première partie, le bilan opérationnel, humain et financier de l'année 2020, première année de programmation de ce nouveau plan de gestion.

Il est important de noter que le contexte particulier du début d'année 2020 a eu pour conséquence une programmation financière retardée. Ainsi la gestion effective de la RNR a été concentrée sur les six derniers mois de l'année.

Sur le temps imparti, le conservateur s'est attaché à répondre aux obligations administratives (rédaction d'appels d'offres, rédaction du rapport d'activités), à monter les dossiers de financements (FEDER), réaliser et/ou confier certains suivis biologiques.

Dans un second temps, la programmation 2021 ainsi que les moyens humains et financiers qui y sont liés sont succinctement présentés.

1- RAPPELS

1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR

Le premier plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est arrivé à son terme en 2018. L'élaboration du second plan de gestion 2020-2025 a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et sa rédaction a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée.

Le 5 mars 2020, l'évaluation du premier plan de gestion 2013-2018 ainsi que le nouveau plan de gestion 2020-2025 ont été présentés aux membres du Comité Consultatif (CC) qui ont adopté ces documents sans modification.

Le 16 mars 2020, le PNR se positionne comme gestionnaire et sollicite la Région.
L'Arrêté régional du 29 mai 2020 désigne le PNR du Marais poitevin gestionnaire de la RNR.

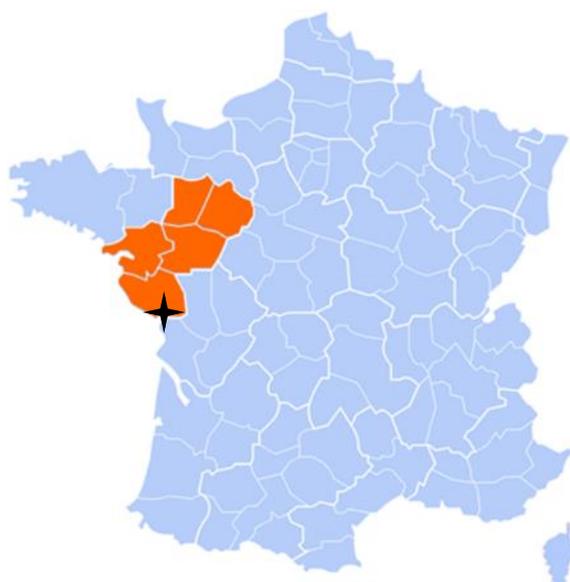
Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est réuni le 18 juin 2020 pour une présentation du nouveau plan de gestion 2020-2025. L'instance donne un avis favorable avec quelques points de réserve.

La convention de gestion 2020-2022 entre le PNR gestionnaire et la Région des Pays de la Loire est signée le 9 juillet 2020. Elle marque le démarrage opérationnel de la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire et la reprise des points de réserve émis par le CSRPN.
Une convention de délégation de gestion est également signée entre la commune et le PNR (Annexe 1)



Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR

1.2 Localisation de la Réserve Naturelle



Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire

Tableau 1 : Situation géographique de la RNR

Réserve Naturelle Régionale du Marais communal des Velluire-sur-Vendée	
Région	Pays de la Loire
Département	Vendée
Commune	Les Velluire-sur-Vendée (85770)
Latitude	46,41592
Longitude	-0.92858
Carte IGN	1428SB

Parmi les 22 Réserves Naturelles que compte la Région Pays de la Loire, celle du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est située au Sud du Département de la Vendée, sur la nouvelle commune des Velluire-sur-Vendée issue de la fusion des communes du Poiré-sur-Velluire et de Velluire (carte 1). Elle est localisée à 13 km de Fontenay-le-Comte, au sud de la route départementale reliant Fontenay-le-Comte à Luçon. La Commune fait partie du Parc naturel régional du Marais poitevin.

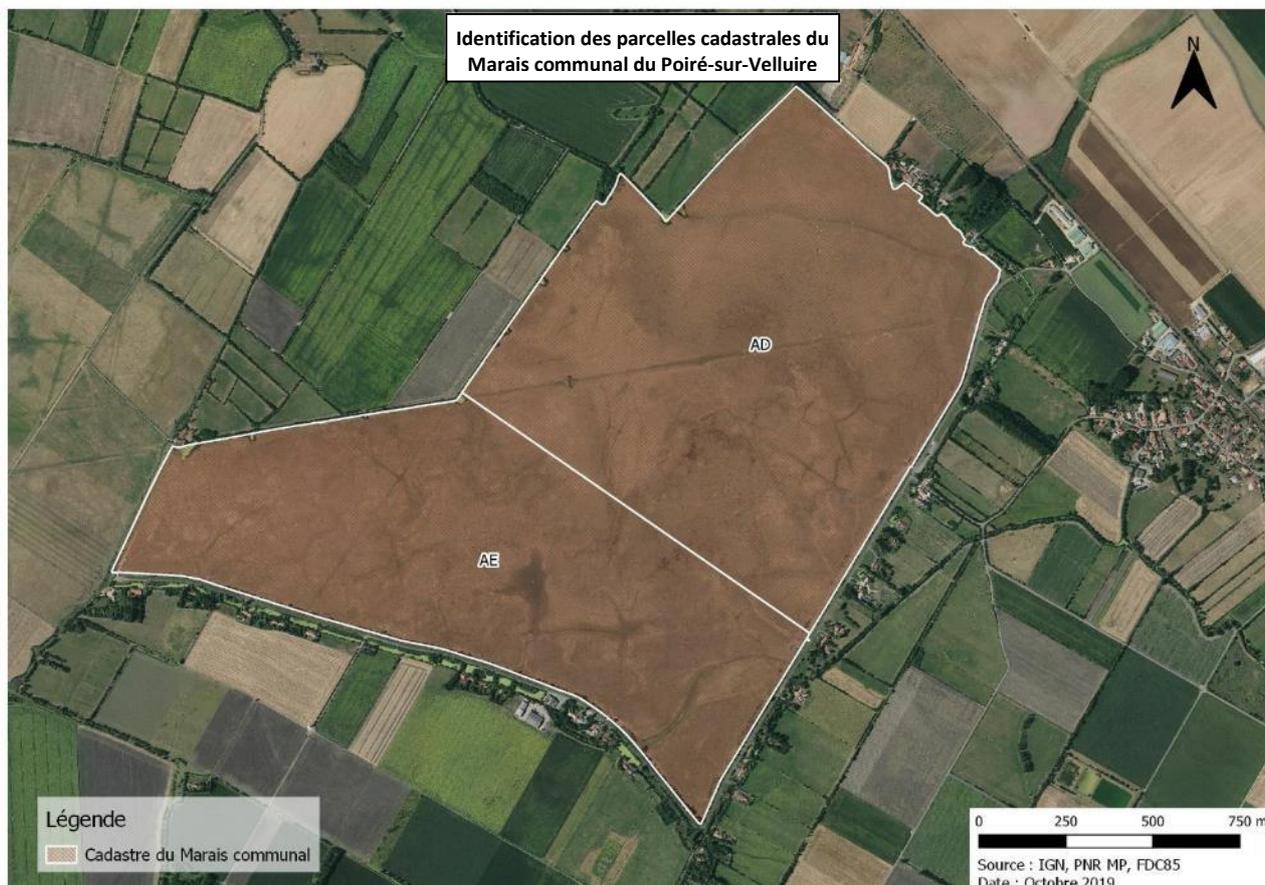
La RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est localisée dans la partie centrale du Marais poitevin, ancien golfe des Pictons (carte 2). Ce dernier est la deuxième zone humide de France de par sa taille après la Camargue. L'ensemble des milieux humides qui le compose, en fait un site d'importance nationale voire internationale.

A l'échelle de l'Europe, le Marais poitevin représente près d'un tiers des 300 000 ha des marais littoraux atlantiques. Il est situé au carrefour de plusieurs grandes zones climatiques et à l'interface terre et océan. Il se situe aussi sur une voie de migration importante pour les oiseaux du Paléarctique occidental. Depuis le début du VII^e siècle, le Marais poitevin a connu des endiguements successifs afin de créer des secteurs isolés des marées et des crues. Ces terrains, une fois drainés et remembrés, ont pu être cultivés. Ce phénomène de poldérisation se retrouve notamment tout autour de la Réserve.



Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019)

1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle



Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)

La Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur une surface de 241 ha 08 a et 33 ca. La commune des Velluire-sur-Vendée en est entièrement propriétaire. Deux parcelles cadastrales sont concernées. Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, le Marais communal est classé en zone Naturelle (N).

Tableau 2 : Répartition par parcelle cadastrale des surfaces de la RNR

Propriétaire	Parcelle	Section	Superficie
Les Velluire-sur-Vendée	1	AD	131ha 81a 72ca
Les Velluire-sur-Vendée	1	AE	109ha 26a 61ca
Nombre de parcelles	2	Superficie totale	241ha 08a 33ca

La RNR est délimitée à l'ouest par le fossé de Tout vent puis par le canal des Trois fossés qui fait la limite de la commune avec celle du Langon et de son communal, à l'est par la route des Huttes, au sud par la route des Hollandais et au nord par le fossé des Grandes Rivières.

La limite de la RNR correspond aux berges des canaux et des fossés périphériques au site.

1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique

1.4.1 Pratiques agricoles

Sur le Marais communal, l'élevage pratiqué correspond à un pâturage collectif et plurispécifique libre. Un règlement d'accès au communal du Poiré-sur-Velluire dicte les modalités pour les exploitants agricoles pour pouvoir mettre des animaux à pâturer.

Une particularité de ce communal est que les agriculteurs de la commune sont prioritaires. Ainsi, suite à la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire, les animaux présents sur le site appartenaient aux cinq éleveurs de la nouvelle commune.

En parallèle, en fonction des années entre trois et cinq particuliers mettent à pâturer des chevaux sur le communal.

La commune des Velluire-sur-Vendée est également signataire de la Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin depuis 1989 et l'a renouvelée en 2017 (Annexe 3). Cette convention a pour objectif de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique. Elle associe les compétences des différents partenaires : les communes, le Parc, les Chambres d'Agriculture et la LPO.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

La commune sollicite annuellement les aides financières agricoles liées aux MAEC sur le communal. La commune bénéficie pendant 5 ans des aides en contrepartie elle s'engage à respecter un cahier des charges (annexe 5). Le cahier des charges sur lequel la commune s'est engagée, est celui du « Maintien des baisses » (annexe 2).

L'enjeu agricole est important sur ce site au regard d'une part, de son historique de gestion et d'autre part, de l'importance de cette vaste prairie pour l'équilibre du système d'exploitation des éleveurs de la commune.

1.4.2 Fonctionnement hydraulique

Le fonctionnement hydraulique du communal réside principalement dans les origines de son alimentation en eau. Il est alimenté naturellement par la pluviométrie et par une ligne de résurgences situées sur la bordure Nord et Nord-Est du communal (limite plaine).

Au regard de la particularité altimétrique du Marais communal et exception faite pour la baisse de Morusson, il n'est pas possible d'apporter de l'eau libre dans l'espace prairial via le fossé périphérique sans dépasser la cote critique de 2m90.

En conséquence, seules la pluviométrie et les résurgences situées sur la bordure nord du communal permettent d'augmenter les niveaux d'eau au sein même du communal. Dans ce cas, le caractère humide avec la présence d'eau libre dans les baisses est envisageable sans craindre des inondations.

Un protocole de gestion de l'eau a été signé entre la commune et l'EPMP (Annexe 4). Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité.

1.5 La richesse biologique de la RNR

1.5.1 Les mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a revu le chapitre consacré aux mottureaux (Annexe 6).

L'origine de leur formation reste à préciser et il s'agit également de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.

1.5.2 Les habitats naturels

Au total, 10 habitats sur 14 sont reconnus d'intérêt communautaire, couvrant 64 % du communal, soit presque les deux tiers du site. Les résultats de la cartographie des habitats montrent que sept unités de végétation se rattachent à l'habitat « prairies subhalophiles thermo-atlantiques ». Ils mettent également en avant l'intérêt des deux habitats aquatiques et des vasières dénudées, seul habitat d'intérêt prioritaire. Suite au CSRPN des modifications étaient à apporter au diagnostic flore et sur les fiches actions (Annexe 7)

1.5.3 Les oiseaux

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire est situé sur la vallée de la Vendée. Il joue, pour l'avifaune, trois rôles primordiaux :

- Rôle de remise (ou refuge).
- Rôle d'alimentation pour les oiseaux migrateurs et hivernants.
- Rôle de reproduction pour les espèces nicheuses.

L'avifaune nicheuse :

Au cours du dernier plan de gestion les suivis menés sur l'installation des couples de limicoles nicheurs révèlent la présence en moyenne de 6 couples de Vanneau Huppé, sans que le succès de reproduction puisse être avéré. Le Courlis corlieu et le Chevalier gambette sont régulièrement observés en période de reproduction mais aucun n'indice n'a permis d'attester la reproduction. Pour les anatidés, hormis le Canard colvert, il n'existe pas de données récentes sur la nidification d'autres espèces.

D'autres espèces telles que la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre, le Pipit farlouse, le Rossignol philomèle, le Pigeon ramier, etc. nichent également sur et en bordure du Marais communal. Enfin, la Sarcelle d'été et la Pie-grièche à tête rousse ont niché par le passé sur le communal.

En termes de patrimonialité, 1 espèce est considérée en danger (EN) et 7 vulnérables (VU) au niveau national. A l'échelle de la Région Pays de la Loire, 1 espèce est considérée en danger et 3 espèces sont considérées vulnérables.

L'avifaune hivernante :

L'hivernage et le stationnement des anatidés sur la RNR sont conditionnés en partie par les surfaces en eau libre, l'absence de dérangement et le flux migratoire. La RNR constitue, à l'échelle du Marais poitevin, une remise diurne pour les anatidés.

L'hivernage des limicoles est conditionné par l'hygrométrie des sols (facilité d'accès à la ressource alimentaire) et au maintien d'une zone non dérangée. La configuration du site (faible surface et aspect longitudinal) peut être un frein au stationnement massif pour ce groupe d'espèces. Généralement plus grégaires que les anatidés, les effectifs peuvent s'avérer d'autant plus variables. Dans le cadre du comptage Wetlands, les effectifs oscillent entre 24 individus en 2014 et 985 individus en 2015.

L'avifaune migratrice :

Parmi les espèces qui utilisent la RNR à cet effet, 4 espèces sont inscrites à la Liste Rouge Régionale avec une priorité très élevée. La Barge à queue noire est également considérée vulnérable à l'échelle nationale.

Pour ces quatre espèces, la RNR joue un rôle mineur. Elles ont plutôt tendance, en Marais Poitevin, à privilégier des grands espaces de prairies inondées tardivement, tels que les Marais communaux, la RNR de la Vacherie ou la RNN de Saint-Denis-du-Payré. Les effectifs maximums constatés pour ces espèces sont de quelques individus.

Suite au passage en CSRPN un inventaire complet des connaissances sur l'avifaune à été réévalué et une synthèse a été rédigée (Annexe 8).

1.5.4 Amphibiens et reptiles

L'état actuel des connaissances sur la RNR fait mention de 5 espèces d'amphibiens dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région Pays de la Loire et 3 espèces de reptiles protégées dont 1 déterminante en Région pays de la Loire.

1.5.5 Autres taxons

Vingt-deux espèces de mammifères ont été recensées sur le Marais communal, parmi lesquelles 9 sont déterminantes à l'échelle de la Région pays de la Loire (Bellette, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie et 6 espèces de chiroptères).

Sur la RNR, 24 espèces d'odonates sont actuellement connues et 3 sont déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 24 espèces de papillons ont été inventoriées dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 23 espèces d'orthoptères dont 5 déterminantes à l'échelle de la Région PDL sont inscrites à la liste des espèces observées sur la RNR.

Le peuplement piscicole des abords de la RNR est connu pour être constitué de 14 espèces dont 8 déterminantes à l'échelle de la Région PDL.

Le Lépidure (*Lepidurus apus*) a été découvert sur Le communal du Poiré-sur-Velluire en 2005.

La RNR est actuellement colonisée par plusieurs espèces animales et végétales exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon, Ragondins, Rat musqués, Ecrevisse de Louisiane, Poisson chat et Perche soleil notamment).

1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale

1.6.1 Les enjeux de conservation

Seconde zone humide de France et placé sous l'une des voies de migration de l'avifaune du Paléarctique occidental, le Marais poitevin est prédisposé à une fréquentation avienne importante et joue pour certaines espèces, un rôle d'importance nationale. A ce titre, « **l'accueil des oiseaux d'eau** » sur la durée de leur cycle biologique constitue aussi un enjeu prioritaire.

De la même manière « **l'accomplissement des cycles biologiques de toutes les espèces (animales et végétales) caractéristiques de la zone humide** » doit correspondre à un enjeu de la RNR, bien que des priorisations existent en fonction de la valeur patrimoniale de certains taxons et du rôle de la RNR à leur égard.

1.6.2 Les enjeux de connaissance

« Niveaux d'eau » et « pratiques agricoles » intra et supra (proches) RNR constituent les enjeux essentiels de la gestion et correspondent aux principaux leviers capables d'influencer significativement la richesse biologique du site. L'amélioration des connaissances au travers de suivis biologiques réguliers, permettra d'en mesurer les effets (souhaités ou contraints), de les comparer à d'autres sites, et de s'engager (MAEC, protocole de gestion de l'eau) sur des contrats appropriés aux objectifs et contraintes de chacun (gestion environnementale et pastorale).

1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels

Les RNR peuvent et doivent être des outils de démonstration d'une gestion concertée et réussie, de communication sur les richesses biologiques du territoire, et répondre à l'enjeu sociétal « **d'éducation à l'environnement et de prise en compte des intérêts environnementaux** ».

1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)

L'arborescence du plan de gestion 2020-2025 préfigure quatre OLT contre neuf dans le précédent. Ils sont directement liés aux enjeux mis en évidence. De ces OLT découleront les orientations déterminantes ainsi que les objectifs de plan et opérations proposés.

Objectif à long terme I : Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site

Cet objectif à long terme répond aux enjeux de conservation du site. Il se penche sur la fonctionnalité des habitats patrimoniaux du site et sur le lien étroit avec la gestion pastorale et hydraulique du Marais communal.

Objectif à long terme II : Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion

Le second OLT répond aux enjeux liés à la connaissance du patrimoine. Les suivis portant sur les habitats et les espèces faune, flore, caractéristiques du Marais communal et plus largement des marais intermédiaires du Marais poitevin, pourront enrichir les connaissances liées à ce site et permettront d'évaluer l'impact de la gestion.

Objectif à long terme III : Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le troisième OLT répond à la catégorie d'enjeux pédagogiques et socioculturels et plus précisément aux enjeux liés à l'appropriation du site et à la communication. Il sera axé sur la valorisation des résultats biologiques de la RNR, la publicité des pratiques de gestion (agricole, hydraulique), l'appropriation du site par la population locale, les acteurs et partenaires.

Objectif à long terme IV : Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Ce dernier objectif à long terme met l'accent sur un enjeu d'exemplarité de gestion. Il est nécessaire de gérer au mieux les aspects administratifs et financiers lié à la RNR et de transmettre ces informations à l'ensemble des acteurs du site.

Tableau 3 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme

Catégories d'Enjeux	Enjeux	Objectifs à long terme
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire
	Exemplarité de gestion	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Pour chacun des OLT, les indicateurs, métriques et résultats attendus sont précisés (Tableau 5, 34, 35 et 36).

1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB)

Le Tableau de Bord est un nouvel outil permettant une évaluation régulière de la gestion.

Pour chaque OLT, des indicateurs d'évaluation vont mesurer dans le temps la progression vers les OLT, par un système de grille de lecture et l'attribution d'une note finale (efficacité de la gestion).

Les Objectifs de Plans (OdP) découlant des OLT font l'objet d'une évaluation opérationnelle du résultat des mesures de gestion.

La nouvelle typologie MEDDLT/DEB 2011 modifie les codifications et domaines d'activités des opérations. Elles apparaissent désormais sous la forme suivante (Tableau 4) :

Tableau 4 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité

Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature	Domaines d'activités	Nombre d'opérations inscrites au PG 2020-2025
Prioritaires			
IO, TE, TU	CI	Création et entretien d'Infrastructures	2
SE, CD	CS	Connaissance et Suivi du patrimoine naturel	10
GH, TE, TU	IP	Intervention sur le Patrimoine naturel	8
AD, SA, IE, TE	MS	Management et Soutien	8
PO	SP	Surveillance et Police	1
Autres			
PI	CC	Création de supports de Communication et de pédagogie	2
FA	PA	Prestation d'accueil et Animation	6
			37

Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT I

Enjeux liés à la conservation : La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées												
OLT I		Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité			
Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	GESTION	Etat des végétations et de la faune	Facteurs d'influence Bovins, foncier/usage, politique publique territoriale	OP OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale	Respect et renouvellement des engagements	Chargement moyen compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha	UGB/ha/an	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	1		
					Sécurisation de l'accès au site et du cheminement pour les engins agricoles	Réfection ou remplacement du pont et formalisation du cheminement intra site	Réalisation des travaux	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1		
					Parc de contention ouest réaménagé	Réfection du parc de contention	Réalisation des travaux	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1		
					Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes, sécurisation des animaux	Intervention sur les clôtures	Linéaire (mètre)	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2		
					Nouveaux abreuvoirs créés et fonctionnels	Abreuvoirs	Nombre d'abreuvoirs créés et réaménagés	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	2		
					Entretien de la ripisylve	Linéaire de ripisylve entretenue	Linéaire (mètre)	IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1		
					Diversification des formes de pâturages	Pâturage plurispécifique	Nombre d'animaux de chaque espèce	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1		
					Restauration et création de sites de nidification	Plateforme restaurée	Nombre de plateformes	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	2		
					Fonctionnalité et connectivité des habitats	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site	Surfaces en eau minimum par saison	Protocole de gestion de l'eau	Niveaux et surfaces en eau	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1
										IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	1
										IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines basses intrasite	1
										MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	1
					Moyens matériels et financiers	OPI.3 Veiller aux espèces envahissantes	Présence limitée et recule des EEE	Contrôle des populations	Nombre de captures, surface occupée	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	2
										IP 2	Contrôler les chardons	2

Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT II

Enjeux lié à la connaissance du patrimoine : Connaissances du site							Grille de lecture des métriques						Note											
OLT II	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indé-terminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5												
Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	Etat des végétations et de la faune																							
													L'évolution de la végétation est suivie	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface, relevés phytosociologiques	CS 1	Suivi des végétations prairiales	1		- de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables
													Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques et amélioration de la diversité des groupements	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Abondance relative (% de recouvrement)	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	1		- de 20 % de recouvrement	21 - 40 % de recouvrement	41 - 60 % de recouvrement	61 - 80 % de recouvrement	+ de 80 % de recouvrement
													Les plantes patrimoniales se maintiennent	Variations spatiotemporelles, des effectifs et des espèces	Suivi stationnel	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1		Disparition de la station	Baisse de 75% de la station	Baisse de 50% de la station	Baisse de 25% de la station	Stabilité de la station
													La présence des EEE et des chardons est maîtrisée	Dynamique de population	Surface occupée/espèce	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	EEE	> à 100 m²	50 - 100 m²	25 - 50 m²	10 - 25 m	Absence
																			2	Chardon	Attente protocole			
													Les connaissances sur les mottureaux sont améliorées	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface occupée	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	1	X					
													Les côtes fixées par le protocole de gestion de l'eau sont atteintes	Côtes relevées	Echelles limnimétriques	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	1		Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
													Les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs augmentent	Effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	Effectifs maximums cumulés	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1		< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750 - 1000	> 1000
													Augmentation du nombre d'espèces à nidification certaine	Oiseaux d'eau nicheurs	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales nicheuses, nombre de	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	Limicoles	0		1		> 1
																			Autre esp	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> à 16
													Les cycles de reproduction des amphibiens, de la macrofaune et des reptiles sont assurés	Comparaison interannuelle de la structure du peuplement	Abondance relative en espèces	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune benthique	1	X					
																			2	X				
													Reproduction du brochet et diversité des espèces	Occurrence et abondance relative	CPUJE	CS 11	Suivi du peuplement piscicole	2	Brochet	Absence d'alevins				Présence d'alevins
																			Diversité	< à 8 espèces non invasives		12 espèces non invasives		> 16 espèces non invasives
													Connaissance de la dynamique de l'espèce	Dynamique de population	Abondance relative/transsect	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	3	X					
																			1	X				
													Amélioration des connaissances. Les cycles biologiques s'accomplissent.	Intégrité des peuplements d'invertébrés, qualité des milieux	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales, abondance/unité d'effort	CS 13	Suivi du peuplement d'orthoptères de la RNR	1		< à 5	5-7	8-10	11-15	> à 15
																				< à 3	3-4	5	6-7	> à 7
																			1	X				
1		< à 6	6 - 9	10 - 13	14-17	> à 17																		
Fréquentation et diversité des espèces	Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Chiroptères	Relevés décennaires d'indices de présence, abondance relative/transsect et point d'enregistrement	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	1		Absence				Présence													
Le chargement instantané est respecté	Effectifs de bovins sur le communal	Nombre UGB/ha	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	1	X																		
L'identification des animaux est facilitée	Identification des animaux	1 boucle de couleur/éleveur																						
L'état des connaissances et de conservation des habitats et espèces du site est amélioré	Nombre d'inventaires et suivis mis en place	Nombre de suivis	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1	X																		
Diminution des mollécules écotoxiques	Molécules utilisées	Nombre d'animaux traités	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	X																		

Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT III

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Appropriation du site et communication									Grille de lecture des métriques							
OLT III	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indéterminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	Note	
Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée	GESTION	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal	Outils pédagogiques fonctionnelles	Création d'un observatoire	Fréquentation	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1	X							
				Création d'un sentier d'interprétation		CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	X							
			Suivi de l'évolution paysagère du site	Prise de vues du site	Nombre de photos prises/an	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	X							
			Fête du communal réussie	Compte rendu des réunions de concertation	Nombre de compte rendu, fréquentation	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	1	X							
			Appropriation des enjeux par la population	Enquête locale	Nombres de personnes, de réponses ...	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	2	X							
		OPIII.2 Concevoir, développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public	Respect de la réglementation	Equipements et signalétique	Etat des équipements et de la signalétique	CI 1	Entretien de la signalétique existante	2	X							
			Actualités de la RNR connues des acteurs du territoire et des partenaires	Nombre d'articles publiés, diversité des médias et de l'échelle géographique	Nombre d'articles publiés	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	1	X							
			Plaquette d'information présentant le site	Création d'une plaquette d'information	Plaquette d'information touristique	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	2	X							
			Les visiteurs sont tenus informés de l'actualité de la RNR	Création et nombre de vues de la page Facebook	Nombre de vues	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		
			Accueillir chaque année différents publics	Nombre d'animations, de sorties, d'évènements proposés	Fréquentation des différents publics	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1	X							
			Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve	Rencontres avec les élus	Nombre de rencontres avec les élus	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	X							
			Consultation, participation accrue de différents publics, amélioration de l'intérêt porté à la RNR	Consultation, participation	Nombre de consultations, participations/an	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		

Tableau 8 : Indicateurs d'évaluation OLT IV

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Exemplarité de gestion								
OLT IV	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité
Mettre en oeuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	Moyens financiers inadéquats avec la charge de travail consentie	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR	La RNR est intégrée au tissu socio-économique, environnemental et professionnel	Nombre de partenaires, de conventions, nombre de participations aux réunions, nombre de transmissions de données	Partenariats, conventions renouvelées, sollicitations, partage d'informations	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire et le gestionnaire et les partenaires	1
			Optimisation du fonctionnement	Le rapport d'activité est rédigé et présenté au Comité Consultatif et aux partenaires financiers. Les obligations administratives sont remplies.	Rapport d'activités, Comité consultatif, moyens humains et financier/plan de gestion	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1
						MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	1
			Les évaluations du documents sont réalisées et intègrent la mise à jour des connaissances. Le futur plan de gestion est réalisé, l'avenir de la RNR anticipé	Nombre d'opérations réalisées, non réalisées, nombre de métriques évaluées, prochain plan de gestion rédigé	Opérations, métriques, plan de gestion	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	1
	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion				1		
	Présence potentielle de contrevenants, usages contraires à la vocation de la RNR	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux	Les intérêts de la RNR sont pris en compte, respect de la réglementation, les intérêts écologiques des délaissés et de la parcelle ZL 61 perdurent	Respect de la réglementation, pas ou peu d'infractions, d'incivilités, public averti	Infractions, incivilités constatées/temps de présence	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	1
				Etat écologique des délaissés et de la parcelle ZL 61	Maintien des délaissés et de la parcelle ZL 61 en bon état	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	1
				Nombre de réunions avec la Mairie, nombre d'usagers rencontrés	Compte-rendu d'entretien	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	1

2- LA PROGRAMMATION 2020

2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »

2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)			
	<i>Priorité</i> 1		
Opération IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention		
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées		
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site		
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>		
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les parcs de contention (est et ouest) sont utilisés tous les ans pour la manipulation des animaux.</p> <p>En avril 2019, le nouveau parc de contention a été inauguré. Ce dernier nécessite encore quelques réglages mais remplit déjà toutes ses fonctions.</p> <p>Le parc de contention ouest a été restauré en 2014 et nécessite quelques réajustements à réaliser en 2020.</p> <p>Au regard de la superficie du communal et des difficultés de circulation, il apparaît prioritaire de suivre l'entretien de ces parcs.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Parcs de contention fonctionnels.</p>		
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux d'aménagement du parc ouest.		
Période d'intervention	Septembre – octobre.		
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ en 2020 et 1j X 186€ / an les autres années Agent communal : équivalence temps de 12j /année (petits travaux d'entretien) Travaux Parcs : 2500€ en 2020, 3500€ en 2021 et 500€ chaque autre année		
Financement possible	Région PDL, FEDER.		
Évaluation	Évaluation 2022, 2025.		
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 3 et MS 1 et MS 3.		
Temps de travail	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Prévisionnel 2020</u> : 4 jours</td> <td style="width: 50%;"><u>Réel 2020</u> : 4,72 jours</td> </tr> </table>	<u>Prévisionnel 2020</u> : 4 jours	<u>Réel 2020</u> : 4,72 jours
<u>Prévisionnel 2020</u> : 4 jours	<u>Réel 2020</u> : 4,72 jours		

Coûts	Prévisionnel 2020 : 3 244 €		Réel 2020 : 3 453 €
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 1 036 €	FEDER (50 %) : 1 727 €	Commune (20%) : 690 €
Résultats	<p>Les travaux d'amélioration des parcs de contention ont consisté à remplacer les 3 poteaux des angles du parc de contention Ouest, à rehausser les 6 barrières et à remplacer 1 barrière.</p> <p>Les travaux ont été finalisés en février 2021 pour la 1^{ère} phase.</p> <p>Ces travaux concourent donc à améliorer la fonctionnalité des parcs de contention.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	2
Opération IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique						
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées						
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site						
Objectif de plan	OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le marais communal est clôturé sur l'ensemble de sa périphérie pour éviter que des animaux n'accèdent aux fossés afin de limiter l'érosion des berges et les risques de noyade. Les clôtures sont vérifiées annuellement par la commune.</p> <p>Afin de diminuer l'usure des piquets par le frottement des bovins, il est proposé de mettre en déport de la clôture barbelée une ligne de clôture électrique qui maintiendra à distance les animaux (hauteur de ligne 80 cm). Des grattoirs mécaniques seront également installés dans le communal.</p> <p>De plus, les berges seront protégées et les héliophytes pourront s'installer durablement car moins abruties.</p> <p>Il sera étudié la possibilité de rallonger la clôture de la baisse de Morusson car une partie importante reste en eau en début de saison et subit un piétinement important.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Protection des berges et de la ceinture d'héliophytes. Sécurisation des animaux.</p>						
Méthodologie	Pose de clôtures électriques en déporté. Entretien annuel de la clôture existante. Pose éventuelle d'une clôture barbelée pour la baisse de Morusson.						
Période d'intervention	Septembre – octobre.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	2 jours	3 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	
	Total 2020-2025 : 13 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : total de 13j X 186€ Agent communal : équivalence temps de 12j/année (révision barbelés + surveillance des clôtures) Travaux de réfection complète de clôtures barbelés par tronçons : 4000€ / an Travaux clôture électrique : 8000€ en 2021 et 4000€ en 2022 Pose de grattoirs en 2021 (3 000€) et révisions en 2023 (1 000€) et 2025 (1 000€)						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	375 €	558 €	375 €	375 €	375 €	375 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	4 000 €	15 000 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €	5 000 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 39 433 €						
Nature des investissements	Prestations						
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.						
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opération IP 6, et MS 1.						

Localisation	<p align="center">Remplacement des Clôtures Janvier 2021 - RNR du Poiré sur Velluire -</p>		
	Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 2 jours	Réel 2020 : 3,21 jours
Coûts	Prévisionnel 2020 : 4 375 €	Réel 2020 : 4 456 €	
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 1 216 €	FEDER (50 %) : 2 027 €	Commune (20%) : 811 €
Résultats	<p>Au total, la clôture a été refaite sur 440 ml avec la mise en place de nouveaux poteaux et la pose de 5 rangs de barbelé. Les travaux réalisés sur la clôtures sécurisent les animaux et permettent de protéger les berges et la ceinture d'hélophytes. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	<p align="center">Aucune réalisation</p>	<p align="center">Réalisation partielle</p>	<p align="center">Réalisation complète</p>



Figure 2 : Travaux de réfection de la clôture (Decoene, 2020)

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPl.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Gestion des ripisylves et/ou des bordures végétales favorables à la biodiversité, tout en préservant les espaces ouverts pour l'accueil des oiseaux d'eau et les enjeux paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ouverture paysagère le long des routes Sud et Est en ne conservant que les arbres isolés précédemment sélectionnés lors des coupes de 2018 et 2019 et, en préservant les formations herbacées, notamment les héliophytes. - Maintien des formations mixtes arbustives, arborescentes et herbacées sur les autres parties, sur les interfaces Nord et Nord-Ouest de la RNR. <p>Les interventions auront lieu manuellement et mécaniquement tous les deux ans à partir de 2020 à raison de 2 400 ml par année d'intervention. Le linéaire total à gérer est d'environ 7 200 ml.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Entretien de la ripisylve.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Entretien tous les 2 ans de la ripisylve.					
Période d'intervention	Octobre - novembre					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour		1 jour		1 jour	
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : total de 3j X 186€ tous les deux ans Travaux de coupe manuelle et mécanique : 2400€ en 2020, 2022 et 2024					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €		186 €		186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 400 €		2 400 €		2 400 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 758 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 3, CS 8, CS 10, CS 17 et opérations IP 5 et MS 1.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 1 jour			Réel 2020 : 1,43 jour		
	Prévisionnel 2020 : 2 586 €			Réel 2020 : 326 €		

Financement	Région Pays de la Loire (50 %) : 98 €	FEDER (50 %) : 163 €	Commune (20%) : 65 €
Résultats	Un marché public a été lancé en septembre 2020. Malheureusement, aucune entreprise n'a pu y répondre, leur planning étant déjà rempli pour l'hiver 2020-2021. Par conséquent le marché a été considéré comme infructueux. Ce marché sera relancé début 2021.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité | 1

Opération IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Historiquement, le marais communal accueillait un pâturage plurispécifique composée de vaches, chevaux, moutons, oies, poules, canards. Actuellement, à l'exception d'une dizaine de chevaux, les bovins composent l'essentiel des animaux présents sur le communal. La Blonde d'Aquitaine est la seule race de vache utilisée pour pâturer sur le communal. Le recours à des bovins plus rustiques, mieux adaptés aux conditions des prairies de marais, serait à expérimenter. Il serait intéressant d'y augmenter le nombre d'équidés. Le marais communal était aussi connu pour la pratique de l'élevage traditionnelle d'oies domestiques. Cette pratique n'était pas anecdotique puisqu'il a pu y avoir jusqu'à 350 oies. Il serait pertinent de se rapprocher du Conservatoire des RESSOURCES GENETIQUES du Centre Ouest Atlantique (CREGENE) pour concrétiser cette action.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Retour de l'élevage des oies sur le communal, augmentation du nombre de chevaux ou d'ânes, diversification des races pour les bovins.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Recherche d'éleveurs et accompagnement.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ / an Exploitants agricoles, CREGENE.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 116 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 8, CS 18 et opération MS 1.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 1 jour			<u>Réel 2020</u> : 0,36 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 186 €			<u>Réel 2020</u> : 82 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30%)</u> : 25 €		<u>FEDER (50%)</u> : 41 €		<u>Commune (20%)</u> : 16 €	
Résultats	<p>En plus des différentes rencontres avec les éleveurs de bovins présents sur la RN, la conservatrice a rencontré les 5 éleveurs de chevaux de la RNR afin notamment de connaître leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de la RNR. Des Traits poitevins sont présents sur la réserve depuis de nombreuses années et continuerons à pâturer sur le communal. Le centre équestre voisin met depuis cette année des chevaux sur le communal et serait demandeur de place pour ses chevaux en retraite.</p> <p>Une troupe d'une trentaine d'oies est présente sur la partie nord du communal. Une enquête de voisinage de la RNR doit être menée afin de déterminer le propriétaire et connaître ses intentions quant à son élevage.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 2
Opération IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les plateformes à cigogne se détériorent régulièrement en raison de l'augmentation des branchages installés par les cigognes (poids) et de la météorologie (vent, pluie). Deux plateformes artificielles sont situées dans le communal et l'une d'entre elles est tombée durant l'automne 2019. La restauration et l'entretien des plateformes doit garantir la sécurité des oiseaux et des bovins. Le renouvellement de la plateforme tombée, est nécessaire. Elle sera déplacée sur l'un des anciens poteaux électriques conservé sur la partie Nord du Marais communal. Il est important de conserver et d'entretenir la clôture barbelée qui protège la zone où se trouvent la plateforme à Cigogne et le micro-ouvrage hydraulique, au bout de la baisse de l'Achenal.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Reproduction de la Cigogne blanche après travaux sur la plateforme.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges. Travaux sur les plateformes.					
Période d'intervention	Septembre - Octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	1 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ au total Travaux de déplacement du nid tombé en 2021 : 3500€ Associations naturalistes et FDC85					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	372 €	186 €	93 €	93 €	93 €	93 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 500 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 430 €					
Nature des investissements	Aménagement des plateformes.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Etat.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec le suivi CS 8 et opérations MS 6 et CI 2.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 2 jours			Réel 2020 : 0 jour		

Coûts	Prévisionnel 2020 : 372 €		Réel 2020 : 0 €
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 0 €	FEDER (50 %) : 0 €	Commune (20%) : 0 €
Résultats	<p>Au regard de la progression croissante de la Cigogne blanche et de son autonomie pour la nidification l'espèce n'est plus menacée. Elle niche désormais sur plusieurs arbres en bordure de la réserve. Le CSRPN ne juge pas cette action importante pour l'espèce. L'action est donc annulée.</p> <p>Cette fiche étant abandonnée, aucun résultat ne pourra être demandé.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La gestion pastorale actuellement réalisée sur le marais communal n'est, selon les années, pas toujours adaptée au contexte environnemental du site. En effet, la date d'entrée des animaux sur le site était jusqu'à maintenant fixe ce qui ne permettait pas l'adaptation aux conditions pédoclimatiques variables selon les années. Au regard des enjeux agro-environnementaux liés à la gestion du communal, il est convenu de réunir le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA), deux fois en début d'année et ceci tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En janvier pour définir le nombre d'animaux qui entreront sur le communal ainsi que la gestion des ouvrages des baisses (IP8 et IP9). - Fin mars afin de discuter de la date d'entrée des animaux, qui sera définie à plus ou moins huit jours par rapport à la date actuelle qui est le troisième week-end d'avril. A cette occasion, il sera proposé aux exploitants de moduler le nombre d'animaux à rentrer au moment de l'ouverture du communal. En effet, une entrée progressive des animaux laisse plus de temps au communal pour se ressuyer, réduit la circulation des animaux dans les baisses encore en eau, ce qui concourt à limiter le phénomène de dégradation de la prairie et de développement des mottureaux. <p>En outre, en 2020, les MAE contractualisées s'achèveront. A ce titre, le conservateur et l'ensemble des acteurs du site devront être associés au diagnostic et aux choix réalisés par la commune. Si les mesures devaient rester identiques, le conservateur s'assurera d'un nouvel engagement des exploitants sur un niveau a minima équivalent à celui actuellement contracté.</p> <p>A l'avenir, les animaux entreront progressivement sur le communal. Il apparait donc opportun de réaliser les différents traitements sanitaires obligatoires au sein de chacune des exploitations. Ainsi, les coûts liés aux frais vétérinaires seront réduits pour les agriculteurs. Un accompagnement des éleveurs par le conservateur sera fait.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Maintien d'un lien constant avec les éleveurs, respect et renouvellement des engagements sur des niveaux forts et cahier de pâturage.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	2 réunions par an du Groupe Local et 4 rencontres par an avec les exploitants agricoles					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	10 jours	10 jour	5 jour	5 jour	5 jour
	Total 2020-2025 : 40 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ en 2020, 2023, 2024 et 2025 et 10j X 186€ en 2021 et 2022 Groupe local de gestion					

Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	1 860 €	1 860 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 440 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Opération transversale en lien avec la majorité des actions du plan de gestion.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 5 jours			Réal 2020 : 5 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 930 €			Réal 2020 : 1 140 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 342 €		FEDER (50 %) : 570 €		Commune (20%) : 228 €	
Résultats	<p>La conservatrice a rencontré l'ensemble des éleveurs plusieurs fois dans l'année. Ces entretiens ont permis d'apprendre le fonctionnement de chacune des exploitations et comment le communal s'intègre dans le fonctionnement de ces dernières.</p> <p>Le travail a également consisté à informer les éleveurs au fil de l'eau des actions qui se réalisent sur le communal.</p> <p>Enfin, lors des rencontres avec les éleveurs, le suivi sanitaire des animaux a pu être évoqué.</p> <p>Le lien avec les éleveurs a été constant tout au long de l'année.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation 		Réalisation partielle 		Réalisation complète 	

2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p>Description : Le marais communal se vide dans le fossé de pourtour via les dépressions des basses ou d'anciennes rigoles. L'action consiste à contrôler l'évacuation de chaque sortie de basse par la pose de micro-aménagements.</p> <p>La pose d'ouvrages consiste à installer des buses avec des clapets anti-retour pour conserver de l'eau dans les basses. Cette opération sera réalisée pendant les deux premières années du plan de gestion avec une à deux années de suivis des ouvrages. Leur manipulation sera à la charge du conservateur. A l'automne, les buses seront fermées pour conserver un maximum d'eau dans le communal. En début d'année (janvier-février), une réunion sera organisée pour planifier l'ouverture de ces ouvrages afin que le marais se ressuie progressivement en prévision de l'arrivée des animaux. Un suivi de la fonctionnalité des ouvrages sera mis en place après leur installation et des travaux d'entretien seront effectués, si nécessaire.</p> <p>Résultats attendus : Les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante, et la période pendant laquelle le communal est inondé est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>					
Localisation	Sorties des basses de la RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux. Réunion de concertation pour l'ouverture des ouvrages.					
Période d'intervention	Juillet à Septembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	10 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 23 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 23j X 186€ au total Travaux de création de micro aménagements hydrauliques en 2021 et 2022 Exploitants agricoles, SMVSA					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	372 €	1 860 €	930 €	372 €	372 €	372 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		7 900 €	5 600 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 17 778 €					
Nature des investissements	Buses avec clapets anti-retours, pose des buses, prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Etat.					
Evaluation	Augmentation des niveaux d'eau en hiver et de la période d'inondation. Augmentation des effectifs d'oiseaux hivernants.					

Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 9, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2.		
Localisation	<p>Etat des lieux des sorties de baisses et des abreuvoirs de la RNR du Poiré-sur-Velluire - Novembre 2020</p> 		
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 2 jours		Réel 2020 : 3 jours
Coûts	Prévisionnel 2020 : 372 €		Réel 2020 : 683 €
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 205 €	FEDER (50 %) : 342 €	Commune (20%) : 137 €
Résultats	<p>Afin de déterminer finement les sorties de baisses du communal, un travail de terrain a été nécessaire pour améliorer les connaissances à ce sujet. Par la suite, une cartographie a été finalisée à partir des résultats du terrain. Pour finir, un CCTP a été rédigé afin de réaliser les travaux en fin d'été 2021. L'étape préliminaire a la réalisation des travaux a été réalisée.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> :</p> <p>Reconduction du protocole expérimental de gestion de l'eau avec l'EPMP. Au cours de l'année, le conservateur s'assure que les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau correspondent à ceux définis dans le protocole. Les informations sont régulièrement transmises à l'EPMP. Le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA) se réunit au moins une fois par an. En début d'année, une réunion est faite sur les surfaces en eau et les éventuels ajustements à apporter. <u>Résultats attendus</u> : le protocole est reconduit et les côtes et surfaces en eau minimum par saison sont respectées.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Réunion du groupe local.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Total 2020-2025 : fusionné avec MS 1, MS 6 et CS 6.					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Total 2020-2025 : Coûts portés par les fiches MS 1 et CS 6					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Les temps de travail de cette opération sont fusionnés avec MS 1, MS 6 et CS 6.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 0 jour			<u>Réel 2020</u> : 0,29 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 0 €			<u>Réel 2020</u> : 65 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30%)</u> : 20 €		<u>FEDER (50%)</u> : 33 €		<u>Commune (20%)</u> : 13 €	
	Les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau ont été suivis et respectés. Les informations sont intégrées dans les résultats de la fiche MS 6. L'Établissement public du Marais poitevin et le PNR MP ont révisé le protocole expérimental de gestion de l'eau en 2020. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 2
Opération IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.3 Suivre et réguler et/ou contrôler les espèces envahissantes					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le SMVSA réalise un contrôle de la Jussie une à deux fois par an au niveau de la baisse de Morusson et sur les fossés périphériques. La Renouée du Japon, peu présente, doit être retirée. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention.</p> <p>Les Ragondins et Rats musqués sont à l'origine de nombreuses perturbations. Le contrôle de ces rongeurs aquatiques envahissant sera réalisé chaque année suivant les opportunités et observations de terrain par les moyens légaux existants (piégeage et/ou tir sélectif) dans le respect des cycles biologiques. Un bilan annuel sera établi.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des espèces végétales envahissantes. La tendance de la population de Ragondins et Rats musqués est en baisse, les détériorations constatées sur les ouvrages hydrauliques sont minimales voire inexistantes.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Observation directe. Arrachage des plantes envahissantes manuellement. Actions ponctuelles de piégeage, destruction à tir.					
Période d'intervention	Toute l'année pour la flore. Piégeage ou tir hors périodes de reproduction.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours
Total 2020-2025 : 36 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ chaque année Stagiaire : 9j en 2020 et 8j/an les autres années SMVSA : programme lutte jussie propre au SMVSA via CTMA GIDON : programme de lutte RAE propre au GIDON					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 488 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 8 718 €					
Nature des investissements	Adhésion et cotisation au GIDON pris en charge par la commune.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6 et opérations IP 7, IP 8 et MS2.					

Localisation	<p style="text-align: center;">Arrachage jussie réalisé par le SMVSA sur les fossés de ceinture de la RNR du Poiré-sur-Velluire en 2020</p> 		
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 6 jours		<u>Réel 2020</u> : 0 jour
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 1 488 €		<u>Réel 2020</u> : 0 €
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 0 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 0 €	<u>Commune (20%)</u> : 0 €
Résultats	<p>La Jussie reste présente dans la baisse de Morusson et sur les fossés de ceinture. L'arrachage de la Jussie à l'intérieur du communal n'a pas pu être réalisé cette année en raison de la mise en place tardive du Plan de gestion.</p> <p>Le SMVSA a pratiqué fin juin et fin septembre un arrachage de la Jussie sur les fossés de ceinture du marais communal et sur la partie clôturée de la baisse de Morusson.</p> <p>Aucune action contre les Rongeurs Aquatiques Envahissant (Ragondin et Rat musqué) n'a été menée cette année.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont partiellement remplis car aucune action concernant les RAE n'a pu être menée.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 2

Opération IP 2	Contrôler les chardons					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.3 Suivre et réguler et/ou contrôler les espèces envahissantes					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La maîtrise des chardons est obligatoire par arrêté préfectoral afin de ne pas nuire à la production agricole (Annexe 6). Le développement des chardons dans certains secteurs du communal est préjudiciable pour la qualité fourragère des prairies (plan de gestion 2013-2018).</p> <p>Des interventions mécaniques et manuelles seront programmées chaque année dans le respect de la reproduction des oiseaux et des espèces végétales remarquables. Ainsi, la Centaurée chausse-trappe (<i>Centaurea calcitrapa</i>), plante patrimoniale en Pays de Loire, peut être présente dans les zones à chardons. Elle se développe sur les zones hautes notamment sur les buttes autour des abreuvoirs et aux abords des zones de contention. Une attention particulière devra lui être portée avant toute intervention. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention dans le cadre de l'opération de suivi CS 4.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des stations de chardons.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Observation directe. Intervention mécanique et manuelle.					
Période d'intervention	Printemps – début d'été.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ chaque année Stagiaire : 4j chaque année Agent communal : équivalence temps de 2j /année (encadrement) Prestataire coupes manuelles et mécaniques : 690€ X 10 jours chaque année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	723 €	723 €	723 €	723 €	723 €	723 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 45 738 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4 et opérations MS1 et MS3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réel 2020 : 3,15 jours		
	Prévisionnel 2020 : 7 623 €			Réel 2020 : 718 €		

Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 215 €	FEDER (50 %) : 359 €	Commune (20%) : 144 €
Résultats	<p>Cette action n'a pas pu être réalisée en 2020. Le plan de gestion a été mis en place trop tardivement dans l'année pour réaliser le contrôle des chardons avant leur montée en graines.</p> <p>Néanmoins, le CCTP a été rédigé et le marché public a été validé.</p> <p>Les budgets 2020 et 2021 vont être fusionnés cela va permettre d'avoir une action complète comprenant un échardonnage manuel et un broyage mécanique localisé en 2021.</p> <p>L'action n'a pas été réalisée cette année mais elle est déjà programmée avec l'intervention d'une entreprise en 2021. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

2.1.4 Résultats de l'OLT I

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2020	Temps réel consacré en 2020	Evaluation
IP4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	4	4,72	
IP5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	3,21	
IP6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	1	1,43	
IP7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	0,36	
IP10	Restauration des nids à Cigogne blanche	1	0,00	
MS1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5	5,00	
IP8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2	3,00	
MS3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0,29	
IP1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	0,00	
IP2	Contrôler les chardons	3	3,15	
	Total	25	21,15	
	Opération prévue en 2020 mais non réalisée			

Toutes les actions prévues en 2020 pour répondre à l'OLT I « Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site » ont été complètement ou partiellement réalisées. L'action IP 10 n'a pas été réalisée à la demande du CSRPN, elle n'a donc pas été prise en compte.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. Néanmoins, il faut noter que l'action IP 1 n'a pas été réalisée et 6 jours lui étaient dédiés. Certaines actions ont donc bénéficié d'un temps supérieur à celui initialement prévu.

En plus du prévisionnel 0,86 jour a été consacré au montage du marché de la fiche CI4 « Restauration et création de nouveaux abreuvoirs ».

2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion »

2.2.1 Les opération de l'Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 2
Opération CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Il est fait état de plusieurs pieds de Renouée du Japon à l'intérieur du parc de contention et devant la hutte de Touvent. Après l'arrachage, le conservateur veillera à ce qu'il n'y ait pas de repousse. En plus des informations apportées par le suivi des végétations aquatiques, le conservateur fera le bilan annuel et le suivi des travaux d'arrachage manuel de la Jussie, tant sur le réseau hydraulique que sur les baisses du site.</p> <p>Un suivi par transect de la dynamique de population de Chardon des champs sera mis en place afin de comprendre la dynamique d'évolution des chardons. Trois transects seront définis, géoréférencés et prospectés une fois par an. Un bilan des opérations de contrôle sera réalisé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La veille est assurée et les espèces sont cartographiées. Le suivi des espèces végétales invasives est réalisé. La dynamique des chardons est connue pour une organisation efficace des actions de contrôle.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2,5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 12,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2,5j X 186 € en 2020 Conservateur RNR : 2j X 186 € les autres années Stagiaire : 2j en 2020 et 19 jours/an de 2021 à 2025 Prestataire extérieur botaniste : 5j X 600€ en 2020 SMVSA : programme propre au SMVSA via CTMA					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 548 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 9 333 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison 2017-2022 des relevés de végétation, bilan interannuel, évaluation 2022 et 2025.					

Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 1.		
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 2,5 jours	<u>Réel 2020</u> : 2,5 jours	
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 3 548 €	<u>Réel 2020</u> : 570 €	
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 171 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 285 €	<u>Commune (20%)</u> : 114 €
Résultats	<p>Le protocole devait être établi en 2020. Au même titre que l'échardonnage la rédaction du protocole et la réalisation du suivi ont été reportés à 2021. La Renouée du japon a été surveillée et ne s'étend pas. Aucune surface occupée par les EEE et les chardons n'a été mesurée. La métrique ne peut donc pas être évaluée.</p> <p>Le CCTP a été rédigé et le marché public a été validé. L'action n'a pas été réalisée cette année mais elle est déjà programmée avec l'intervention d'une entreprise en 2021. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 2
Opération CS 11	Suivi du peuplement piscicole					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p>Description : L'objectif du suivi est double. Il s'agit d'une part d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement piscicole (variations des abondances relatives) et d'autre part de procéder au suivi d'une espèce patrimoniale, le brochet.</p> <p>- Le premier suivi consiste à échantillonner les poissons par pêche électrique selon la méthode standardisée des EPA (échantillonnage ponctuel d'abondance) en 2022 et 2025. Cette pêche est réalisée en bateau sur une longueur de 200 à 300 m, dans le fossé de ceinture de la RNR en deux secteurs différents : à l'Est, le long de la Route des Huttes et à l'Ouest dans le Fossé de Tout Vent. Les données seront transmises à l'OPN. Le suivi piscicole actuellement conduit par l'EPMP jusqu'en 2021 viendra renforcer ces suivis.</p> <p>- Le second suivi consiste à réaliser 5 passages entre mi-janvier et fin mai dans la baisse de Morusson afin de vérifier l'état d'accomplissement de la reproduction du brochet.</p> <p>Résultats attendus : Reproduction du brochet sur la RNR et diversité des espèces sur le réseau hydraulique périphérique.</p>					
Localisation	Réseau hydraulique périphérique à la RNR et baisse de Morusson.					
Méthodologie	Pêche électrique sur deux stations de 300 mètres linéaires environ tous les 3 ans (2022 et 2025) et 5 passages annuels dans la baisse de Morusson chaque année.					
Période d'intervention	Mi-janvier à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	0,5 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 4 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2020, 2021, 2023 et 2024 Conservateur RNR : 1j X 186 en 2022 et 2025 Prestataire suivi population piscicole : 2150€ par année (2022 et 2025) Prestataire suivi population brochet : 1250€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 343 €	1 343 €	3 493 €	1 343 €	1 343 €	3 493 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 12 358 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, PNR (Réseau Anguille) , Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0,5 jours			Réel 2020 : 1 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 1 343 €			Réel 2020 : 228 €		

Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 68 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 114 €	<u>Commune (20%)</u> : 46 €
Résultats	En raison de la mise en place tardive du plan de gestion, l'action n'a pu être entièrement réalisée cette année. Le CCTP a été rédigé et le marché public a été validé. L'action n'a pas été réalisée cette année mais elle est déjà programmée avec l'intervention d'une entreprise en 2021. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 3

Opération CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	<i>OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers</i>					
Description et résultats attendus	<p>Description : L'objectif est de suivre, l'évolution de la présence de l'Ecrevisse de Louisiane tant dans le réseau hydraulique bordant le communal qu'à l'intérieur de la RNR dans les baisses.</p> <p>Dans le fossé de pourtour, le suivi est réalisé à partir de 25 nasses (une tous les 10 mètres) posées et non appâtées le soir, et relevées le lendemain matin. Les individus capturés sont sexés et mesurés, dans le respect de la réglementation.</p> <p>Dans le communal, il sera procédé à des pêches aléatoires dans les 3 baisses équipées de micro-ouvrages hydrauliques. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP.</p> <p>Résultats attendus : La dynamique des Ecrevisse de Louisiane sur la RNR et sa périphérie est connue. L'impact des écrevisse sur la diversité biologique et sur les micro-aménagements hydrauliques est approché.</p>					
Localisation	Réseau hydraulique périphérique à la RNR.					
Méthodologie	Pose de nasses et pêches à l'épuisette en juin tous les 2 ans					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ chaque année Stagiaire : 7j chaque année Prestataire analyse des résultats 2j X 600€ par an					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 9 498 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 11 et opérations IP 8 et IP 9.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0,5 jours			Réal 2020 : 0,79 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 1 583 €			Réal 2020 : 180 €		

Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 54 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 90 €	<u>Commune (20%)</u> : 34 €
Résultats	En raison de la mise en place tardive du plan de gestion, l'action n'a pu être entièrement réalisée cette année. Le CCTP a été rédigé et le marché public a été validé. L'action n'a pas été réalisée cette année mais elle est déjà programmée avec l'intervention d'une entreprise en 2021. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces du site, l'impact de la gestion pratiquée sur les résultats biologiques sont brossés au travers de 18 suivis biologiques (CS). Les résultats attendus, indicateurs, métriques doivent être précisés et évoluer au gré des connaissances, des intérêts, des besoins et du temps. Ce travail nécessite l'expérience et les compétences d'autres gestionnaires et spécialistes. De plus, ces suivis doivent être mis en relation avec ceux déjà réalisés et engagés par l'EPMP et le PNR MP pour répondre aux attentes du site Natura 2000 du Marais poitevin.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des milieux et des espèces. Définir un protocole pour les suivis et la saisie de données. Pérenniser la gestion du site.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR et sa périphérie.					
Méthodologie	Réunions de travail, tests de terrain, handbook.					
Période d'intervention	Plan de gestion.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours		1 jour			1 jour
Total 2020-2025 : 7 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ en 2020 et 1j X 186€ en 2022 et 2025					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €		186 €			186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 302 €					
Nature des investissements	Acquisition de compétences et connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Interrelation avec tous les suivis.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 5 jours			Réal 2020 : 0 jour		
	Prévisionnel 2020 : 930 €			Réal 2020 : 0 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 342 €		FEDER (50 %) : 570 €		Commune (20%) : 228 €	
	Région Pays de la Loire (30 %) : 342 €					
Résultats	Cette action n'a pas été réalisée en 2020. Elle a donc été reportée à 2021.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

2.2.2 Les opérations de l'Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération CS 1	Suivi des végétations prairiales					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le suivi consiste à réaliser des relevés phytosociologiques pour chaque unité homogène observée in situ. La surface de chaque relevé est définie selon la règle de l'aire minimale qui garantit pour une unité végétale homogène le nombre d'espèces maximal. Sont notés pour chaque relevé : les espèces, leur(s) coefficient(s) d'abondance-dominance, la hauteur de la végétation ainsi que le recouvrement. Ce suivi est reconduit tous les sept ans, soit en 2024, après 2017, ce qui permettra de préparer le bilan du plan de gestion et la rédaction du suivant. Sur la base de la typologie des habitats établie grâce aux relevés de végétation, la cartographie des habitats sera réalisée au 1 : 9000^{ème}.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : L'évolution de la végétation prairiale (typologie et surface) est suivie.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Relevés phytosociologiques et cartographie.					
Période d'intervention	Avril à août.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
					1 jour	
	Total 2020-2025 : 1 jour					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186 € Prestataire extérieur botaniste : 10j X 600€					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
					6 186 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 186 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, prestation, acquisition de compétences conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison 2017-2022 de la cartographie des habitats et des relevés de végétation, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 6, CS 18.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 0 jour			<u>Réel 2020</u> : 0,21 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 0 €			<u>Réel 2020</u> : 48 €		

Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 14 €	FEDER (50 %) : 24 €	Commune (20%) : 10 €
Résultats	<p>Suite au passage en CSRPN et à sa demande, quelques modifications ont été apportées en concertation avec le CBN de Brest.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche descriptive de l'unité de végétation « vase dénudée et exondée » a été modifiée : remplacement de l'habitat 3170-3 - Le tableau « valeur et surface des habitats » a été complété avec les groupements phytosociologiques. - Le tableau listant les plantes protégées et leurs statuts a été actualisé - Cette Fiche a été modifié afin de rendre le protocole plus cohérent <p>L'action n'était pas prévue cette année mais un travail a été mené à la demande du CSRPN pour l'améliorer. La métrique n'est pas à prendre en compte pour cette année.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Comme pour la partie sur les mottureaux, la fiche action concernant cette thématique a été enrichie

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée (Fiche indicateur d'évaluation)	
	<i>Priorité</i> 1
Opération CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Objectif de plan	<i>OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques</i>
Description et résultats attendus	<p><u>Description :</u> Les mottureaux sont présents sur 53% de la RNR. Ces formations naturelles sont rares et remarquables. Elles se forment suite à l'humidification et à la dessiccation régulière de l'argile. Les formations sont variées (forme, taille, densité, etc...) et l'origine de leurs différentes formes est mal connus sur le site ainsi que l'influence de la gestion hydraulique et pastorale.</p> <p>Au regard des enjeux liés d'une part, au besoin de maintenir des activités pastorales et d'autre part, à la protection et la valorisation du patrimoine naturel, l'amélioration des connaissances sur ces formations extrêmement présentes sur la réserve s'avère fondamentale.</p> <p>Il nous semble donc utile d'approfondir le sujet avec l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifier et classifier les mottureaux et les autres formations observées, - Comprendre leur dynamique et les facteurs de gestion qui influent sur celle-ci, - Caractériser la valeur biologique des mottureaux, - Evaluer leur « valeur fourragère ». <p>Le plan de gestion prévoit la mise en place d'un programme expérimental spécifique. Il s'agira d'engager des suivis sur différents espaces test dans lesquels les modalités de gestion seront différenciées (en évolution libre, pâturé avec des chargements variés, dont les conditions d'hydromorphie seront différentes...) afin d'évaluer la dynamique des mottureaux dans différentes situations. Des suivis floristiques quantitatifs et qualitatifs seront réalisés pour mieux cerner la valeur fourragère des mottureaux présents sur la réserve et leurs valeur biologique.</p> <p>Concrètement, un protocole scientifique sera élaboré dans la cadre d'un partenariat avec des structures compétentes en pédologie et en écologie. Il visera à définir des actions à conduire et à étudier sur de petites zones bien définies (non pâturées, aplanies, conservées humides, soumises à diverses pressions de pâturage. La végétation installée sur les mottureaux fera également l'objet d'un suivi particulier. Une comparaison avec les prairies des agriculteurs à proximité pourra être également menée. Le protocole devra tenir compte des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Des exclos témoins pourront être installés sur les secteurs à enjeux de manière à évaluer les effets de l'absence de piétinement.</p> <p>Un comité scientifique composé des gestionnaires des sites protégés du Marais poitevin concernés par la problématique, d'un botaniste, d'un pédologue, etc..., sera mis en place pour accompagner l'étude sous la responsabilité du groupe de travail de la RNR.</p> <p>Ce travail sera engagé en 2021 sur la durée du plan de gestion.</p> <p>Par ailleurs, la cartographie 2017 sera mise à jour régulièrement pour tracer la dynamique d'évolution des mottureaux. Il s'agira de caractériser les surfaces, la densité, la disposition, l'altimétrie, la forme... du microrelief du communal.</p>

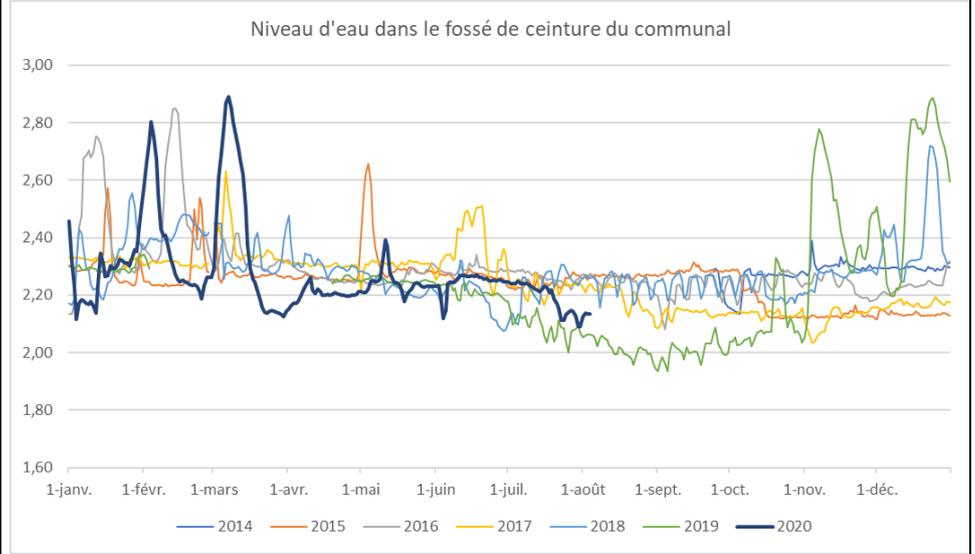
	Résultats attendus : Amélioration des connaissances sur la formation des mottureaux, leur évolution, leur valeur biologique et pastorale.					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017. Rédaction d'un protocole. Suivi des expérimentations.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	9 jours	11 jours	4 jours	4 jours	11 jours
	Total 2020-2025 : 42 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186€ / jour Université : 12 000€ en 2021, 15 500€ en 2022 et 12 000€ en 2023, 2024 et 2025 Prestation sur suivis cartographiques : 3j X 600€ en 2022 et 2025 Travaux : 3000€ en 2021 et 5200 en 2022					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	16 674€	25 546 €	12 744 €	12 744 €	15 846 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 84 112 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de compétences conservateur, encadrement de stagiaires, convention avec une université.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison des surfaces de mottureaux depuis l'état initial de 2017, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 11, MS1 et MS 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réal 2020 : 4,5 jours		
	Coûts			Réal 2020 : 1 025 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 308 €		FEDER (50 %) : 513 €		Commune (20%) : 205 €	
	<p>La fiche action sur les mottureaux a été modifiée suite au passage en CSRPN ainsi que la partie du diagnostic concernant les mottureaux.</p> <p>Une rencontre a eu lieu avec l'université de Poitiers afin de mettre en place une étude des mottureaux de la RNR. Ainsi, plusieurs études sont en préparation : une étude pédologique, une étude altimétrique des mottureaux et la comparaison des différentes formations présentes sur le communal.</p> <p>Une réflexion en cours sur la mise en place d'exclos.</p> <p>Suite aux échanges avec l'université de Poitiers, il a été montré que la comparaison avec les autres RNR concernées par les mottureaux est difficile car il ne s'agit pas des mêmes argiles. Enfin, le gestionnaire de la RNN de St Denis du Payré a été rencontré pour connaître les démarches entreprises pour mettre en place un suivi des mottureaux par drone.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

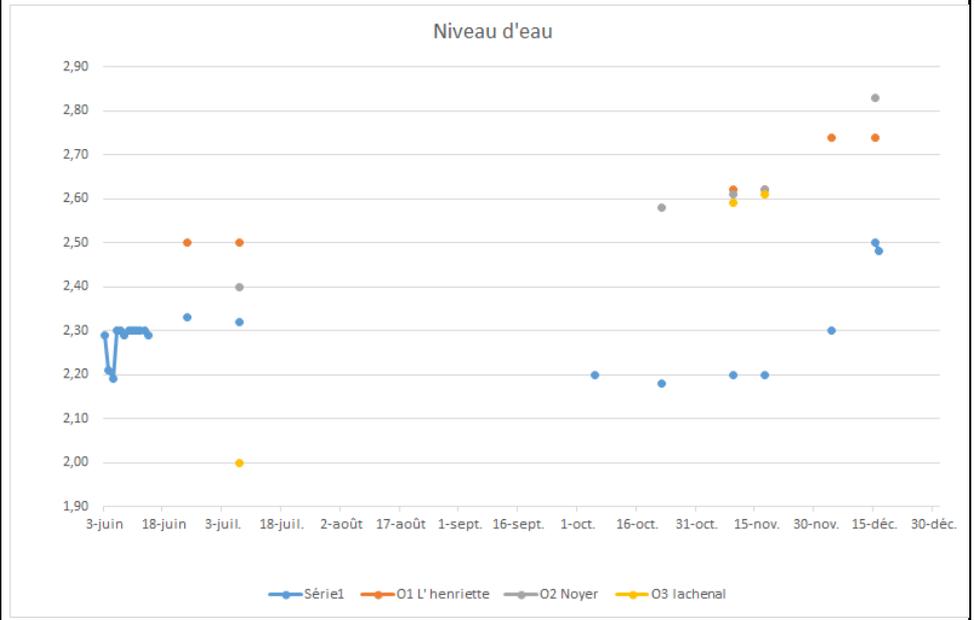
Priorité | 1

Opération CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Suivi hebdomadaire des niveaux d'eau sur le communal réalisé à partir des échelles limnimétriques des trois micro-ouvrages. Les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP seront également exploitées.</p> <p>Dans un même temps, les niveaux du réseau hydraulique périphérique seront relevés en lecture directe à partir deux échelles limnimétriques installées à l'entrée Est et à Touvent). De même, les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP située à l'entrée Est seront exploitées.</p> <p>Des relevés plus rapprochés pourront être réalisés selon les événements climatiques. Grâce à l'outil litho 3D et des principes d'interprétation développés en 2016 (D. LEBASTARD), une carte des surfaces en eau pourra être produite.</p> <p>Un suivi de la pluviométrie spécifique au site est nécessaire à partir d'une micro station météorologique propre à la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les cotes et surfaces en eau sont celles prévues par le protocole de gestion de l'eau. Le ressuyage de printemps est le résultat d'un consensus et tient compte des enjeux biologiques.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2016.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours
	Total 2020-2025 : 36 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ / année Stagiaire : 29j en 2020 et 17 jours/an de 2021 à 2025 Acquisition en 2020 d'une micro-station météo en (1 200€) et de matériel de terrain (1 400€) SMVSA et EPMP : Sur programme propre à chaque organisme					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 916 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 13 996 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques et achat d'une station météo connectée.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 9, CS 19 et opérations IP 1, MS 1 et MS 3 et MS6.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 6 jours			<u>Réel 2020</u> : 6,14 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 4 916 €			<u>Réel 2020</u> : 1 401 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 420 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 700 €		<u>Commune (20%)</u> : 280 €	

Des passages réguliers ont permis de suivre les niveaux d'eau. Néanmoins il manque les pics de ces niveaux associés aux orages de cet hiver. Le premier graphique présente les données récoltées par la sonde de l'EPMP mesurant les niveaux du fossé. Le second présente les niveaux des 3 ouvrages situés à l'intérieur de la RNR et les niveaux relevés sur l'échelle de crue du fossé.



Résultats



Une station météo a été acquise afin de préciser la pluviométrie associée au communal. De même une échelle limnimétrique et du matériel de terrain pour le suivis des niveaux d'eau ont été achetés. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.

Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète

CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
------	--	------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Un comptage décadaire des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants est réalisé. De manière à couvrir l'ensemble de la prairie communale, un minimum de cinq points d'observations est nécessaire. L'observation se fait depuis la bordure extérieure du communal, l'utilisation d'une longue-vue est impérative. Le comptage de la seconde décade de chaque mois est calé sur le comptage mensuel de l'OPN. Les données sont intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. La RNR joue son rôle de remise et de halte pour l'avifaune à l'échelle du Marais poitevin.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	De la première décade de janvier à la seconde de mars. De la première décade de juillet à la troisième de décembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / année Prestataire : 13,5j X 600€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 51 948 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 8, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0 jour			Réal 2020 : 1,29 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 8 658 €			Réal 2020 : 8 393 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 2 518 €		FEDER (50 %) : 4 197 €		Commune (20%) : 1 679 €	
	Un marché a été rédigé pour l'acquisition de 15 500 données historiques s'étalant de 1978 à 2020 et pour la rédaction d'une synthèse des connaissances de l'avifaune de la RNR (Annexe 7). Cette synthèse comprend également :					

	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des connaissances historiques, - L'évolution de la fréquentation des espèces nicheuses, migratrices et hivernantes, - La comparaison de ces connaissances par rapport au Marais poitevin, Un tableur répertoriant l'ensemble des espèces observées sur le communal avec : - Leur dernière année d'observation, - Les effectifs maximums recensés, - Les effectifs 2020, <p>Extraits de la synthèse rédigée par la LPO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effectifs de Vanneau huppé connaissent de fortes variations inter-annuelles liées à des hivers plus ou moins froid. Cependant, on constate une diminution des effectifs depuis les années 1990. Cette tendance est également constatée à l'échelle régionale et du Marais poitevin. - Comme au niveau national, ainsi qu'à l'échelle du Marais poitevin les effectifs de Pluvier doré connaissent sur le site de la Réserve Naturelle Régionale une forte diminution. En effet, le site pouvait accueillir plusieurs milliers d'individus en hivernage au cours des années 1980, alors que ce chiffre s'élève à un maximum de 500 individus au cours des 10 dernières années. Le Pluvier connaît la même tendance que le Vanneau huppé. - L'espèce la mieux représentée est le Canard colvert avec parfois plus de 1 000 individus en stationnement. L'accueil des autres espèces comme le Canard pilet, le Canard siffleur, le Canard souchet et le Canard chipeau est relativement limité et est quasiment inexistant depuis le début des années 2000. - L'oie cendrée est une espèce régulièrement présente en hivernage dans la réserve du communal du Poiré-sur-Velluire. On note une absence de fréquentation du site par l'espèce entre 1985 et 1991. Depuis entre 6 et 196 individus sont présents chaque hiver, sauf en 2007. - La bibliographie et les différentes études menées dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin montrent l'importance et l'attractivité des prairies humides et des zones inondées du Marais poitevin en période pré-nuptiale, notamment pour les limicoles et anatidés et plus particulièrement pour la Barge à queue noire (TURPAUD-FIZZALA & AL, 2019). - L'analyse des différents comptages menés à l'échelle du territoire, et plus particulièrement les comptages mensuels montrent que la Barge à queue noire a déserté le communal du Poiré-sur-Velluire en période de migration pré-nuptiale depuis le début des années 2000. - Le communal du Poiré-sur-Velluire est assez peu fréquenté à l'automne, notamment par les différentes espèces migratrices citées précédemment. Généralement sec en période post-nuptiale (août à novembre), il n'est pas attractif pour l'accueil des limicoles et anatidés à cette période <p>Un marché a également été rédigé pour les suivis 2021 qui sera réalisé par la LPO.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750- 1000	> 1000
------	--	---------	-----------	-----------	-------------	--------

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

<i>Priorité</i>						1
Opération CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	<i>OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Un suivi des oiseaux nicheurs est réalisé deux fois par mois, avec un passage par quinzaine entre le 21 mars et 20 juillet. Le suivi se fait également depuis la bordure du communal. Toutes les espèces nicheuses sont notées. La codification en vigueur sera utilisée pour caractériser les comportements. La périphérie immédiate de la RNR sera également suivie. Ce suivi englobe la réalisation d'un carré STOC EPS au sein de la RNR. Les données seront intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs. Amélioration des connaissances sur la reproduction de certaines espèces sur le site ou sa périphérie.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ / année Prestataire : 6,5j X 600€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 24 516 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances sur les espèces du site, matériel d'observation (longue-vue, jumelles).					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 7, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0 jour			Réal 2020 : 1,08 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 4 086 €			Réal 2020 : 4 145 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) :		FEDER (50 %) :		Commune (20%) :	
	1 244 €		2 073 €		829 €	
Résultats	<p>Comme pour la fiche action CS 7, un marché a été rédigé pour l'acquisition des données historiques et la rédaction d'une synthèse des connaissances de l'avifaune de la RNR (Annexe 7). Cette synthèse comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des connaissances historiques, - L'évolution de la fréquentation des espèces nicheuses, migratrices et hivernantes, - La comparaison de ces connaissances par rapport au Marais poitevin, <p>Un tableur répertoriant l'ensemble des espèces observées sur le communal avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur dernière année d'observation, - Les effectifs maximums recensés, - Les effectifs 2020, 					

	<p>En 2020 la Cigogne blanche, le Cygne tuberculé, le Grand cormoran, le Moineau domestique et le Vanneau huppé ont été identifiés comme « nicheur certain ». Trois espèces supplémentaires ont été notées en « probable » : la Barge à queue noire, le Canard colvert et l'Alouette des champs.</p> <p>Extraits de la synthèse rédigée par la LPO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 espèces nicheuses ont été recensés sur le communal du Poiré-sur-Velluire et les fossés attenants. - La présence d'eau sur le communal au printemps est un facteur déterminant pour l'installation d'un certain nombre d'espèces comme les canards et les limicoles. Les niveaux d'eau sont définis pour chaque saison par un protocole de gestion de l'eau et la gestion d'ouvrages hydrauliques. Cependant le communal n'est alimenté que par les eaux de pluie. Il est donc dépendant des conditions météorologiques. Dans des conditions optimales, environ 100 ha du site sont en eau au printemps. Il se ressuie naturellement par la suite. <p>Le communal du Poiré-sur-Velluire accueille une petite population d'anatidés. Notons, la présence de 2 à 12 couples de Canard colvert. Cette espèce commune est bien représentée au cours des 10 dernières années. Un couple de canard souchet et de Tadorne de belon ont été noté comme nicheur probable en 2018. La Sarcelle d'été n'a été notée comme nicheuse qu'une seule fois depuis les années 1970, en 1993.</p> <p>Pour ce qui est des autres espèces, le site a été occupé par l'Outarde canepetière : présente dans les années 1990. 1 à 2 mâles chanteurs et 1 couple en parade ont été observés en mai 1997. 1 mâle chanteur était également présent en juin 2003. Ce site représentait également un intérêt majeur pour l'espèce à l'automne, en tant que site de rassemblement post-nuptial. L'espèce a disparu du département en 2010, cependant des individus en migration peuvent être observés. Ainsi 1 à 2 individus ont fréquenté le communal pendant plusieurs semaines entre février et mars/avril 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 couples nicheurs de Barge à queue noire ont été recensé lors de l'enquête de 1995/1996. Cette espèce a ensuite disparue en reproduction pendant près de deux décennies. Depuis 2016, les données issues des suivis de limicoles nicheurs menés dans le cadre de l'OPN phase 2 et du suivi des nicheurs de la RNR ont permis de constater le retour d'un couple de Barge à queue noire avec 1 couple en 2019 et 1 à 2 couples en 2020. Historiquement, 1 à 2 couples nicheurs étaient notés chaque année dans les années 1990 et 1 couple par an au début des années 2000. Si le retour de la Barge à queue noire sur le site est encourageant, il faut noter que son statut à l'échelle du Marais poitevin reste fragile, car la colonisation de nouveaux sites reste trop faible pour compenser les disparitions d'autres sites (TURPAUD-FIZZALLA & al. 2019 ; SUDRAUD. 2020). - Le Chevalier gambette fréquente le site dans les mêmes proportions que la Barge à queue noire. Un couple s'est installé chaque année depuis 2018. Historiquement l'espèce était nicheuse ponctuellement avec un couple en 1989,1994, 1999 et 2009. - Le Vanneau huppé est l'espèce la plus fréquente sur le site comme à l'échelle du Marais poitevin. Au cours des 10 dernières années, entre 2 et 11 couples ont niché sur le communal du Poiré sur Velluire. Le Vanneau huppé est en régression sur ce site comme à l'échelle du Marais poitevin même si de fortes variations peuvent être observées d'une année sur l'autre. L'enquête de 2005-2006 a montré la présence de 28 à 38 couples nicheurs sur le communal. - Protocole STOC : 53 espèces différentes ont été contactées au cours de ces 3 années de suivi (entre 2017 et 2019). <p>Un marché a également été rédigé pour les suivis 2021 qui sera réalisé par la LPO.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	Limicoles	0		1		> 1
		Autre esp	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> à 16

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)							
						Priorité	1
Opération CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique						
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site						
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion						
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Deux protocoles différents seront utilisés. Le premier intrasite consistera à mettre en place le protocole « POPamphibien Communautés ». Trois passages sont réalisés de fin février à mi-juin pour déceler les comportements et les indices de reproduction des différentes espèces. La pêche à l'aide d'une épuisette à mailles fines peut être pratiquée. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN. Le Lépidure sera recherché.</p> <p>Dans un second temps, l'EPMP conduit jusqu'en 2021 un suivi de la macrofaune aquatique sur 5 transects du réseau hydraulique. Après 2021, le gestionnaire reprendra ce suivi sur deux des quatre stations avec réadaptation du protocole si besoin. Le protocole consiste en une pêche à l'épuisette de 10 coups sur un linéaire de 100 mètres. Les individus capturés sont identifiés et relâchés sur place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>						
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.						
Méthodologie	Identification à vue (pontes, larves, chorus) et au chant. Capture à l'épuisette.						
Période d'intervention	Février à juillet.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	
	Total 2020-2025 : 3 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ chaque année Prestataire suivi « POPamphibien » : 2,5j X 600 chaque année Prestataire suivi «macrofaune aquatique» : 4j X 600 de 2022 à 2025						
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	1 593 €	1 593 €	3 993 €	3 993 €	3 993 €	3 993 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 19 158 €						
Nature des investissements	Suivis biologiques.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.						
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 12, CS 19 et opérations IP 8, IP 9 et MS 3. Une autorisation de capture est nécessaire.						

Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0,5 jours		Réel 2020 : 1,14 jours
Coûts	Prévisionnel 2020 : 1 593 €		Réel 2020 : 260 €
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 78 €	FEDER (50 %) : 130 €	Commune (20%) : 52 €
Résultats	En raison de la mise en place tardive du plan de gestion, l'action n'a pu être entièrement réalisée cette année. Le CCTP a été rédigé et le marché public a été validé. L'action n'a pas été réalisée cette année mais elle est déjà programmée avec l'intervention d'une entreprise en 2021. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Au démarrage du pâturage, le conservateur sollicite tous les 15 jours les exploitants pour obtenir « en temps réel » le nombre d'animaux à pâturer sur le site. Ces données permettent au conservateur de proposer des ajustements en cours de saison pastorale. Ces données vont permettre d'alimenter les analyses des habitats et des espèces conduites dans le cadre des suivis scientifiques.</p> <p>Le Conservateur et les agriculteurs sont régulièrement amenés à intervenir sur ou aux abords du communal. Ils ont donc la possibilité d'observer les animaux et de constater si l'un d'eux doit bénéficier de soins.</p> <p>Afin de faciliter l'identification du propriétaire du ou des animaux blessés, les boucles d'identification seront définies d'une couleur propre à chaque exploitant agricole.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le chargement animal instantané est adapté à l'objectif de conservation de la prairie. Identification claire de l'ensemble des bovins présents sur le communal.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Collecte, saisie, mises à jour des données de chargement transmises par les exploitants. Observation directe. Concertation avec les agriculteurs pour attribuer une couleur à chacun.					
Période d'intervention	Du 15 mars au 15 décembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
	Total 2020-2025 : 9 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ chaque année Agent communal : équivalence temps de 3j /année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 580 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Transversalité avec les différents suivis CS et opérations IP, MS, CI 1, CI 4 PA 1 et PA 3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 5 jours			Réel 2020 : 2,43 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 930 €			Réel 2020 : 554 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 166 €		FEDER (50 %) : 277 €		Commune (20%) : 111 €	

Résultats	<p>Le temps prévu pour cette action a été consacré notamment au suivi des Mesure Agro-Environnementales. Lors de la télédéclaration PAC une erreur a été commise et la demande MAEC n'a pas été enregistrée. Cette erreur a de lourde conséquence pour les éleveurs. Du temps a donc été consacré afin d'accompagner la commune dans différentes étapes de concertation avec la région.</p> <p>De plus un suivi régulier des animaux sur le communal a été mis en place mais seulement sur la deuxième moitié de l'année.</p> <p>L'action n'a pas pu être entièrement réalisée en raison de la validation tardive du plan de gestion. Sa réalisation sera donc considérée comme partielle.</p>		
Appréciation	<p>Aucune réalisation</p> 	<p>Réalisation partielle</p> 	<p>Réalisation complète</p> 

2.2.3 Résultats de l'OLT II

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2020	Temps réel consacré en 2020	Evaluation
CS4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2,5	2,50	
CS11	Suivi du peuplement piscicole	0,5	1,00	
CS12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	0,79	
CS19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	5	0,00	
CS1	Suivi des végétations prairiales	0	0,21	
CS5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	3	4,50	
CS6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6	6,14	
CS7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	1,29	
CS8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	1,08	
CS9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	1,14	
CS18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	2,43	
	Total	27	21,07	
	Opération prévue en 2020 mais non réalisée			
	Opération non prévue en 2020 mais réalisée			

A l'exception du vade-mecum, toutes les actions prévues en 2020 pour répondre à l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion » ont été complètement ou partiellement réalisées. Du temps a également été pris à la fiche sur les végétation prairiales à la demande du CSRPN.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. La différence entre le temps prévisionnel et le temps réel vient du vade-mecum qui n'a pas été rédigé et du suivi du pastoralisme qui n'a pas été réalisé que sur la moitié de l'année.

En plus du prévisionnel, du temps a été nécessaire au montage des marchés et des protocoles des fiches suivantes :

- CS 14 « Suivi des peuplement d'orthoptères » (1,14 jours),
- CS 15 « Suivi du peuplement de lépidoptères » (1,50 jours),
- CS 17 « Suivi des espèces de mammifères remarquables » (0,36 jour).

Ces marchés ont dû être montés en 2020 afin de fournir les éléments nécessaires à la demande de subvention FEDER indispensable au financement du Plan de gestion.

2.3 L'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »

2.3.1 Les opérations de l'Odp 3.1 « Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	1
Opération CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication						
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire						
Objectif de plan	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ancien observatoire était dangereux en raison de sa vétusté et de sa proximité immédiate de la route. Suite à une étude de maîtrise d'œuvre conduite par la Mairie (en cours 2018-2019), un nouvel observatoire a été défini et doit être construit à un emplacement réservé jouxtant le parc de contention Est. Il bénéficiera d'un aménagement pédagogique qui devra être mis en relation avec la création du sentier d'interprétation autour de la RNR. Une cellule de comptage sera installée à l'entrée de l'observatoire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Outils pédagogiques fonctionnels.</p>						
Localisation	RNR.						
Méthodologie	Engager la maîtrise d'œuvre et suivre le déroulement des travaux de construction du nouvel observatoire. Veiller aux éventuelles dégradations.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	12 jours	10 jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	
	Total 2020-2025 : 26 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € /jour de travail Prestation de maîtrise d'œuvre + travaux en 2022 : 100 000€						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	2 232 €	1 860 €	186 €	186 €	186 €	186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		100 000 €					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 104 836 €						
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie, Communauté de Communes.						
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 5, CI 1, CC 1, PA 4 et PA6.						

Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 12 jours		Réel 2020 : 0 jour
Coûts	Prévisionnel 2020 : 2 232 €		Réel 2020 : 0 €
Financement	Région Pays de la Loire (30 %): €	FEDER (50 %): €	Commune (20%): €
Résultats	<p>Cette action a été décalée de 1 an dans la programmation. Par ailleurs, le projet initial prévoyait que l'observatoire soit placé au niveau du parc de contention et accompagné d'un projet d'aménagement du parking porté par la commune qui comprenait la création de bâtiments d'accueil, la révision de la circulation, etc. La nouvelle municipalité a abandonné la réalisation de cet aménagement.</p> <p>Une première discussion avec le Groupe local propose une réflexion afin de modifier la fiche Action pour proposer la création de 3 plateformes d'observation disposées autour de la RNR et permettant d'observer plusieurs zones du communal. Ces aménagements alimenteront le sentier d'interprétation prévu dans la fiche CC1. Le comité consultatif est sollicité afin de valider ce changement de projet.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 2

Opération PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 <i>Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Cette action a été mise en place au cours du dernier plan de gestion. Il convient de la poursuivre afin d'observer les éventuels évolutions du marais communal. Le conservateur reprendra le plus fidèlement possible les cadrages des précédentes années afin de faciliter les comparaisons. Chaque point photographique sera géoréférencé. Les prises de vues seront réalisées tous les ans. Une photo générale pourra être prise depuis un point haut. Les données historiques du site viendront compléter cet observatoire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Evolution paysagère de la RNR.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Prises de vues de la RNR.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 12 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2j X 186€ chaque année Stagiaire : 31j au total :					
	Stagiaire 9j 372€	Stagiaire 4j 166€	Stagiaire 5j 207€	Stagiaire 4j 166€	Stagiaire 5j 207€	Stagiaire 4j 166€
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	538 €	579 €	538€	579 €	538 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 516 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opérations MS 2, MS 3, MS 4.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 2 jours			Réel 2020 : 0 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 744 €			Réel 2020 : 0 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %): 0 €		FEDER (50 %): 0 €		Commune (20%): 0 €	
Résultats	Cette action a été décalée à 2021.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

<i>Priorité</i> 1						
Opération PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 <i>Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ouverture du Marais communal est un moment fort dans la vie de la commune des Velluire-sur-Vendée. Cette fête fait le lien entre l'utilisation actuelle du communal et un passé proche. Elle est organisée par la Mairie.</p> <p>De plus, ce moment permet de conserver et de créer un lien entre les éleveurs de la commune et les habitants.</p> <p>Précédemment, la date de l'ouverture du communal était organisée par la Mairie et à date fixe. Cette date ne correspond pas nécessairement au contexte environnemental du marais communal.</p> <p>Dorénavant, une réunion du groupe local devra avoir lieu pour définir au mieux une date de l'ouverture du communal par rapport au contexte pédoclimatique de ce dernier et permettre une organisation de la fête dans de bonnes conditions.</p> <p>Cette fête restera organisée par la Mairie et sera également l'occasion pour le conservateur de présenter la Réserve et son fonctionnement au cours d'une animation.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Organisation de la fête du communal de manière concertée. Accueil du public dans de bonnes conditions.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Organisation d'une réunion de concertation avec la Mairie et les agriculteurs.					
Période d'intervention	Avril – mai.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / année Agent communal : équivalence temps de 5j/année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 4, PA 5 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réel 2020 : 0 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 558 €			Réel 2020 : 0 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) :		FEDER (50 %) :		Commune (20%) :	
	0 €		0 €		0 €	
Résultats	Cette action a dû être annulée à cause du confinement et des mesures sanitaires restrictives. Néanmoins des contacts avec le CREGEN et le conservatoire de la poule marandaise (poule de marans) ont été pris afin qu'ils soient présents pour la prochaine ouverture du communal, si les conditions sanitaires le permettent.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

2.3.2 Les opérations de l'Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 2
Opération CI 1	Entretien de la signalétique existante					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le conservateur s'assure lors de ses sorties de terrains que l'ensemble des équipements et signalétiques soit en place, visible et en bon état. Le remplacement des équipements défectueux sera assuré par le conservateur (panneaux « bovins ») et par la Région pour les panneaux de la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Information du public et respect de la réglementation.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Visites régulières et vérification de la signalétique.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	0,5 jour	1 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 4 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € / jour de travail Prestataire : 300€ en 2021 et 2024 Conseil Régional des Pays de la Loire					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	186 €	93 €	93 €	186 €	93 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		300 €			300 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 344 €					
Nature des investissements	Réfection de la signalétique endommagée.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Comité départemental de randonnée pédestre, Communauté de Communes.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations SP 1 et PA 4.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0,5 jour, 93 €			Réel 2020 : 0,28 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 93 €			Réel 2020 : 64 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 19 €		FEDER (50 %) : 32 €		Commune (20%) : 13€	
Résultats	Une demande de devis pour une signalétique spécifique aux bovins (tranquillité des animaux) a été réalisée. De plus, la signalétique nécessite quelques compléments. Il sera important de préciser qu'il est interdit de rentrer sur le communal. Les résultats attendus pour cette action sont donc partiellement remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation 		Réalisation partielle 		Réalisation complète 	

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur rédige un article qui présente le bilan annuel et brosse l'actualité de la RNR dans le bulletin communal. Chaque année, le conservateur convie la presse écrite régionale à prendre part à des temps forts de la gestion de la RNR. Un article est ensuite publié ou un reportage diffusé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>					
Localisation	RNR, Marais poitevin.					
Méthodologie	Rédaction et publication d'articles.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	Total 2020-2025 : 24 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 464 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3 et PA 5.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 4 jours, 744 €			Réel 2020 : 0 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 744 €			Réel 2020 : 0 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 0 €		FEDER (50 %) : 0 €		Commune (20%) : 0 €	
Résultats	Aucune action de communication n'a été menée en 2020.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 2
Opération CC 3	Créer un document touristique largement diffusable					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La création d'une plaquette de présentation du site est un outil indispensable pour accompagner une campagne d'information. Une première plaquette a été créée en 2013 par la Région puis rééditée. Une nouvelle plaquette sera réalisée par la Région afin de remettre à jour certaines informations de la Réserve.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Création d'une plaquette présentant le site, la législation et ses limites.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Création d'une plaquette d'information touristique.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	0,5 jour				
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1,5j X 186€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	93 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 279 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 1 jour			<u>Réel 2020</u> : 0 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 186 €			<u>Réel 2020</u> : 0 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30%)</u> : 0 €		<u>FEDER (50%)</u> : 0 €		<u>Commune (20%)</u> : 0 €	
Résultats	Cette action n'a pas été réalisée en 2020. Elle sera réalisée en 2021.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : En 2020, le conservateur procèdera à la commande du développement d'une page internet dédiée à la RNR et consultable à partir du site de sa structure ou celui de la Mairie. Les données biologiques seront saisies et disponibles. A partir de 2021, chaque année, les données biologiques seront mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances. Des spots vidéos dédiés à l'actualité de la RNR seront conçus et diffusés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>					
Localisation	RNR, Marais poitevin					
Méthodologie	Saisie et partage de données biologiques, diffusion de spots vidéos.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 20 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ en 2020 et 3j X 186€ les autres années Prestataire informatique 2020 : 4 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 000 €					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 720 €					
Nature des investissements	Développement de la page internet.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 3 jours			<u>Réel 2020</u> : 0,79 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 4 930 €			<u>Réel 2020</u> : 180 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30%)</u> : 54 €		<u>FEDER (50%)</u> : 90 €		<u>Commune (20%)</u> : 36 €	
	Un début de réflexion sur la création du site internet spécifique à la RNR a été mené via notamment de la bibliographie sur la conception et le contenu du futur site internet. Cette action est partiellement réalisée et décalée à 2021. Une partie du public visé par cette action est informé. Les résultats attendus ne sont donc que partiellement remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur, en partenariat avec la Mairie, organise sur la RNR des animations dans le cadre d'évènements locaux, régionaux ou nationaux (ouverture du communal, journée mondiale des zones humides, fête de la nature). Il propose des sorties à thèmes à destination du grand public et/ou d'un public spécialisé. Il fera appel si besoin à des compétences particulières et/ou des spécialistes dans leurs domaines de prédilection (botanistes, entomologistes, animateurs ...). Deux à quatre animations sont envisagées chaque année. Il propose des sorties à destination des scolaires (Lycée nature, Lycée agricole, écoles de la commune). Le conservateur définira en début d'année le calendrier et le contenu de l'animation, il assurera la promotion et sollicitera les intervenants.</p> <p>Des animations à deux voix, éleveurs et association de protection de la nature, pourront être mises en place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accueillir chaque année sur le site les différents publics.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Organisation d'animations, accueil du public.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	Total 2020-2025 : 24 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / année Prestataire : 2 animations en 2020 et 4 animations / an pour les autres années Acquisition de supports pédagogiques en 2021 (3 000€) et 2022 (3 000€) et de matériel optique en 2021 (5 500€)					
Coûts de fonctionnement prévisionnels conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €
Prestation animation	1 800 €	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		8 500 €	3 000 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 32 264 €					
Nature des investissements	Panneaux, roll up de présentation de la RNR et matériel optique.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 3, PA 5 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 4 jours			Réel 2020 : 5,5 jours		
	Prévisionnel 2020 : 8 044 €			Réel 2020 : 6 517€		

Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 1 955 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 3 258 €	<u>Commune (20%)</u> : 1 303 €
Résultats	<p>Un CCTP a été rédigé et le marché a été fructueux.</p> <p>Quatre animations sont prévues en 2021. Ces animations seront réalisées par la LPO et Sébastien Palier de CAP Pêche et nature.</p> <p>Un travail a été mené sur l'élaboration de supports pédagogiques tels que des panneaux mobiles pour présenter la RNR et sur plusieurs thématiques (biodiversité, fonctionnement hydraulique, etc.)</p> <p>Enfin, du matériel d'optiques a été acquis dans le but d'être utilisé lors des sorties pédagogiques.</p> <p>En raison du contexte sanitaire, il est difficile d'accueillir dans de bonnes conditions le public. Le travail de cette année a donc porté sur l'organisation des animations, le matériels nécessaires et les supports pédagogiques. Tous ces éléments bénéficieront au public qui visitera le site.</p> <p>Bien que cela ne soient pas les résultats attendus, toutes ces actions participent à l'accomplissement de cette fiche.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La commune des Velluire-sur-Vendée est une commune nouvelle issue de la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire. Les élus de Velluire n'ont pas la culture et les connaissances historique et patrimoniale du marais communal.</p> <p>Il apparaît donc important de créer du lien entre ces élus et leur nouveau territoire. Une présentation du site pourra avoir lieu pendant une réunion du Conseil Municipal après les élections. Puis, chaque année, un bilan des actions et une visite sur site sera organisée par le conservateur.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Rencontre des élus et organisation d'une visite sur le site.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 116 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 1 jour			Réel 2020 : 0,86		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 186 €			Réel 2020 : 195 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 59 €		FEDER (50 %) : 98 €		Commune (20%) : 39 €	
Résultats	Les nouveaux élus de la commune ont été rencontrés et une présentation de la RNR a été réalisée en conseil municipal. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur fait le bilan de la participation aux différentes animations par catégorie de public. Il réalise aussi le bilan des visites de la page internet consacrée à la RNR et sur les réseaux sociaux.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Participation et consultation accrues des différents publics. Amélioration de l'intérêt porté à la RNR.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Recensement des participants à chaque animation.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 558 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2021, 2024.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, CC 2 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2020</u> : 0 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 93 €			<u>Réel 2020</u> : 0 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (30 %)</u> : 0 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 0 €		<u>Commune (20%)</u> : 0 €	
Résultats	Dans le contexte actuel, aucune animation n'a pu être réalisée. De plus, le site internet et la page Facebook n'ayant pas été faites. La fréquentation n'a pas pu être mesurée.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

2.3.3 Résultats de l'OLT III

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2020	Temps réel consacré en 2020	Evaluation
CI3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	0	0,00	
PA2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	0	0,00	
PA3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	0	0,00	
CI1	Entretien de la signalétique existante	0,5	0,28	
CC2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	0,00	
CC3	Créer un document touristique largement diffusable	1	0,00	
PA1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	0,79	
PA4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	5,50	
PA5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	0,86	
PA6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,00	
	Total	14	7,43	
	Opération prévue en 2020 mais non réalisée			

Plusieurs actions prévues en 2020 pour répondre à l'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire » n'ont pas pu être réalisées en raison du manque de temps et à cause du contexte sanitaire de ces derniers mois. Le manque de temps est à mettre en lien avec la validation tardive du plan de gestion, elle-même impacté par la situation sanitaire et les difficultés à mettre en place les réunions de validations.

A noter que le projet d'observatoire est en cours de révision et évoluera certainement dans les prochains mois.

Le temps consacré à ces actions a été inférieur à celui prévu pour les raisons déjà évoquées précédemment.

2.4 l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs »

2.4.1 Les opérations de l'Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	1
Opération MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion						
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs						
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La commune est propriétaire du marais communal et a été le gestionnaire du site pour la mise en œuvre du premier plan de gestion. Elle souhaite confier le rôle de gestionnaire du site à un organisme extérieur. Néanmoins, elle reste étroitement liée à la gestion du marais communal de par la taxe de pâturage, la fête de l'ouverture du communal, etc.</p> <p>Ainsi, il apparaît important de définir une procédure de validation des décisions pour que ces dernières soient en accord avec les intérêts environnementaux de la réserve et ceux de la commune, ceci via des rencontres et des échanges réguliers.</p> <p>Mais aussi, à l'image de la démarche de travail collectif mise en œuvre pour la rédaction du plan de gestion, les échanges seront confortés par la création d'une commission nommée « groupe local » dont le principal objectif sera la validation collégiale des projets, décisions et actions développés sur la RNR.</p> <p>Le groupe local : conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, l'EPMP et SMVSA.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Relation saine et durable entre la Mairie, le Conservateur et les partenaires locaux. Une procédure de validation des décisions est définie.</p>						
Localisation	Périmètre RNR.						
Méthodologie	Rencontres régulières entre la Mairie et le conservateur.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	
	Total 2020-2025 : 36 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ / an Agent communal : Equivalence temps de 2j / an Mairie et groupe local						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 696 €						
Financement possible	Région PDL, FEDER.						

Evaluation	Procédure de validation des décisions établie. Evaluation 2022, 2025.		
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.		
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 6 jours		<u>Réel 2020</u> : 7,64 jours
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 1 116 €		<u>Réel 2020</u> : 1 742 €
Financement	<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 871 €	<u>Commune (20%)</u> : enveloppe complémentaire
Résultats	<p>Cette année, plusieurs actions concourent à la réalisation de cette fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps d'échange a été nécessaire entre la Mairie et le Parc afin de trouver un mode d'organisation qui convienne aux deux parties. - Une convention de gestion et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le gestionnaire a été rédigé et signé entre les différents acteurs - Des entretient ont eu lieu entre la Mairie et le Pnr MP sur différents sujets touchant le communal (taxe de pâturage, chargement, fonctionnement globale, travaux, etc...). - Le Groupe Local de Gestion a été validé. <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité | 1

Opération MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le conservateur est régulièrement sollicité pour participer aux réunions du DOCOB Natura 2000 Marais poitevin, SAGE Vendée, CTMA Vendée-Sèvre-Autize, Contrats de Marais, ASA, stratégie foncière, aux Comités Consultatifs des autres Réserves Naturelles du sud Vendée... Il convient autant que possible d'y participer de manière à ce que soit pris en compte les intérêts environnementaux dans les plans d'actions des politiques publiques.</p> <p>La conduite simultanée de certains suivis, la mutualisation des protocoles, la comparaison des résultats biologiques et l'influence des modes de gestion sont autant de sujets qui doivent être partagés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La RNR est intégrée au sein de son environnement socio-économique.</p>					
Localisation	RNR, Communautés de communes, Marais poitevin, Région Pays de la Loire.					
Méthodologie	Réunions, expertises, dossiers.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	Total 2020-2025 : 24 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / an					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 464 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis et les opération MS 1, MS 2, MS 3 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2020</u> : 4 jours			<u>Réel 2020</u> : 1,21 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2020</u> : 744 €			<u>Réel 2020</u> : 277 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 138 €		<u>Commune (20%)</u> : enveloppe complémentaire	
	<p>Une rencontre a été organisée avec le conservateur de la RNN de St Denis du Payré et la conservatrice a participé au Comité Consultatif de cette RNN.</p> <p>Le contexte et le manque de temps n'ont pas permis de suivre tous les projets en lien avec le réseau local des politiques territoriales.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'opération consiste à réaliser toutes les démarches administratives et financières inscrites à la convention régionale prévues par les financements (FEDER, AELB...) et permettant de sécuriser les différents exercices afin d'assurer le versement des subventions. Cette opération prévoit également le temps consacré au montage des différentes demandes de financements.</p> <p>Le conservateur sollicite, en fonction de leurs domaines d'intervention, différents partenaires financiers potentiels, de manière à limiter l'autofinancement de la structure gestionnaire et la participation régionale (40 % de certaines actions).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale, moyens financiers adaptés.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Montage des dossiers et suivi auprès des partenaires financiers. Budgets, bilans financiers, convention et arrêtés régionaux.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	16 jours	11 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
	Total 2020-2025 : 36 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186€ par jour de travail Conseil Régional des Pays de la Loire					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 976 €	2 046 €	930 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 8 742 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 16 jours			Réal 2020 : 25,72 jours		
	Coûts			Réal 2020 : 5 863 €		
Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €		FEDER (50 %) : 2 932 €		Commune (20%) : enveloppe complémentaire	
	<p>Résultats</p> <p>Un certain nombre de démarches administratives étaient nécessaires pour cette première année de mise en œuvre du plan de gestion comme la rédaction et le montage du dossier FEDER, le suivi de l'ensemble des marchés publics en lien avec les actions de la RNR, les ajustements du plan de financement, l'adaptation des budgets 2020, les entretiens avec la Région et les échanges avec le CSRPN.</p> <p>Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité | 1

Opération MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur transmet aux membres du Comité Consultatif de la RNR un rapport d'activités. Ce document reprend l'ensemble des opérations réalisées par rapport à celles programmées. Il détaille les coûts, moyens humains, protocoles et techniques mis en place ainsi que les résultats attendus. Les résultats biologiques issus des fiches indicateurs d'évaluation sont présentés. Le rapport d'activités présente aussi, succinctement, la programmation de l'année N+1.</p> <p>Une fois par an, le Comité Consultatif de la RNR se réunit. Le Comité Consultatif est tenu informé des résultats de la gestion de la RNR et prend part à toutes les décisions. La mise à jour des membres est réalisée. La date retenue et l'invitation transmise sont validées par les services de la Région.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Bilan des opérations prévues et réalisées, bilan humain et budgétaire.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 = 558€ € par année Prestataire : 10j X 700€ = 7 000€ par année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 45 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réal 2020 : 4 jours		
	Prévisionnel 2020 : 7 558 €			Réal 2020 : 5 513 €		
Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €		FEDER (50 %) : 2 756 €		Commune (20%) : enveloppe complémentaire	
	Un CCTP a été rédigé et un marché a été publié. Une réunion a été faite pour le bilan d'activité. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

2.4.2 Les opérations de l'Odp 4.2 « Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p>Description : Un respect de la législation de la RNR est nécessaire pour réduire le dérangement et maintenir les caractéristiques écologiques du communal. Au cours de chaque sortie de terrain, le conservateur s'assure qu'il n'y a pas trace, sur la RNR, d'infractions commises. En cas d'infractions constatées par le conservateur ou d'autres agents assermentés sur la RNR, une procédure sera rédigée, un avertissement donné ou une plainte déposée. Les pièces administratives (procès-verbaux, avertissements, dépôt de plainte) seront enregistrées. Le conservateur se tiendra informé des suites pénales et judiciaires s'il y en a.</p> <p>Résultats attendus : Public averti, respect de la réglementation, peu ou pas d'infractions.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Présence sur le terrain, missions de surveillance et de police, communication, échanges avec les services compétents.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 € par an Agents assermentés, services compétents en matière de police de la chasse et de l'environnement.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opération MS 1, CI 1 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réal 2020 : 2,14 jours		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 558 €			Réal 2020 : 488 €		
Financement	Région Pays de la Loire (30 %) : 146 €		FEDER (50 %) : 244 €		Commune (20%) : 98 €	
Résultats	La conservatrice passe régulièrement sur le terrain afin de surveiller le site. Le 24 avril 2020, deux chiens en vagabondage sur la RNR ont été signalés. La recherche et le contact auprès du propriétaire ont été réalisés par la Mairie. Des chats domestiques sont régulièrement observés.					
Appréciation	Aucune réalisation 		Réalisation partielle 		Réalisation complète 	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : les délaissés sont complémentaires dans la conservation de la biodiversité de la RNR grâce à leur rôle de corridor écologique. En effet, ils font le lien entre le canal des Hollandais et le fossé périphérique de la réserve.</p> <p>La parcelle communale ZL 61, dite « la parcelle aux oies », est un îlot humide en connexion directe avec le fossé périphérique du communal. Les habitats humides et la présence d'amphibiens et d'odonates font que cette parcelle a un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité, accentué par son étroite relation avec le communal. Des travaux de restauration de la parcelle ont eu lieu en 2013 dans le cadre du Contrat Nature avec le broyage de zone embroussaillée, la création d'îlots aquatiques, le curage du canal de bordure, la restauration de la mare et la création d'un abreuvoir.</p> <p>La restauration des clôtures est à prévoir.</p> <p>Les coûts des travaux seront pris en charge par la Mairie (hors RNR).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Conservation de l'intérêt écologique et des fonctions de corridors des délaissés et de la parcelle ZL 61.</p>					
Localisation	Délaissés et parcelle ZL 61. Hors Périmètre RNR.					
Méthodologie	Suivis des délaissés et de la parcelle ZL 61.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	3 jours	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 5,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2020, 2022, 2023, 2024 et 2025 et 3j x 186€ en 2021 Mairie, Agent communal : Equivalence temps de 4j / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	558 €	93 €	93 €	93 €	93 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 023 €					
Nature des investissements	Réfection des clôtures.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie, Etat.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 0,5 jour			Réal 2020 : 0,14 jour		
Coûts	Prévisionnel 2020 : 93 €			Réal 2020 : 32 €		

Financement	<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 16 €	<u>Commune (20%)</u> : enveloppe complémentaire
Résultats	Une convention de prêt à usages avec clauses environnementales entre la mairie et l'éleveur utilisant la parcelle a été rédigé. Elle doit être validée et signée pour la mise à l'herbe 2021. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p>Description : Certains projets d'aménagements peuvent avoir une influence néfaste ou une incidence sur le marais communal. Dès lors, il convient de suivre les projets de la commune afin de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts de la Réserve. Le conservateur devra consulter régulièrement la Mairie des Velluire-sur-Vendée pour avoir connaissance, le plus en amont possible, des futurs projets d'aménagements de la commune. Le projet de réaménagement de la zone de parking située à l'entrée Est du communal, engagé par la Mairie en 2018-2019, est particulièrement concerné. Au cours du précédent plan de gestion, des contacts ont été établis avec certains propriétaires, agriculteurs et usagers. Il est nécessaire de les conforter. Cette opération consiste à entretenir les relations et échanges cordiaux initiés de manière à conserver de bonnes relations avec les locaux pour une bonne acceptation des actions entreprises sur la RNR.</p> <p>Résultats attendus : La Réserve est prise en compte dans les projets de développement de la commune. Aucune atteinte à la RNR est constatée. Conforter le périmètre de la RNR, limiter le dérangement.</p>					
Localisation	RNR et parcelles attenantes à la RNR.					
Méthodologie	Participation aux réunions de la Mairie pour les futurs projets d'aménagements. Prise de contacts avec les propriétaires, usagers, réseau de connaissances locales.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / an Mairie					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 6, CI 3 et PA 5.					
Temps de travail	Prévisionnel 2020 : 3 jours			Réel 2020 : 1,43 jours		
	Prévisionnel 2020 : 558 €			Réel 2020 : 326 €		

Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €	FEDER (50 %) : 163 €	Commune (20%) : enveloppe complémentaire
Résultats	Le temps a été consacré aux suivis des projets éoliens à 2 km au nord de la réserve, au passage de la fibre dans la commune qui nécessite l'élagage d'arbre à l'est de la RNR hors du périmètre, à l'abandon de l'aménagement du parking, au projet de réaménagement des berges sur la route des huttes (adoucissements des berges, plantation d'hélophytes). Les résultats attendus pour cette année sont remplis.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

2.4.3 Résultats de l'OLT IV

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2020	Temps réel consacré en 2020	Evaluation
MS6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	7,64	
MS7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	1,21	
MS8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	16	25,72	
MS9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3	4,00	
SP1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	2,14	
MS4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5	0,14	
MS5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3	1,43	
Total		35,5	42,28	

Toutes les actions prévues en 2020 pour répondre à l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs » ont été complètement ou partiellement réalisées.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. La différence entre le temps prévisionnel et le temps réel vient notamment du suivi administratif et financier qui a été plus conséquent que prévu avec une dizaine de jours supplémentaires.

3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2020

3.1 Les moyens humains en 2020

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2020	Temps réel consacré en 2020
CS1	Suivi des végétations prairiales	0	0,21
CS3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	0	0,14
CS4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2,5	2,50
CS5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	3	4,50
CS6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6	6,14
CS7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	1,29
CS8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	1,08
CS9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	1,14
CS11	Suivi du peuplement piscicole	0,5	1,00
CS12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	0,79
CS14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0	1,14
CS15	Suivi du peuplement de lépidoptères	0	1,50
CS17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	0	0,36
CS18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	2,43
CS19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	5	0,00
IP1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	0,00
IP2	Contrôler les chardons	3	3,15
IP3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	0	2,29
IP4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	4	4,72
IP5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	3,21
IP6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	1	1,43
IP7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	0,36
IP8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2	3,00
IP10	Restauration des nids à Cigogne blanche	1	0,00
SP1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	2,14
MS1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5	5,00
MS3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0,29
MS4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5	0,14
MS5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3	1,43
MS6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	7,64
MS7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	1,21
MS8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	16	25,72
MS9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3	4,00
CI1	Entretien de la signalétique existante	0,5	0,28
CI3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	0	0,00
CI4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	0	0,86
CC1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	0	0,00
CC2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	0,00
CC3	Créer un document touristique largement diffusable	1	0,00
PA1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	0,79
PA2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	0	0,00
PA3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	0	0,00
PA4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	5,50
PA5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	0,86
PA6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,00
TOTAL		101,5	98,21
	Opération prévue en 2020 mais non réalisée		
	Opération non prévue en 2020 mais réalisée		

En 2020, 98,21 jours, soit 0,46 ETP, ont été consacrés par la conservatrice à la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire. La différence avec le calendrier prévisionnel s'explique notamment par le début de la programmation en juin et l'annulation ou la réalisation partielle de plusieurs opérations.

3.2 Bilan financier 2020

Code	Intitulé Opération	Type de Coûts	Coût prévisionnel arrêté région	Coût réel 2020	Répartition financement 2020		
					Région	FEDER	Commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	Fonct	930 €	1 140 €	342 €	570 €	228 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	Fonct		521 €	156 €	261 €	104 €
		Invest		- €	- €	- €	- €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	Fonct	744 €	1 076 €	323 €	538 €	215 €
		Invest	2 500 €	2 377 €	713 €	1 189 €	475 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	Fonct	375 €	732 €	220 €	366 €	146 €
		Invest	4 000 €	3 322 €	997 €	1 661 €	664 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	Fonct		196 €	59 €	98 €	39 €
		Invest		- €	- €	- €	- €
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	Fonct	186 €	326 €	98 €	163 €	65 €
		Invest	2 400 €	- €	- €	- €	- €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	Fonct	186 €	82 €	25 €	41 €	16 €
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	Fonct	372 €	- €	- €	- €	- €
		Invest		- €	- €	- €	- €
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	Fonct	372 €	683 €	205 €	342 €	137 €
		Invest		- €	- €	- €	- €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	Fonct	- €	65 €	20 €	33 €	13 €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	Fonct	1 488 €	- €	- €	- €	- €
IP 2	Contrôler les chardons	Fonct	723 €	718 €	215 €	359 €	144 €
		Invest	6 900 €	- €	- €	- €	- €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	Invest		32 €	10 €	16 €	6 €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	Invest	3 548 €	570 €	171 €	285 €	114 €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	Invest	1 343 €	228 €	68 €	114 €	46 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	Invest	1 583 €	180 €	54 €	90 €	36 €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	Invest		342 €	103 €	171 €	68 €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	Invest		82 €	25 €	41 €	16 €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	Fonct	930 €	- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	Invest		48 €	14 €	24 €	10 €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	Invest	558 €	1 025 €	308 €	513 €	205 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	Invest	4 916 €	3 624 €	420 €	700 €	280 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	Invest	8 658 €	8 393 €	2 518 €	4 197 €	1 679 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	Invest	4 086 €	4 145 €	1 244 €	2 073 €	829 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	Invest	1 593 €	260 €	78 €	130 €	52 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	Invest		260 €	78 €	130 €	52 €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	Fonct	930 €	554 €	166 €	277 €	111 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	Fonct	2 232 €	- €	- €	- €	- €
		Invest		- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	Fonct	744 €	- €	- €	- €	- €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	Fonct	558 €	- €	- €	- €	- €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	Fonct	93 €	64 €	19 €	32 €	13 €
		Invest		- €	- €	- €	- €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	Fonct	744 €	- €	- €	- €	- €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	Fonct	186 €	- €	- €	- €	- €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	Fonct	930 €	180 €	54 €	90 €	36 €
		Invest	4 000 €	- €	- €	- €	- €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	Fonct	2 544 €	1 254 €	376 €	627 €	251 €
		Invest	5 500 €	5 263 €	1 579 €	2 631 €	1 053 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	Fonct	186 €	195 €	59 €	98 €	39 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	Fonct	93 €	- €	- €	- €	- €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	Fonct	1 116 €	1 742 €		871 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	Fonct	93 €	32 €		16 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	Fonct	558 €	326 €	2 500 €	163 €	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	Fonct	744 €	277 €		138 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	Fonct	2 976 €	5 863 €		2 932 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	Fonct	558 €	913 €		456 €	
		Invest	7 000 €	4 600 €		2 300 €	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	Fonct	558 €	488 €	146 €	244 €	98 €
		TOTAL	80 734 €	52 230,83 €	14 044 €	26 115 €	12 072 €
		ST Inest	58 585 €	30 204,81 €	9 061 €	15 102 €	6 041 €
		ST Fonct	22 149 €	22 026,02 €	4 982 €	11 013 €	6 031 €
	Opération prévue en 2020 mais non réalisée						
	Opération non prévue en 2020 mais réalisée						

Pour l'année 2020, le bilan financier de la RNR s'élève à 52 230 € pour un prévisionnel initial de 80 734 €

La différence s'explique principalement par le décalage de la programmation et l'annulation ou la réalisation partielle de certaines opérations.

Les coûts liés à l'acquisition des connaissances et l'achat de matériel représentent 30 204.81 € et les coûts de fonctionnement (essentiellement du temps conservateur en 2020 : 22 026.02 €.

4- LA PROGRAMMATION 2021

Ne sont présentées en détails dans cette partie que les opérations non redondantes à l'année 2020.

Code	Intitulé Opération	Nb jour Conserv 2021
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10,0
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1,0
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	3,0
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1,0
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	1,0
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	10,0
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6,0
IP 2	Contrôler les chardons	3,0
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2,5
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,5
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	9,0
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6,0
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3,0
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1,0
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5,0
CI 1	Entretien de la signalétique existante	1,0
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4,0
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	0,5
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	5,0
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4,0
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1,0
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6,0
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	3,0
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3,0
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4,0
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	16,0
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3,0
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3,0

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les engins agricoles peuvent entrer sur le site via plusieurs ouvrages (ponts ou passages busés). Ces accès sont nécessaires pour la gestion pastorale. Le pont situé au sud-ouest du marais communal est en mauvais état et ne permet plus de garantir une circulation des engins agricoles en toute sécurité. Il convient de remplacer cet équipement en 2022.</p> <p>De plus, pour éviter les déplacements anarchiques des engins lors des opérations de gestion, l'ancien cheminement principal situé le long de l'Achenal sera privilégié ainsi que les bordures des clôtures. Pour cela, une réflexion associant le groupe local (opération MS 3) sera menée en 2021 pour définir cet axe de déplacement pour les engins agricoles afin de faciliter les interventions sur les animaux. Il ne s'agit pas de créer des nouveaux chemins mais de réaménager certaines portions (pose de micro-ouvrages au niveau de certaines baisses traversées garantissant la circulation de l'eau et écrêtage de mottureaux) en dehors des surfaces d'habitats protégés. Les éleveurs devront emprunter préférentiellement ces axes.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Sécurisation de l'accès au site pour les engins agricoles et facilitation de la circulation pour la mise en œuvre de la gestion pastorale.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	<p>PONT : Dossier Loi sur l'Eau/Etude d'incidences conduit par le gestionnaire et un maitre d'œuvre en 2021.</p> <p>Etudes préalables et pont réalisés avec un maitre d'œuvre en 2021 et 2022.</p> <p>CHEMINEMENT : Réflexion préparatoire par le gestionnaire en 2021. Travaux en 2022 et 2023.</p>					
Période d'intervention	Septembre – octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		19 jours	9 jours	2 jours	1 jour	
	Total 2020-2025 : 31 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	<p>Conservateur RNR : total de 31 jours de 2021 à 2024</p> <p>Maitre d'œuvre et travaux pont sud-ouest (2021 et 2022) : 62 000€</p> <p>Travaux cheminements 2022 (2 000€) et 2023 (2 000€) : 4 000€</p>					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 534 €	1 674 €	372 €	186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		5 000 €	59 000 €	2 000 €		
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 71 766 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5 et opérations IP 9, IP 11 et MS 3.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision des trois micro-ouvrages hydrauliques réalisés au début des années 80 par la FDC85 et restaurés en 1994, 2001 et en 2014. Les travaux consistent à restaurer en 2021 certains tuyaux PVC et une diguette percée par les ragondins. Ces trois ouvrages seront ensuite suivis régulièrement afin de contrôler leur bon fonctionnement. Il est important de conserver et d'entretenir la clôture barbelée où se trouvent le micro-ouvrage hydraulique OH3, au bout de la baisse de l'Achenal, afin de protéger les plantes patrimoniales inventoriées. Cette clôture sera remplacée en 2021. - Maintenance des aménagements installés lors de l'opération IP8. <p><u>Résultats attendus</u> : Présence de micro-ouvrages opérationnels. Niveau d'eau maintenu dans les baisses.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux de réfection des micro-ouvrages.					
Période d'intervention	Août – Octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € / jour de travail Travaux 2021 (remplacement clôture barbelés, réfection diguette et tuyau PVC) : 4 000€ Travaux 2023 et 2025 : 1 000€ / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		558 €	93 €	186 €	93 €	186 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		4 000 €		1 000 €		1 000 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 116 €					
Nature des investissements	Réfection des digues.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 8. Les temps de suivis des années 2023, 2024 et 2025 pour les ouvrages de sorties de baisses ne sont comptabilisés que dans la fiche IP 8.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité | 2

Opération CI 4 | **Restauration et création de nouveaux abreuvoirs**

Enjeux liés à la conservation | La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées

Objectif à long terme | Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site

Objectif de plan | *OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale*

Description et résultats attendus

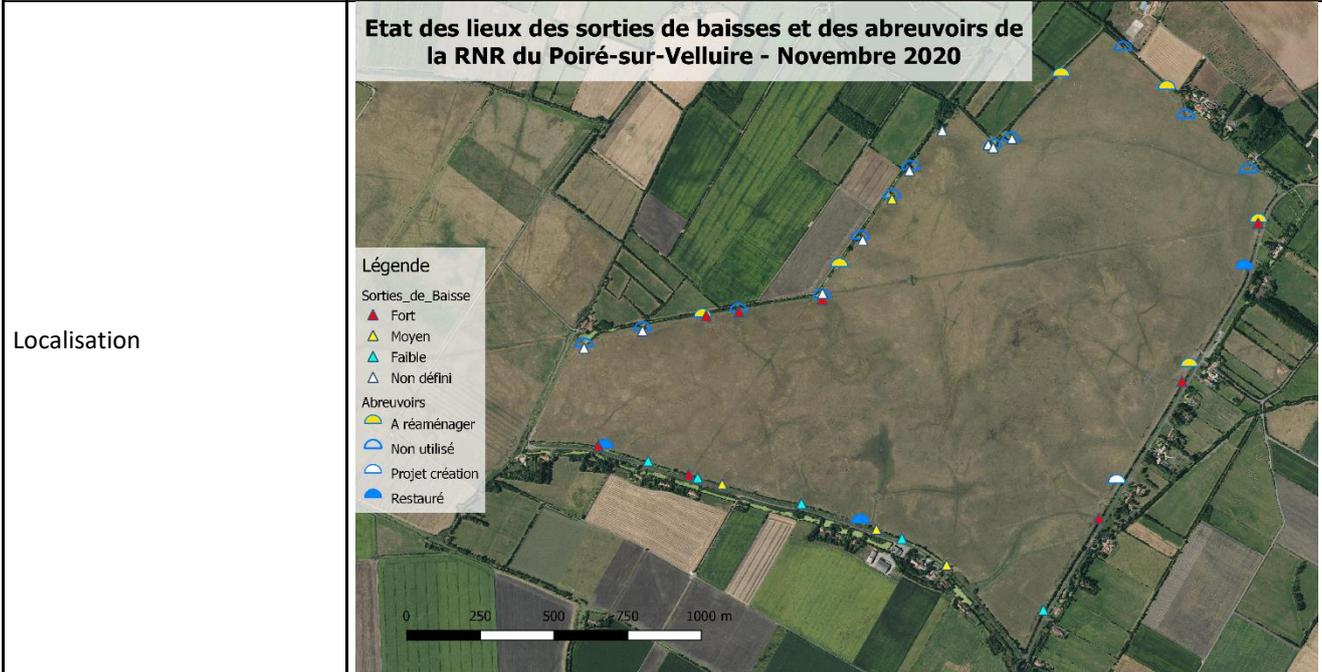
Description : Les 21 abreuvoirs présents sur la RNR sont des milieux propices au développement de la biodiversité en raison des pentes douces qui les caractérisent. Le diagnostic les présente de la manière suivante :

- 9 abreuvoirs sont utilisés pour le bétail dont 3 sont fonctionnels et 6 sont à restaurer.
- 12 abreuvoirs sont clôturés, non accessibles aux bovins.

L'action prévoit la restauration de 6 abreuvoirs et la réouverture d'un ou deux autres. Un abreuvoir supplémentaire est à créer sur la bordure Est de la RNR. Le conservateur veillera à définir avec le groupe local une bonne répartition des points d'abreuvement sur la RNR en restaurant les abreuvoirs nécessaires.

Les anciens abreuvoirs non accessibles aux bovins seront conservés à des fins écologiques.

Résultats attendus : Répartition stratégique des points d'abreuvement et abreuvoirs fonctionnels. Anciens abreuvoirs conservés en faveur de la biodiversité.



Méthodologie | Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux.
Suivi de la réalisation.

Période d'intervention | Août – Octobre.

Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours	6 jours			
	Total 2020-2025 : 9 jours					

Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 € en 2021 et 6j X 186€ en 2022 Travaux 2021 : Restauration de 2 abreuvoirs = 4 000€ Travaux 2022 : Restauration de 4 abreuvoirs + Création d'un abreuvoir = 11 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		558 €	1 116 €			
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		4 000 €	11 000 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 16 674 €					
Nature des investissements	Aménagement des abreuvoirs.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1 et MS 6.					

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
Opération CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ordre des orthoptères constitue un bon indicateur des prairies du fait de leurs sensibilités aux changements de structures de la végétation (hauteur, stratification) et de l'humidité stationnelle. Le suivi sera réalisé tous les deux ans par enregistrement des stridulations sur 4 nuits d'écoute. En 2023, une prospection complète sera réalisée pour mettre à jour la liste d'espèce et éventuellement identifier quelques cortèges. L'objectif est, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Les données seront transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances, accomplissement des cycles biologiques, augmentation du nombre d'espèces et d'individus.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Identification à vue, à l'écoute et par capture avec filet fauchoir.					
Période d'intervention	Mai à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021 et 2025 et 5j en 2023					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		3 093 €		1 893 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 879 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 15, CS 16.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

Opération CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'objectif sur le long terme, est de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Le protocole retenu est celui de l'OPN réalisé en 2010, 2013 et 2016 sur la RNR.</p> <p>Un transect déterminé sera parcouru à 5 reprises entre mi-avril et mi-septembre. Sur une largeur de 2,5 mètres, l'ensemble des espèces, stades et comportements sont notés. Ce suivi conduit à l'obtention d'un indice d'abondance. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le cortège des invertébrés caractéristique des prairies naturelles est maintenu. Accomplissement des cycles biologiques.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Identification à vue et éventuellement par capture avec filet à papillon si besoin.					
Période d'intervention	Mai à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021, 2023 et 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		1 893 €		1 893 €
	Total 2020-2025 : 5 679 €					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 679 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 16.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

Opération CS 16	Suivi du peuplement d'odonates					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le suivi a pour but, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés d'odonates, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP mis en place depuis 2014.</p> <p>Le suivi s'opère selon le protocole de l'EPMP sur deux transects d'une longueur de 500 m, avec un passage par mois de mai à août.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles biologiques (autochtonie), augmentation du nombre d'espèces observées, augmentation des occurrences.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.					
Méthodologie	Prospection et identification à vue, avec capture au filet et relâché des individus si besoin. Recherche et détermination d'exuvies à la loupe binoculaire.					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021, 2023 et 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		1 893 €		1 893 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 679 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, EPMP, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

Opération CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique sont potentiellement présents. Un suivi par observation et relevé des indices de présence sera réalisé. Pour la Musaraigne aquatique, les prélèvements d'échantillons tissulaires seront privilégiés : méthode non intrusive associée à l'analyse ADN.</p> <p>La prairie communale et sa ripisylve offrent aux chiroptères une zone d'alimentation favorable. Deux nuits d'enregistrement, une en juin/juillet et l'autre en septembre/octobre, seront organisées tous les deux ans pour procéder à l'enregistrement des ultrasons.</p> <p>Tous les deux ans, trois jours seront consacrés à ces suivis en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune.</p> <p>Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances liées à la fréquentation des espèces de mammifères remarquables sur la RNR.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + périphérie.					
Méthodologie	Prospection et identification des indices de présences de Campagnol amphibie et de Loutre d'Europe. Prélèvements pour étude ADN (Pièges à fèces) pour la Musaraigne aquatique. Détermination des ultrasons de chiroptères par le MNHN.					
Période d'intervention	Juillet à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours		3 jours		3 jours
	Total 2020-2025 : 9 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ chaque année Stagiaire : 21j chaque année Prestataire : 1j X 600€ chaque année Analyses : 1500€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 528 €		3 528 €		3 528 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 10 584 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ensemble des animaux séjournant sur la réserve durant la saison de pâturage bénéficie de traitements parasitaires. Certains produits utilisés peuvent être nocifs par leur rémanence et conduire à la destruction d'espèces non visées. Il s'agit de vérifier la rémanence de certains produits afin d'évoluer vers des produits moins impactants pour l'intérêt biologique du site.</p> <p>Pendant trois ans, en tenant compte des niveaux et surfaces en eau, un audit avec un cabinet vétérinaire et les agriculteurs sera réalisé de manière à identifier les parasites déjà portés par les animaux et cibler les risques parasitaires liés à la mise à l'herbe et aux niveaux d'eau. Au cours de la saison de pâturage, un point sera fait avec les exploitants. A l'issue de la saison, un bilan de la campagne sera réalisé avec le cabinet vétérinaire et les exploitants. L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre une prophylaxie adaptée à partir de molécules moins écotoxiques. Ce travail est déjà entrepris et pourra s'inscrire dans le cadre de l'étude parasitisme en zone humide mise en œuvre à sur le Marais poitevin par le PNR et la LPO.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Diminution des molécules écotoxiques.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Etat des niveaux d'eau, diagnostic vétérinaire, réunion agriculteur.					
Période d'intervention	Février - Mars.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 jour	1 jour	1 jour		
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ en 2021, 2022 et 2023 Agriculteurs					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		186 €	186 €	186 €		
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 250 €	1 250 €	1 250 €		
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 308 €					
Nature des investissements	Diagnostic vétérinaire.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15, CS 16 et opération MS 1.					

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	2
Opération CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication						
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire						
Objectif de plan	OPIII.1 <i>Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal</i>						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Une réflexion pour conforter la circulation du public autour de la RNR doit être menée. Elle permettra de définir le tracé d'un sentier d'interprétation autour de celle-ci, et de disposer d'un programme chiffré détaillant les différents aménagements à créer et leur relation avec la RNR. Ce sentier passera par la passerelle piétonne à l'ouest et continuera sur le sentier pédestre le long de la bordure ouest déjà créé. Une réflexion sera menée pour assurer le cheminement route des huttes en toute sécurité.</p> <p>Ces panneaux devront être mis en cohérence avec les panneaux déjà existants et si possible reprendre la charte visuelle.</p> <p>La présence du nouvel observatoire tiendra une place importante dans cette opération.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Création d'un sentier d'interprétation autour de la RNR. Création et installation de nouveaux panneaux.</p>						
Localisation	Périphérie de la RNR.						
Méthodologie	Réflexion sur la circulation autour de la RNR. Création de panneaux pédagogiques.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		2 jours	6 jours				
Total 2020-2025 : 8 jours							
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2j X 186€ en 2021 et 6j X 186€ en 2022 Stagiaire : 60j en 2022 = 2 478,6€ Travaux de création et de pose de 3 panneaux d'interprétation : 9 000€						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		372 €	3 595 €				
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
			9 000 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 12 967 €						
Nature des investissements	Construction et pose des panneaux pédagogiques.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, Comité départemental du tourisme, Communauté de Communes.						
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3, PA 4 et PA 6.						

5- MOYENS HUMAINS ET BUDGET PREVISIONNELS POUR L'ANNEE 2021

OLT	Code	Priorité	Périodicité	2021
Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	MS 1	1	Annuelle	10
	IP 3	1	Ponctuelle	19
	IP 4	1	Annuelle	1
	IP 5	2	Annuelle	3
	CI 4	2	Ponctuelle	3
	IP 6	1	2 ans	
	IP 7	1	Annuelle	1
	IP 10	2	Annuelle	1
	CI 2	1	Ponctuelle	3
	IP 8	1	Annuelle	10
	IP 9	1	Ponctuelle	
	MS 3	1	Annuelle	0
	IP 1	2	Annuelle	6
IP 2	2	Annuelle	3	
Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	CS 2	1	3 ans	
	CS 3	1	3ans	
	CS 4	2	Annuelle	2,5
	CS 10	2	3 ans	
	CS 11	2	Annuelle	0,5
	CS 12	3	Annuelle	0,5
	CS 13	1	6 ans	
	CS 15	1	2 ans	0,5
	CS 16	1	2 ans	0,5
	CS 17	1	2 ans	3
	CS 19	1	3 ans	
	CS 1	1	6 ans	
	CS 5	1	Annuelle	9
	CS 6	1	Annuelle	6
	CS 7	1	Annuelle	3
	CS 8	1	Annuelle	1
	CS 9	1	Annuelle	0,5
	CS 14	1	2 ans	0,5
	CS 18	1	Annuelle	5
MS 2	1	Ponctuelle	1	
Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Veuillures-sur-Vendée	CI 3	1	Annuelle	12
	CC 1	2	Ponctuelle	2
	PA 2	2	Annuelle	2
	PA 3	1	Annuelle	3
	MS 11	2	6 ans	
	CI 1	2	Annuelle	1
	CC 2	1	Annuelle	4
	CC 3	2	Ponctuelle	0,5
	PA 1	1	Annuelle	5
	PA 4	1	Annuelle	4
	PA 5	1	Annuelle	1
PA 6	1	Annuelle	0,5	
Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	MS 6	1	Annuelle	6
	MS 7	1	Annuelle	4
	MS 8	1	Annuelle	16
	MS 9	1	Annuelle	3
	MS 10	1	3 ans	
	SP 1	1	Annuelle	3
	MS 4	1	Annuelle	3
	MS 5	1	Annuelle	3
Total				166.5

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Nb jour Conserv 2021	Nb jour stage 2021	Coûts inv 2021	Coût prévisionnel arrêté région	Répartition prévisionnelle 2021			
							Coûts € TTC 2021	Région	FEDER	Commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	10,0			1 860 €	2 167 €	867 €	1 084 €	217 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	19,0			3 534 €	4 117 €	1 647 €	2 059 €	412 €
		INV.			5 000,00 €	5 000 €	5 000 €	2 000 €	2 500 €	500 €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
		INV.			3 500,00 €	3 500 €	3 500 €	1 400 €	1 750 €	350 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	3,0			558 €	650 €	260 €	325 €	65 €
		INV.			15 000,00 €	15 000 €	15 000 €	6 000 €	7 500 €	1 500 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.	3,0			558 €	650 €	260 €	325 €	65 €
		INV.			4 000,00 €	4 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	FON.					- €	- €	- €	- €
		INV.					- €	- €	- €	- €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
		INV.			3 500,00 €	3 500 €	3 500 €	1 400 €	1 750 €	350 €
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	3,0			558 €	650 €	260 €	325 €	65 €
		INV.			4 000,00 €	4 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	10,0			1 860 €	2 167 €	867 €	1 084 €	217 €
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON.					- €	- €	- €	- €
		INV.					- €	- €	- €	- €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.				- €	- €	- €	- €	- €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,0	8,0		1 446 €	1 519 €	607 €	759 €	152 €
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	3,0	4,0		723 €	759 €	304 €	380 €	76 €
		INV.			6 900,00 €	6 900 €	6 900 €	2 760 €	3 450 €	690 €
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.					- €	- €	- €	- €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.					- €	- €	- €	- €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,5	21,0	3 000,00 €	1 157 €	4 115 €	1 646 €	2 058 €	412 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.					- €	- €	- €	- €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	0,5		1 250,00 €	1 343 €	1 358 €	543 €	679 €	136 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	INV.	0,5	7,0	1 200,00 €	1 583 €	1 499 €	600 €	750 €	150 €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.					- €	- €	- €	- €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.	0,5		1 800,00 €	1 893 €	1 908 €	763 €	954 €	191 €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.	0,5			1 893 €	108 €	43 €	54 €	11 €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.	3,0	21,0	2 100,00 €	3 528 €	3 323 €	1 329 €	1 662 €	332 €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.					- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.					- €	- €	- €	- €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	INV.	9,0		15 000,00 €	16 674 €	16 950 €	6 780 €	8 475 €	1 695 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	6,0	29,0		1 816 €	2 092 €	837 €	1 046 €	209 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,0		8 100,00 €	8 658 €	8 750 €	3 500 €	4 375 €	875 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,0		3 900,00 €	4 086 €	4 117 €	1 647 €	2 058 €	412 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	0,5		1 500,00 €	1 593 €	1 608 €	643 €	804 €	161 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.	0,5		1 800,00 €	1 893 €	1 908 €	763 €	954 €	191 €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,0			930 €	1 084 €	433 €	542 €	108 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
		INV.			1 250,00 €	1 250 €	1 250 €	500 €	625 €	125 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	12,0			1 860 €	2 601 €	1 040 €	1 300 €	260 €
		INV.				100 000 €	- €	- €	- €	- €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	2,0			372 €	433 €	173 €	217 €	43 €
		INV.					- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,0	9,0		538 €	679 €	272 €	340 €	68 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,0			558 €	650 €	260 €	325 €	65 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.					- €	- €	- €	- €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
		INV.			300,00 €	300 €	300 €	120 €	150 €	30 €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,0			744 €	867 €	347 €	433 €	87 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	FON.	0,5			93 €	108 €	43 €	54 €	11 €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	FON.	5,0			558 €	1 084 €	433 €	542 €	108 €
		INV.			4 000,00 €		4 000 €	1 600 €	2 000 €	400 €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	4,0			3 744 €	867 €	347 €	433 €	87 €
		INV.			6 000,00 €	8 500 €	6 000 €	2 400 €	3 000 €	600 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,0			186 €	217 €	87 €	108 €	22 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,5			93 €	108 €	43 €	54 €	11 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,0			1 116 €	1 300 €		650 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	3,0			558 €	650 €		325 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	FON.	3,0			558 €	650 €	2 500 €	325 €	4 792 €
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,0			744 €	867 €		433 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	16,0			2 046 €	3 467 €		1 734 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	3,0			558 €	650 €		325 €	
		INV.			7 000,00 €	7 000 €	7 000 €		3 500 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.					- €			
		INV.					- €			
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	3,0			558 €	650 €	260 €	325 €	65 €
		Total	166,50	99,00	108 000,00 €	240 808 €	143 068 €	53 893 €	71 534 €	17 640 €

BIBLIOGRAPHIE

AMIAUD B., 1998. Dynamique végétale d'un écosystème prairial soumis à différentes modalités de pâturage. Exemple des communaux du Marais poitevin. *Thèse : Biologie, Université de Rennes 1*. 283 p.

BALLAYDIER A., 2011. Cartographie des végétations et des plantes patrimoniales de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré. *Mémoire : Biodiversité, Ecologie, Environnement, Université Joseph Fourier*. 81 p.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.-P., 2004. Prairies subhalophiles thermo-atlantiques 1410-3. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 Habitats côtiers : 227-288.

BLANCHON J.J., DUBOIS P.-J., 1989. Mise au point de techniques de valorisation rationnelle et judicieuse des espaces naturels du Marais Poitevin, LPO, 259 p.

BOUZILLE J.-B., 1992. Structure et dynamique des paysages, des communautés et des populations végétales des marais de l'ouest. *Thèse : Ecologie, Université de Rennes 1*. 303 p.

COLLECTIF, 2017. Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers techniques n°88, AFB.

COLLECTIF, 2017. Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire, LPO85, 3p.

COLLECTIF, 2018. Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire, LPO85, 3p.

DEAT E., PERRINET M., REBIBO H., 2007. Relevés et cartographie des espèces floristiques patrimoniales des marais communaux en pâturage collectif. Symbiose environnement. 98 p.

DEAT E., THOMAS A., DULAC P., 2014. Communal du Poiré-sur-Velluire et abords. INPN, SPN-MNHN Paris, 22 p.

DEAT E., CARDOT O., 2015. Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin. PNRMP, EPMP, OPNMP. 300 p.

DEAT E., THOMAS A., 1998. Coupe schématique de la structure des délaissés du Marais communal des Velluire-sur-Vendée.

DEAT E., 2017. Cartographie des espèces patrimoniales de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, 39 p.

DE FOUCAULT B., 1984. Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises. *Thèse : sciences naturelles, Université de Rouen Haute-Normandie*. 675 p.

DES TOUCHES H., 2017. De drôles de bosses dans la réserve « Michel Brosselin. L'oiseau magazine, 126 : 32-33.

FOURNIER, SPITZ, 1979. Déplacements nocturnes des canards en Marais poitevin.

GODET L., THOMAS A., 2013. Three centuries of land cover changes in the largest french Atlantic wetland provide new insights for wetland conservation. *Applied geography* 42 : 133-193.

GRETIA, 2012. Plan national d'actions en faveur des odonates : Déclinaison Pays de la Loire (2012-2015). Rapport pour la DREAL Pays de la Loire, 203 p.

IORIO E., 2015. Eléments de doctrine régionale pour la prise en compte des odonates dans le cadres des études réglementaires en Pays de la Loire. DREAL Pays de la Loire & DREAL Basse-Normandie, 26 p.

LACROIX P., LE BAIL J., HUNAULT G., BRINDEJONC O., THOMASSIN G., GUITTON H., GESLIN J., PONCET L., 2008. Liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire. 48 p.

LE BASTARD D., 2016. Création d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP), Action SE14 du Plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire, Commune du Poiré sur Velluire, 21 p.

LE BASTARD D., 2016. Etude historique, culturelle et identitaire, Action PI4 du Plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire, Commune du Poiré sur Velluire, 37 p.

LE BASTARD D., 2016. Gestion hydraulique, RNR Marais communal du Poiré sur Velluire, Commune du Poiré sur Velluire, doc. Int., 5 p.

LE BASTARD D., 2016. Révision d'un protocole de gestion de l'eau et suivi hydraulique dans une Réserve Naturelle Régionale, Univ. Nantes, Commune du Poiré sur Velluire, 41 p.

MARCHADOUR B. (coord.), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.

MARCHADOUR B., SECHET E. (coord.), 2008. Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Coordination LPO Pays de la Loire et Conseil Régional des Pays de la Loire. 221 p.

OREADE-BRECHE, 2018. Evaluation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire. 73 p.

PALIER S., 2012. Réserve Naturelle Régional du Marais communal du Poiré-sur-Velluire : Plan de gestion 2013-2018, 147 p.

ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GURET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHELIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. & ROBIN J.-G., 2016. Nidification de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en France : état des lieux. *Ornithos* 23-1 : 2-15.

SOURDRIL E., DEAT E., 2017. Cartographie des habitats naturels de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, 56p.

TOURNADE F., BOUZILLE J.-B., 1995. Déterminisme pédologique de la diversité végétale d'écosystèmes prairiaux du Marais Poitevin - Application à la définition d'une gestion agri-environnementale - *Étude et Gestion des Sols*, 2 (1), p. 57-72.

TOURNADE F., 1993. Les prairies naturelles humides communales du Marais poitevin - Organisation, fonctionnement et genèse d'un agro-écosystème. *Chaire de sciences du sol : ENSA Rennes*. 191 p.

TROLLIET B., 2014. Plan national de gestion (2015 – 2020) Barge à queue noire (*Limosa limosa*). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 102 pages.

UICN France, MNHN, OPIE, SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine, 12 p.

VERGER F., 1964. Mottureaux et gilgais. *Annales de géographie*, tome 76, 398 : 413-430.

VERGER F., BRESSON G., LIMASSET O., BARRUOL J. 1975. Notice explicative, Carte géologique de la France (1/50 000), feuille L'Aiguillon-sur-Mer (608). Orléans : BRGM, 22 p.

TOURNADE F., 1993. Les prairies naturelles humides communales du Marais poitevin - Organisation, fonctionnement et genèse d'un agro-écosystème. *Chaire de sciences du sol : ENSA Rennes*. 191 p.

TROLLIET B., 2014. Plan national de gestion (2015 – 2020) Barge à queue noire (*Limosa limosa*). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 102 pages.

UICN France, MNHN, OPIE, SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine, 12 p.

VERGER F., 1964. Mottureaux et gilgais. *Annales de géographie*, tome 76, 398 : 413-430.

VERGER F., BRESSON G., LIMASSET O., BARRUOL J. 1975. Notice explicative, Carte géologique de la France (1/50 000), feuille L'Aiguillon-sur-Mer (608). Orléans : BRGM, 22 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire	104
Annexe 2 : Cahier des charges de la Mesure Agro-Environnementales et Climatiques contractualisé sur le Marais communal du Poiré-sur-Velluire.....	109
Annexe 3 : Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027	119
Annexe 4 : Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire	128
Annexe 5 : Arrêté Préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs	130
Annexe 6 : Modifications apportées au diagnostic mottureaux	131
Annexe 7 : Modifications apportées au diagnostic flore et habitat.....	135
Annexe 8 : Historique et synthèse ornithologique de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire	140
Annexe 9 : Agenda du gestionnaire	180
Annexe 10 : Index des fiches actions.....	181

Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire



CONVENTION de délégation de gestion Relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire

ENTRE

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, domicilié au 2, rue de l'Eglise 79510 COULON, représenté par son Président Pierre-Guy PERRIER, en vertu de la délibération du 10 Novembre 2017, ci-après nommé « le PNR » ;

D'une part,

ET

La Commune des Velluire-sur-Vendée, domiciliée au 3, rue Pierre Ballard, 85770 LES VELLUIRE-SUR-VENDEE, représentée par son Maire Laurent Dupas, en vertu de la délibération du 26 mai 2020, ci-après nommée « la Commune » ;

D'autre part,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin approuvé par arrêté inter préfectoral n° 97-826 bis- DRCL B2,
- Vu les articles du Code Civil relatif aux contrats et obligations conventionnels (articles 1101 et suivants du code),
- Vu la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Considérant que le Parc du Marais poitevin, soutenu par les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, par les Conseils départementaux de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, par les communes adhérentes et par l'Etat, a pour mission le développement durable du Marais poitevin,
- Considérant que la création et la gestion d'espaces protégés est rendue nécessaire pour préserver l'intérêt écologique des sites les plus remarquables du Marais poitevin et que cette gestion est considérée d'intérêt général,
- Vu la charte du PNR, et en référence aux mesures M1, M12 et M13 des axes 1 et 2 de la charte,
- Vu la décision du Comité syndical du PNR du Marais poitevin du 11 octobre 2019 proposant que le PNR devienne gestionnaire de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion,
- Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve Naturelle Régionale « Marais communal du Poiré-sur-Velluire », et son article 2 sur la reconduction du classement de la RNR,
- Vu la délibération du Conseil Municipal des Velluire-sur-Vendée du 17 décembre 2019, qui souhaite déléguer la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin,

-Vu la décision du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 juillet 2020 déléguant la gestion de la RNR du Poiré-sur-Velluire au PNR Marais poitevin.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a classé le 17 décembre 2012 pour une durée de 6 ans le marais communal du Poiré-sur-Velluire en Réserve Naturelle Régionale (RNR) constituée par les parcelles suivantes :

- Section AD, parcelle n° 1 d'une contenance de 131 ha 81 a 72 ca (Communal Nord)
- Section AE, parcelle n° 1 d'une contenance de 109 ha 26 a 61 ca (Communal Sud)

La Commune est propriétaire des deux parcelles qui constituent la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire pour une superficie totale de 241 ha 08 a 33 ca.

La reconduction de la RNR, après 6 années de classement est suspendue à l'accord du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le PNR du Marais poitevin s'est porté candidat en tant que gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La Commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention cadre définit les règles de base du partenariat administratif, technique et financier entre la Commune propriétaire et le PNR gestionnaire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

A – Gestion globale de la RNR :

La commune délègue la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le PNR en tant que gestionnaire de la RNR est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et de et de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions, sous l'égide du comité consultatif. Pour ce faire, le PNR s'appuie sur la création d'un poste de conservateur de la RNR.

Le PNR est chargé de créer et d'animer un groupe local de gestion qui aura pour principal objectif la validation des actions à mettre en œuvre et préalablement validées en Comité consultatif de gestion.

B – Pâturage collectif :

En liaison avec le PNR, la Commune supervise le pâturage collectif sur sa propriété communale sur la base d'un engagement signé avec des agriculteurs et d'un règlement de pâturage. La commune prélève une taxe de pâturage.

La Commune porte le dossier des Mesure Agri Environnementales et sa déclaration PAC. Elle se charge de la gestion administrative et financière de ces opérations.

Le nombre d'UGB, la date du début de la mise à l'herbe des animaux (ouverture du communal) et les modalités d'entrée des animaux (entrée progressive des bovins) sont définis chaque année par

2

un groupe local animé par le PNR. Les décisions validées peuvent entraîner chaque année la modification du règlement de pâturage.

Le PNR assiste la Commune dans le suivi du pâturage et des équipements pastoraux, il tient un relevé annuel détaillé de toutes les entrées et sorties d'animaux opérées sur la RNR.

Le PNR accompagne les agriculteurs engagés dans la gestion pastorale collective de la RNR.

La Commune participe au suivi et à l'entretien courant des clôtures, des abreuvoirs, des accès agricoles et des parcs de contention en mettant à disposition du PNR du temps de travail d'agents techniques équivalent à un cumul annuel de 40 jours comme présenté en annexe 1.

Le PNR prend en charge la réalisation des investissements liées au pastoralisme, précisés dans le plan de gestion : réfection des abreuvoirs, entretien des parcs de contention, électrification des clôtures, réfection d'un des accès agricoles, organisation des cheminements dans la RNR...

C - Hydraulique :

La Commune est responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques qui lui incombent. Ces ouvrages ne sont pas installés sur l'emprise de la RNR. Cependant, la Commune doit veiller à ce que la gestion opérée sur ces ouvrages ne mette pas en péril les objectifs attendus par le plan de gestion.

Le PNR est signataire d'un protocole de gestion de l'eau sur le domaine de la RNR, établi avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Le PNR, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et plus particulièrement du suivi des niveaux d'eau, est chargé de mettre en œuvre ce protocole. Le PNR est chargé de mettre en place les diverses opérations du programme d'action visant à améliorer la présence de l'eau dans les zones basses de la RNR.

ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS

Le PNR assure la Mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage des actions sur le site. Il a la responsabilité de mobiliser les financements nécessaires notamment ceux alloués par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif régional. Il s'engage à faire appel à toute autre source de financement qui permettrait d'abonder les budgets.

Le PNR se charge d'instruire l'ensemble des dossiers liés aux coûts de fonctionnement et d'investissement permettant la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR. Il se charge de réaliser chaque année un plan de financement (Annexe 2) qui sera validé en Comité consultatif de gestion. Avant chaque opération technique et financière, la Commune sera associée à la commande des travaux.

A partir de la date de la signature de l'arrêté désignant le gestionnaire de la réserve, la Commune s'engage chaque année :

- à apporter au PNR une participation financière annuelle d'un montant plafonné à vingt-cinq mille Euros (de 25 000€),
- à mettre à la disposition du PNR l'équivalent de 40 jours de travail d'agents techniques.,
- et à fournir au PNR un poste de travail (bureau, téléphone et connexion internet) destiné à accueillir le conservateur.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour la durée du classement de la RNR (6 ans).

ARTICLE 5 : AVENANT

Un avenant sera proposé chaque année à la commune. Il présentera la liste des actions et des financements.

Il s'agira en particulier de préciser le montant apporté par la commune.

ARTICLE 6 : LITIGES ET MODIFICATIONS

Le non-respect de l'une quelconque des clauses sus énoncées entraînera la résiliation de plein droit du présent accord.

En cas de litige sur l'objet de la convention, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Les Velluire, le 04/10/2020
sur Vendée

Le Maire des Velluire-sur-Vendée
M. Laurent DUPAS



Le Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin,
M. Pierre-Guy PERRIER



Le PNR du Marais poitevin est soutenu par :



4

ANNEXE 1

**Répartition des temps de travail et des tâches réalisées
par le service technique de la commune, dans le cadre
de la gestion annuelle de la RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée**

N° action	Nom de l'action	Tâches à accomplir	Temps de travail en jours / an
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	- Contact administratif avec les éleveurs - Engagements contractuels et signatures - Engagement des MAE - Gestion administrative des taxes et MAE	3 jours
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	- Participation à la surveillance des parc de contention et à leur petit entretien : renforcement de petits éléments, vérification et réparation des clôtures des parcs ...	12 jours
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôtures périphériques	- Surveillance des clôtures et barrières périphériques - Petits travaux de réparation sur piquets et barbelés - Participation à la surveillance des tronçons électrifiés et des postes électriques - Participation à la surveillance des travaux	12 jours
IP 2	Contrôler les chardons	- Participation à l'encadrement et au contrôle des équipes d'intervention	2 jours
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	- Surveillance des sites et de leurs éventuels ouvrages hydrauliques - Gestion des ouvrages hydrauliques - Surveillance des clôtures et barrières de la parcelle ZL 61 - Contacts avec l'agriculteur en charge de la gestion de la parcelle - Travaux de restauration des clôtures de la parcelle ZL 61	4 jours
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	- Participation aux réunions du groupe local animé par le gestionnaire de la RNR	2 jours
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	- Organisation de l'ouverture festive du communal - Préparation technique de l'ouverture du communal - Animation et assistance lors de l'ouverture du communal, dont : accueil des animaux et manipulation des animaux	5 jours
TOTAL de temps de travail humain par an :			40 jours

Annexe 2 : Cahier des charges de la Mesure Agro-Environnementales et Climatiques contractualisé sur le Marais communal du Poiré-sur-Velluire



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des
territoires et de la mer de
Vendée

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice spécifique de la mesure « Maintien des baisses en eau – 10 % au 1^{er} avril » - Niveau 3 du territoire Marais poitevin

« PL_MAPO_BA3B »

Campagne 2015

1. OBJECTIFS DE LA MESURE

Les prairies inondables du Marais poitevin au microrelief marqué (les baisses) présentent un fort potentiel écologique. Leur valeur biologique est directement liée au maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps, car le développement de nombreuses espèces en dépend. La présence d'élevage et de pâturage sur ces prairies est en particulier très propice à la conservation de l'avifaune du marais.

2. MONTANT DE LA MESURE

En contrepartie du respect de l'ensemble des points du cahier des charges de la mesure, **une aide de 288 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs nationaux. L'Etat précisera ses conditions d'intervention dans un arrêté préfectoral régional relatif aux MAEC 2015.

Conditions particulières d'application :

Pour tous les exploitants, le plafond éventuel prévaut par rapport à l'obligation d'engager 80% des surfaces éligibles en MAEC.

En cas de difficulté particulière, notamment une demande supérieure aux prévisions budgétées, il pourrait être amené à mettre en œuvre des modalités d'écrêtement supplémentaires, soumises à validation en Commission Régionale Agro-environnementale et Climatique (CRAEC).

3. CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE

Les conditions d'éligibilité sont à respecter pour entrer dans la mesure et **doivent être respectées durant tout le contrat ou seulement lors de l'engagement si précisé. Leur non-respect entraîne le remboursement de l'ensemble des annuités versées.**

3.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAEC, rappelées dans la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020, vous devez respecter les 3 conditions spécifiques à la mesure « PL_MAPO_BA3B » :

- Vous devez être éleveur d'herbivores et respecter tous les ans un taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe de 0,3 UGB minimum par hectare sur l'ensemble des prairies de l'exploitation (modalités de calcul précisées au point 6.2.1).
- Vous devez respecter chaque année une part minimale de surface en prairies et pâturages permanents de 5 % de la SAU de votre exploitation corrigée par la méthode du prorata.
- Engager au minimum 80 % des surfaces en prairies et pâturages permanents éligibles de votre exploitation dans au moins une des mesures suivantes : PL_MAPO_PH1A, PL_MAPO_PH2A, PL_MAPO_BA3B, PL_MAPO_BA3A, PL_MAPO_RA3A.

Les surfaces éligibles sont les surfaces en prairies permanentes humides du périmètre du PAEC Marais poitevin, hors mizottes.

Pour les exploitations ayant des surfaces en Poitou-Charentes, l'engagement dans les mesures PC_MAPO_PH01, PC_MAPO_PH02, PC_MAPO_BA01, PC_MAPO_BA02, PC_MAPO_RA01 est comptabilisé dans le taux d'engagement requis à hauteur de 80 %.

Les surfaces couvertes par un engagement MAET en cours peuvent compter pour atteindre ce taux de 80%, ainsi que les surfaces engagées en conversion et maintien à l'agriculture biologique.

Ce taux, vérifié lors de l'engagement, est calculé sur la base des surfaces présentes dans votre déclaration PAC lors de votre première année d'engagement. Par ailleurs, les bandes enherbées déclarées en prairie le long de parcelles cultivées ne comptent pas dans les surfaces éligibles et les surfaces couvertes par des baux précaires peuvent être exclues des surfaces éligibles à la demande des exploitants et sur fourniture de justificatifs écrits (les baux verbaux ne sont pas considérés comme des baux précaires).

Votre exploitation ne doit pas être engagée et ne pourra pas être engagée dans une mesure système relative à la gestion des surfaces en herbe (mesures systèmes polyculture-élevage, mesure systèmes herbagers et pastoraux), y compris sur d'autres parcelles de votre exploitation. Vous ne pouvez pas bénéficier des aides à l'agriculture biologique (conversion ou maintien) sur les mêmes parcelles que celles engagées dans la mesure.

3.2 Conditions relatives aux éléments engagés

Vous pouvez engager dans la mesure « PL_MAPO_BA3B » les surfaces en prairies permanentes humides situées dans la partie vendéenne du territoire du PAEC Marais poitevin.

A compter de leur engagement, les surfaces devront être déclarées en « prairies ou pâturage permanents » (code PPH).

Peuvent également être engagés dans la mesure « PL_MAPO_BA3B » les éléments topographiques concernés par la BCAE 7 ou visés par le plan de gestion, présents ou adjacents à ces surfaces. Ces éléments sont éligibles dans la limite du montant plafond mentionné au point 2.

Les prairies drainées par des drains enterrés fonctionnels ne sont pas éligibles.

Les surfaces comptabilisées sur les terres arables au titre des surfaces d'intérêt écologique (SIE) dans le cadre du paiement vert ne sont pas éligibles.

4. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les critères de sélection permettant de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières sont listés dans la notice de territoire.

Si l'enveloppe financière se révélait insuffisante, des critères de sélection supplémentaires seraient définis au niveau régional et/ou local.

5. LE CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE ET LE REGIME DE CONTROLE ET DE SANCTIONS

L'ensemble de vos obligations doit être respecté dès le 15 juin de la première année de votre engagement, sauf dispositions contraires dans le cahier des charges (Cf. ci-après).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes (donc jusqu'au 15 mai 2024).

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « PL_MAPO_BA3B » sont décrites dans le tableau ci-après.

ATTENTION : si l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Dans ce cas, les demandes de versements de l'aide réglementairement exigibles peuvent atteindre des sommes importantes. Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon l'étendue de l'anomalie (à seuil ou totale).
Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020 pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

Obligations liées au cahier des charges et aux critères d'éligibilité à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles		Sanctions		
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Gravité	
				Importance de l'anomalie	Etendue de l'anomalie
Interdiction du retournement des surfaces engagées. Interdiction de comblement des parties basses, mares, fossés	Administratif et sur place : visuel	Automatique d'après la déclaration de surfaces et contrôle visuel du couvert	Définitif	Principale	Totale
Maintien en eau des parties basses des prairies, sur 10% de la surface engagée, jusqu'au 1er avril	Sur place : documentaire et visuel	Plan de gestion « maintien des baisses en eau » et Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale	Totale
Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)	Sur place : documentaire et visuel (absence de traces d'épandage)	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	Totale
Absence d'apports de fertilisation P et K (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)	Sur place : documentaire et visuel (absence de traces d'épandage)	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Secondaire	Totale
Respecter un taux de chargement moyen annuel maximum de 1,2 UGB/ha sur chacun des éléments engagés (méthode de calcul du chargement moyen expliquée au 6.2.2)	Sur place : Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	A seuil : en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
Respecter un taux de chargement instantané maximal de 0,5 UGB/ha à la parcelle, sur la période allant du 15 décembre au 15 mars, sur chacun des éléments engagés	Sur place : Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	A seuil : en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées	Sur place : documentaire et visuel	Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires (selon la date du contrôle) Documentaire : sur la base du cahier d'enregistrement des interventions	Définitif	Principale	Totale

<p>En cas de fauche :</p> <p>25 % maximum des surfaces engagées à l'échelle de l'exploitation en PL_MAPO_BA2A pourront être fauchées entre le 1^{er} juin et le 10 juin.</p> <p>Le reste de ces surfaces, soit 75 % minimum des surfaces globales engagées à l'échelle de l'exploitation en PL_MAPO_BA2A, ne pourront être fauchées qu'à partir du 10 juin (soit un retard de X jours par rapport à la date habituelle du territoire).</p> <p><i>Pour les exploitants ayant engagé des surfaces en Poitou-Charentes en mesure PC_MAPO_BA01, ces surfaces sont cumulées aux surfaces engagées en PL_MAPO_BA2A pour le respect des dates et % ci-dessus</i></p>	Sur place : visuel et documentaire	Cahier d'enregistrement des Interventions	Réversible	Principale	A seuil : par tranche de jours d'écart par rapport à la date limite (5 / 10 / 15 jours)
<p>Faire établir, par une structure agréée (Chambre d'agriculture de Vendée ou Parc Naturel Régional du Marais poitevin), un plan de gestion relatif aux prairies humides sur les parcelles engagées (voir point 6.6)</p> <p>Le plan de gestion devra être réalisé au plus tard le 1^{er} juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement et pourra être ajusté par la structure agréée au cours des 5 ans d'engagement.</p>	Sur place	Plan de gestion	Définitif	Principale	Totale
<p>Mise en œuvre du plan de gestion relatif aux prairies humides (liste d'items figurant dans la notice de territoire) sur les surfaces engagées</p>	Sur place : documentaire et visuel	Plan de gestion et enregistrement des interventions	Réversible	Principale	Totale
<p>Faire établir par une structure agréée (Parc Naturel Régional), un plan de gestion spécifique aux prairies à baisses, incluant un diagnostic initial de l'élément engagé.</p> <p>Le plan de gestion spécifique aux baisses (voir partie 6.7) devra être réalisé avant le dépôt de la demande</p>	Sur place	Plan de gestion spécifique aux mesures « maintien des baisses en eau »	Définitif	Principale	Totale
<p>Enregistrement des interventions</p> <p>Pour les mesures « maintien en eau des baisses », cet enregistrement portera en particulier sur l'entretien et le fonctionnement du batardeau</p> <p>Un support d'enregistrement est joint en annexe de la notice</p>	Sur place : documentaire	Présence du cahier d'enregistrement des interventions et effectivité des enregistrements, y compris sur la fertilisation	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale

ATTENTION : La tenue des documents d'enregistrement des interventions constituent des pièces indispensables du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ces documents le jour du contrôle se traduira par l'application du régime de sanctions, qui peut aller jusqu'au remboursement total de l'aide, même si ces documents ne doivent comporter que des valeurs nulles.

6. DEFINITIONS ET AUTRES INFORMATIONS UTILES

6.1. Définition des surfaces admissibles :

Les surfaces en prairies et pâturages permanents éligibles (voir point 3.2) sont corrigées par la méthode du prorata (surface admissible MAEC = surface admissible PAC).

6.2. Modalités de calcul du chargement

6.2.1. Le taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe est le rapport entre (i) les animaux herbivores de l'exploitation calculés selon la méthode décrite au 6.2.3. et (ii) la surface en herbe calculée selon la méthode décrite au 6.4.

$$\text{Taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe} = \frac{\text{Nombre total d'UGB herbivores de l'exploitation}}{\text{Surface en herbe de l'exploitation}}$$

6.2.2. Le taux de chargement moyen à la parcelle est le rapport entre (i) la somme des animaux herbivores (6.2.3) pâturant sur la parcelle, multipliée par le nombre de jours de pâturage et (ii) la surface de la parcelle engagée multipliée par la durée de la période de pâturage autorisée

$$\text{Taux de chargement moyen à la parcelle} = \frac{\text{Nombre d'UGB pâturant sur la parcelle} \times \text{Nombre de jours de pâturage}}{\text{Surface de la parcelle} \times \text{Durée de la période de pâturage autorisée : 365 jours}}$$

6.2.3. Les animaux pris en compte pour le chargement ou un critère d'éligibilité lié à un élevage appartiennent aux catégories suivantes :

Catégorie d'animaux	Animaux pris en compte	Conversion en UGB
BOVINS	Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation du 16 mai de l'année n-1 au 15 mai de l'année d'engagement Ce nombre est celui figurant en base de données nationale d'identification (BDNI).	1 bovin de moins de 6 mois = 0,4 UGB 1 bovin de 6 mois à 2 ans = 0,6 UGB 1 bovin de plus de 2 ans ou vache ayant vêlé = 1 UGB
OVINS	Nombre d'ovins ou de brebis ayant mis bas	1 ovin âgé de plus de 1 an ou une brebis ayant déjà mis bas = 0,15 UGB
CAPRINS	Nombre de chèvres mères ou caprins de plus d'un an	1 caprin âgé de plus de 1 an ou une chèvre ayant déjà mis bas = 0,15 UGB
EQUIDES	Nombre d'équidés âgés de plus de 6 mois, identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses	1 équidé de plus de 6 mois = 1 UGB
LAMAS	Nombre de lamas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans	1 lama âgé de plus de 2 ans = 0,45 UGB
ALPAGAS	Nombre d'alpagas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans	1 alpaga âgé de plus de 2 ans = 0,30 UGB
CERFS ET BICHES	Nombre de cerfs et biches âgés de plus de 2 ans	1 cerf ou biche âgé de plus de 2 ans = 0,33 UGB
DAIMS ET DAINES	Nombre de daims et daines âgés de plus de 2 ans	1 daim ou daine âgé de plus de 2 ans = 0,17 UGB

Pour les herbivores autres que bovins, les animaux doivent être présents sur l'exploitation pendant une durée de 30 jours consécutifs, incluant le 31 mars de l'année en cours. Le nombre correspondant doit être déclaré chaque année sur le formulaire de déclaration des effectifs animaux du dossier PAC.

6.3. La Surface Agricole Utile (SAU) comprend toutes les surfaces déclarées dans le dossier PAC sauf :

- les surfaces de prairie permanente rendues non admissibles par la méthode du prorata,
- les surfaces déclarées en « bâtiments, chemins d'exploitation, routes et autres éléments artificiels »,
- les surfaces correspondant aux éléments topographiques non admissibles,
- les éléments naturels non compris dans les éléments topographiques (ex : marais salants...).

6.4. Les surfaces en herbe pour le calcul du chargement comprennent :

- les prairies permanentes et surfaces pastorales corrigées par la méthode du prorata,
- les surfaces déclarées dans la catégorie « surfaces herbacées temporaires (de 5 ans ou moins) ».

Les surfaces correspondant aux autres éléments topographiques sont incluses si ceux-ci sont admissibles.

6.5. La tenue des documents d'enregistrement des interventions

Les documents d'enregistrement des interventions constituent des pièces indispensables du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ces documents le jour du contrôle se traduira par l'application du régime de sanctions, qui peut aller jusqu'au remboursement total de l'aide, même si ces documents ne doivent comporter que des valeurs nulles.

L'enregistrement devra comporter, pour chacune des parcelles engagées :

- l'identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces),
- les modalités d'utilisation des parcelles (dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'animaux et UGB correspondantes, dates de fauche) : cahier d'enregistrement des pratiques de fauche et pâturage,
- les pratiques de fertilisation des surfaces (localisation, dates, quantité, produit) : sur le même document ou sur un cahier de fertilisation ; là encore, en cas d'absence de fertilisation, il faut bien enregistrer : « année n : pas d'apport de fertilisants »,
- les modalités d'entretien des éléments selon les prescriptions de saisie du plan de gestion relatif aux prairies humides (exemple : matériel utilisé, dates d'interventions) : enregistrement sur la base du tableau de plan de gestion annexé à la notice de territoire,
- pour les mesures « maintien en eau des baisses », l'enregistrement des interventions porte également sur l'entretien et le fonctionnement du batardeau (support d'enregistrement joint en annexe).
-

Des modèles de cahiers d'enregistrement des pratiques sont disponibles sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.pouv.fr/Les-Mesures-Agro-Environnementales>

6.6. Le plan de gestion relatif aux prairies humides et valable pour les mesures « maintien des baisses en eau »

Le plan de gestion simplifié est établi par une structure agréée : *Chambre d'agriculture de la Vendée* ou *Parc Naturel Régional du Marais Poitevin*, sur la base d'un diagnostic initial des surfaces. Il présente les obligations à respecter au cours de la durée d'engagement. Ces obligations sont présentées sous forme d'un tableau, où vous indiquerez les interventions réalisées. Ce tableau servira de base d'enregistrement des pratiques et donc de document de contrôle. Ce plan de gestion doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1^{er} juillet de l'année du dépôt de votre demande ; il pourra être ajusté par la structure agréée au cours des 5 ans.

Le modèle du plan de gestion et ses items sont joints à la notice de territoire Marais Poitevin.

6.7 Le plan de gestion spécifique aux mesures « maintien des baisses en eau »

Le plan de gestion relatif aux mesures « maintien en eau des baisses » est établi par une structure agréée (le Parc Naturel Régional du Marais poitevin) lors de l'expertise environnementale. Ce plan de gestion doit être établi avant le dépôt de votre demande d'engagement.

Ce plan de gestion comprend les éléments suivants :

- les modalités de retrait de l'eau : un maintien en eau jusqu'au 1er avril. Le batardeau ne devant pas être retiré avant le 31 mai ;
- les modalités d'inondations des surfaces engagées : une inondation de 10 % des surfaces engagées ;
- les préconisations relatives à la gestion du troupeau,
- les préconisations relatives à la mise en place, l'entretien et le fonctionnement du batardeau (batardeau en terre, bourrelet de curage, palplanches, ouvrage hydraulique),
- une cartographie permettant de localiser la baisse et le batardeau.

Coordonnées de l'opérateur du projet « MAEC Marais Poitevin » :

Etablissement Public du Marais Poitevin

1, Rue Richelieu

85400 Luçon

Tel : 02.51.56.56.20

julie.bertrand@epmp-marais-poitevin.fr

Coordonnées des animateurs du projet « MAEC Marais Poitevin » :

Chambre d'agriculture de Vendée

Service MAE

21 Bd Réaumur

85013 La Roche sur Yon Cedex

Tel : 02.51.36.83.77

carole.rabiller@vendee.chambagri.fr

Parc Naturel Régional du Marais poitevin

2, Rue de l'église

79510 Coulon

Tel : 05.49.35.15.20

l.chaigneau@parc-marais-poitevin.fr

ANNEXE

à la notice spécifique de la mesure « Maintien des baisses en eau – 10 % au 1er avril
du territoire Marais poitevin

« PL_MAPO_BA3B »

**Modèle d'enregistrement des interventions
spécifique à la présence de baisses**

Nom de l'exploitation	Marais communal du Poiré-sur-Velluire
Identification de l'élément engagé <i>(n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces)</i>	
Modalités d'inondation et de dates de retrait de l'eau	10 % de la surface en eau au 1 ^{er} avril

Tableau d'enregistrement des interventions		
Grand type d'intervention	Date	Précisions sur le type d'intervention
Entretien et maintenance du batardeau		
Fonctionnement du batardeau		

Annexe 3 : Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



CONVENTION de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027



Etablie entre les soussignés :

Les communes de Chasnais, Curzon, Lairoux, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, St Benoist-sur-Mer, Vouillé-les-Marais, la Taillé, Anais, Angliers, Courçon d'Aunis, Le Gué d'Alléré, Nuaillé d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis, Le Bourdet, Vallans, Saint Michel en l'Herm et Saint Denis du Payré et ci-après désignées par « la commune ».

Et :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, 2 rue de l'Eglise, 79510 Coulon, représenté par son Président, M. Pierre-Guy Perrier, et désigné ci-après par « Le Parc ».

Et :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, association régie par la loi de 1901 et déclarée d'utilité publique, Les Fonderies royales, CS90263, 17305 Rochefort, représentée par son Président, M. Allain Bougrain-Dubourg, et ci-après désignée par « la LPO ».

Et :

- La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, dont le siège est situé Chemin des Ruralies, 79230 Vouillé, représentée par son Président Jean-Marc Renaudeau,

- La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, dont le siège est situé 2 Avenue de Fétilly, 17000 La Rochelle, représentée par son Président Luc Servant,

- La Chambre d'agriculture de la Vendée, dont le siège est situé 21 Boulevard Réaumur, 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par son Président Joël Limouzin,

Ci-après désignées par « la Chambre d'agriculture ».

Préambule

Les marais communaux : des systèmes exceptionnels à valoriser

Le Marais poitevin est une des plus importantes zones humides françaises (100 000 ha). A ce titre, il joue un rôle fonctionnel important, notamment au niveau hydrologique. Les quelques 28 000 ha de prairies humides permanentes sont primordiales tant pour la gestion qualitative que quantitative de l'eau. Par ailleurs, pour les oiseaux nicheurs et hivernants, le Marais poitevin est un site majeur à l'échelle européenne.

Les prairies du Marais sont des espaces agricoles entretenus par l'élevage. Les marais communaux, notamment ceux qui sont exploités en pâturage, plurispécifique et collectif, sont les territoires les plus représentatifs de ces prairies naturelles humides. Ils revêtent une importance toute particulière et doivent être préservés.

Les marais communaux exploités en pâturage collectif se distinguent :

Sur le plan historique : Au Moyen-Age, alors que s'organisaient les travaux d'aménagement du Marais poitevin, apparurent les premiers marais communaux. Appartenant aux seigneurs et aux abbayes, ces terres de vaines pâtures (où accédaient les petites gens non propriétaires) ont été redistribuées aux communes au moment de la Révolution. On pouvait alors y chasser, pêcher, et faire paître les animaux collectivement et librement.

Ce mode spécifique de gestion perdure. Tous les ans, d'avril à décembre, et moyennant le paiement d'une taxe de pâturage, les éleveurs y font pâturer leurs animaux (vaches et chevaux).

Sur le plan socio-économique : Les marais communaux sont le support de multiples activités économiques et récréatives : pêche, élevage, observation de la faune, chasse, promenade.... Ils sont une ressource identitaire pour les municipalités, avec un potentiel d'activités de découverte de leur patrimoine. Leur préservation est soutenue par les collectivités locales, les Chambres d'agriculture, l'Etat, les associations de défense de l'environnement, l'Europe.

Sur le plan hydrologique : Situés dans les vastes zones d'épandage des crues, ils constituent un élément fondamental de l'équilibre hydrologique général du Marais poitevin.

Sur le plan biologique : Les marais communaux font partie des rares espaces du Marais poitevin qui ont été peu modifiés. Ils portent encore la marque du comblement par les sédiments de l'ancien golfe des Pictons. Ils se caractérisent donc par des micro-reliefs dessinés par l'eau, et par des sols dont le degré de salinité est variable. Cette hétérogénéité est à l'origine de la richesse et de la spécificité de la flore et de la faune des marais communaux. Le pâturage permanent avec une diversité d'herbivores conforte la capacité d'accueil de ces prairies naturelles humides pour les oiseaux lors des grandes migrations de printemps et d'automne. Intégrés au programme Natura 2000, riches d'habitats et d'espèces prioritaires, ces espaces accueillent notamment de nombreuses espèces d'oiseaux (directives Oiseaux et Habitats). Ces grandes prairies inondables représentent, en effet, des zones d'alimentation pour l'avifaune et sont complémentaires de la Baie de l'Aiguillon pour des populations d'oiseaux d'intérêt international. Le pâturage permanent d'avril à

décembre favorise aussi la coexistence de groupements végétaux riches d'une diversité floristique et d'une grande variété d'insectes. Les communaux constituent également des zones de reproduction majeures pour la faune en général (poissons, mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, etc.).

Sur le plan socio-culturel : Les activités pratiquées sur ces milieux ont engendré des traditions et des coutumes locales : ouvertures festives, pâturage collectif, modes de pêche et de chasse... Carrefours de pratiques et d'usages variés, les marais communaux constituent donc un lieu de rencontre, un support de communication et de concertation. Ce sont des lieux fédérateurs d'activités humaines, tournés vers la gestion multifonctionnelle d'espaces sensibles.

Sur le plan paysager : Ces immenses prairies inondables d'un seul tenant, ouvertes ou boisées en périphérie, bordées de « huttes » (habitat local), constituent un paysage singulier du Marais poitevin.

Historique des conventions

Dans les années 1970, le pâturage collectif posait des problèmes sanitaires. Les éleveurs quittaient progressivement les marais communaux qui n'étaient alors plus considérés comme rentables pour les communes. L'absence d'outil financier institutionnel, susceptible d'encourager une agriculture multifonctionnelle et durable, a engendré une forte pression de transformation de ces milieux (mise en culture, parcellisation, etc.).

En 1988 et 1989, alertés par les habitants fédérés en associations locales, 13 communes (Chasnais, Curzon, Lairoux, Le Poiré-sur-Velluire, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, St-Benoist-sur-Mer, Anais, Angliers, Nuaillé d'Aunis, Saint-Sauveur d'Aunis, Triaize), ont contracté des conventions avec la LPO, le WWF-France et le Parc naturel régional du Marais poitevin (soit 1 500 ha sur les 3 500 ha de communaux recensés à l'époque). Par la suite, d'autres communes ont rejoint ce groupe (Vouillé-les-Marais, La Taillée, Courçon, Le Bourdet).

Par ces conventions d'une durée de 15 ans, les communes, qui se sont engagées à maintenir leur communal en pâturage collectif, ont reçu du WWF et de la LPO une aide directe de 100 F/ha/an (15 €) indexée sur le coût de la vie, qui a participé à l'équilibre du budget du marais communal. Le Parc naturel régional leur a apporté une aide technique au pastoralisme (traitement sanitaire, contention des troupeaux) ainsi que des fonds pour des investissements.

Les conventions ont été renouvelées en 2003 par l'ensemble des partenaires. Les mesures agri-environnementales, le LIFE Nature Marais poitevin 2004 – 2008 ; le dispositif Natura 2000 et la charte de PNR sont venus confortés l'accompagnement et la mise en œuvre du programme communaux. Depuis 2003, les communes de Saint Michel-en-L'Herm, Saint Denis du Payré et Vallans ont fait évoluer leur communal en pâturage collectif.

Il est proposé de renouveler les conventions pour une période de 10 ans.

Les nouvelles conventions

Aujourd'hui, les partenaires historiques :

- les communes propriétaires d'un communal : Chasnais, Curzon, Lairoux, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, St Benoist-sur-Mer, la Taillée, Vouillé-les-Marais, Anais, Angliers, Courçon d'Aunis, Le Gué d'Alleré, Nuaillé d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis, Le Bourdet, Vallans, Saint Michel en l'Herm et Saint Denis du Payré,
- le Parc naturel régional Marais poitevin,
- la LPO,

Et

- Les Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres,

s'engagent par la ratification de cette convention à respecter les articles ci-dessous.

Article 1 : Objet de la convention

L'objectif de la convention est de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique dans le Marais poitevin.

La présente convention associe les compétences des différents partenaires, à savoir les communes, le Parc, les Chambres d'agriculture et la LPO pour :

A - Maintenir et augmenter les surfaces de prairies naturelles humides communales gérées en pâturage collectif

- 1 - Maintenir les marais communaux en pâturage collectif plurispécifique sur prairie naturelle inondable
- 2 - Restaurer des hectares de prairie communale et les réinvestir par une gestion en pâturage collectif

B - Maintenir et améliorer les fonctions agro-environnementales des marais communaux (gestion des espèces, des habitats, du paysage, des activités humaines ou de l'eau)

- 1 - Veiller au maintien/renforcement de la qualité biologique et du rôle écologique des marais communaux dans la zone humide du Marais poitevin
- 2 - Améliorer et diffuser les connaissances sur les fonctions environnementales et les effets de la gestion en pâturage collectif des marais communaux
- 3 - Répondre efficacement aux nouvelles problématiques agro-environnementales (espèces exotiques envahissantes, arrivée rapide des crues, traitements antiparasitaires, etc.)

C - Valoriser et développer les externalités positives des marais communaux

- 1 - Valoriser et développer les externalités agro- économiques et environnementales des marais communaux
- 2 - Valoriser le caractère patrimonial, agricole, biologique, culturel et paysager des marais communaux
- 3 - Sensibiliser sur les valeurs patrimoniales, agricoles, biologiques, culturelles et paysagères des marais communaux

D - Fédérer les gestionnaires des communaux autour d'un projet commun et durable à l'échelle du Marais poitevin

- 1 - Maintenir une gestion concertée à l'échelle du Marais poitevin
- 2 - Mutualiser les moyens
- 3 - Conforter le dynamisme local et le rôle de chacun
- 4 - Veiller à la cohérence globale du projet

Article 2 : La commune et le comité de gestion

La commune est responsable de la gestion de son communal.

L'organe de décision est le conseil municipal : toute mise en œuvre d'actions devra faire l'objet d'un accord de la commune, qu'il s'agisse d'un accord de principe du maire ou d'une délibération du conseil municipal lorsque cela est nécessaire.

Pour faire vivre son communal, chaque commune s'appuie sur son comité de gestion.

o La composition du comité de gestion

Les membres du comité de gestion sont invités à l'initiative des maires. Il est composé de représentants élus de la municipalité, de représentants d'élèves et d'acteurs locaux (association communale, etc.), ainsi que des représentants des partenaires signataires.

o Le rôle du comité de gestion

C'est un organe de concertation pour chaque communal. Il a pour mission de formuler des propositions pour la gestion du communal et de réaliser la programmation des actions (calendrier, définition des moyens humains et financiers) et leur suivi.

o Le fonctionnement du comité de gestion

Il est présidé par le maire de chaque commune ou l'élu référent au communal.

Il se réunit au minimum une fois par an et aussi souvent que nécessaire. Le maire de chaque commune adresse aux membres du comité de gestion une invitation et un ordre du jour détaillé.

Le comité de gestion peut être organisé conjointement avec plusieurs communes.

Pour les petits communaux, le comité de gestion peut prendre la forme d'échange individuel ou téléphonique entre les élus et les agriculteurs.

Article 3 : Le comité de pilotage du programme Marais communaux

Il est composé des signataires de la convention et des financeurs. Des personnes physiques (scientifiques, etc.) ou morales peuvent être invitées.

Il se réunira au moins une fois par an, sur invitation du Parc, structure en charge de l'animation du programme « Marais communaux ».

Il est l'organe de discussion et de concertation du dispositif « Marais communaux ». Il a pour objectif d'orienter les actions du programme.

Les actions engagées par les partenaires seront présentées au cours des comités de pilotage.

Article 4 : Elus référents

Pour une meilleure représentativité des communaux dans les collectivités, il est proposé d'identifier 2 élus référents du programme Marais communaux.

Maires des communes, ils seront choisis lors du comité de pilotage pour une durée de 3 ans.

Ils auront pour mission :

- d'être des relais du programme Marais communaux auprès des autres municipalités ayant des marais communaux et des acteurs locaux.
- de représenter le programme Marais communaux lors de différentes réunions ou d'actions de valorisation (assemblée générale, instances nationales, etc).

Article 5 : Engagements des parties

La commune s'engage à :

1 - Maintenir son marais communal en pâturage collectif plurispécifique sur prairie naturelle inondable et, en particulier :

- ne pas modifier le fonctionnement hydraulique dans le sens de l'assèchement,
- ne pas mettre le communal en culture, le labourer ou le planter en boisement,
- ne pas apporter d'engrais ou de produits phytosanitaires (sauf pour chardons ou épineux, en conformité avec l'arrêté préfectoral et dans le respect des cahiers des charges agri-environnementaux,
- ne pas modifier le parcellaire existant.

2 – Présider et animer une structure de gestion concertée sous la forme d'un comité de gestion,

3 - Mettre en œuvre, sous réserve de la disponibilité des moyens (humains et financiers), les actions définies et validées par le comité de gestion et la municipalité,

4 – Choisir annuellement les éleveurs et retenir un nombre d'animaux pour permettre un chargement adapté à la production d'herbe, la biodiversité et dans le respect des pratiques agro-environnementales (Mesures Agri-Environnementales),

5 - Maintenir et/ou renforcer la qualité biologique et le rôle écologique des marais communaux dans la zone humide du Marais poitevin,

6 – Solliciter les aides financières agricoles sur les communaux (MAEC, etc) en lien avec les services de l'Etat, le PNR Marais poitevin et les Chambres d'agriculture et les reverser aux agriculteurs.

7 - Collaborer avec les partenaires signataires, pour :

- mettre à disposition, quand cela est nécessaire et dans la mesure du possible, ses services municipaux et mobiliser les bonnes volontés de la commune,
- établir annuellement une comptabilité analytique propre au communal,
- actualiser ou instaurer le contrôle sanitaire à l'entrée du communal ainsi que le suivi sanitaire du troupeau collectif en collaboration avec les services sanitaires compétents,
- promouvoir des méthodes de lutte sanitaire compatible avec les enjeux environnementaux,

- améliorer les connaissances techniques et scientifiques relatives à l'exploitation du communal (agricole, biologique, hydraulique, etc.),
- promouvoir des nouveaux métiers liés à la gestion et à l'entretien du marais (agent de marais, écopasteur, etc.).

Le Parc s'engage à :

- 1 - Mobiliser les moyens humains et techniques pour animer le programme « Marais communaux »,
- 2 - Organiser et animer le comité de pilotage annuel,
- 3 - Définir avec les signataires les orientations du programme et son évaluation,
- 4 - Apporter à la commune un soutien administratif, financier et technique dans la gestion agro-environnementale de son communal: pastoralisme, contention, gestion collective et plurispécifique, génie-écologique, parasitisme, etc.,
- 5 - Porter le projet « marais communaux » sur le territoire et auprès des instances compétentes (services de l'Etat, institutions, collectivités territoriales, etc.),
- 6 - Veiller à la cohérence globale du projet avec les autres programmes engagés sur le territoire du Marais poitevin,
- 7 - Participer à toutes formes de communication et de valorisation des communaux et à leur rôle multifonctionnel auprès de tous les publics (élus, agriculteurs, scolaires, scientifiques, etc.),
- 8 - Contribuer à améliorer les connaissances et les itinéraires techniques de gestion des marais communaux.

La LPO s'engage à :

- 1 - Apporter un conseil et une assistance technique pour l'ensemble du programme, ainsi qu'à participer à la définition de ses orientations, à son suivi et à son évaluation, notamment dans le cadre du comité de pilotage et des comités de gestion,
- 2 - Participer à l'animation et au développement du programme dans les domaines suivants : écotourisme, intérêts environnementaux et agricoles de l'élevage en marais, informations et formation des élus, audit et évaluation, connaissances biologiques, savoir-faire et culture professionnelle des gestionnaires des zones humides,
- 3 - Faire connaître le programme dans les réseaux environnementaux nationaux et internationaux.

Les chambres d'agriculture s'engagent à :

- 1 - Apporter un conseil et une assistance technique pour l'ensemble du programme, ainsi que participer à la définition de ses orientations, à son suivi et à son évaluation, notamment dans le cadre du comité de pilotage et des comités de gestion,

- 2 – Apporter aux communes un soutien administratif et technique pour favoriser les pratiques agro-environnementales du pâturage collectif et plurispécifique,
- 3 - Participer à l'animation et au développement du programme dans les domaines suivants : écotourisme, intérêts environnementaux et agricoles de l'élevage en marais, informations et formation des élus, audit et évaluation, savoir-faire et culture professionnelle des gestionnaires des zones humides,
- 4 - Participer à la valorisation du programme dans les réseaux agricoles locaux, nationaux et internationaux.

Article 6 : Assistance financière

Le Parc s'engage à rechercher les moyens financiers pour accompagner le programme communaux. Il pourra assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de valorisation écologique, d'aménagement pastoral. Le Parc accompagnera les communes dans leur recherche de financement pour les actions qu'elles conduiraient en maîtrise d'ouvrage.

Les Chambres d'agriculture et la LPO s'engagent à soutenir les communes pour mobiliser des financements permettant la sauvegarde, la gestion et la valorisation des marais communaux.

Article 7 : Communication

Pour toute communication ayant trait aux marais communaux, les signataires s'engagent à :

- partager leur projet de communication avec les autres partenaires,
- mentionner systématiquement les partenaires dans les documents de communication relatifs aux marais communaux. Les logos devront être de taille égale et regroupés dans un même emplacement.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention a une durée de 10 ans.

La convention sur décision du comité de pilotage pourra être modifiée au cours des 10 ans.

Article 9 : Clause de rupture

Le non-respect des engagements cités dans la présente convention par l'un des partenaires peut entraîner la rupture de la présente convention.

En cas de non règlement amiable, le litige est porté devant le tribunal compétent.

Fait à St-Jean....., le 11/11/2017

Gérard PRAUD

Maire de Chasnaïs

Irène FOLL

Maire de Curzon

Isabelle BAHABANIAN

Maire de Lairoux

Nicolas VANNIER

Maire des Magnils-Reigniers

Didier HERBÉ

Maire de Montreuil

André BOULOT

Maire de Nalliers

Alain REMAUD

Maire du Poiré-sur-Velluire

Daniel NEAU

Maire de St Benoist-sur-Mer

Jacky MOTHAIIS

Maire de Vouillé-les-Marais

Pascale ARDOUIN

Maire de La Taillée

Bruno GAUTRONNEAU

Maire d'Anais

Didier TAUPIN

Maire d'Angliers

Nadia BOIREAU

Maire de Courçon d'Aunis

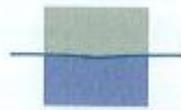
Jean-François CRETET

Maire du Gué d'Alléré

Philippe NEAU

Maire de Nuaille d'Aunis

Annexe 4 : Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire



Etablissement public
du Marais poitevin

Avenant n°1 au protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire

Entre

L'Etablissement public du Marais poitevin, représenté par son directeur, Johann LEIBREICH

Ci-après désigné, l'EPMP,

D'une part,

Et

La Commune du Poiré-sur-Velluire, représentée par son Maire, Alain REMAUD

Ci-après désignée la Commune,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le protocole de gestion de l'eau est un outil spécifique développé par l'EPMP et destiné aux communes gestionnaires de marais communaux. Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion de l'eau équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité. Pour ce faire, le protocole décrit les principes et règles en matière de gestion de l'eau. Il peut s'accompagner de travaux, eu égard aux objectifs et enjeux identifiés et aux évolutions attendues en matière de gestion de l'eau.

Le protocole de gestion de l'eau s'applique sur le marais communal du Poiré-sur-Velluire, classé en Réserve Naturelle Régionale. Signé en juillet 2016, il fait suite à un premier protocole datant de 2014, qui présentait un caractère expérimental.

Ce second protocole arrive au terme de sa propre période d'expérimentation en juillet 2018. Toutefois, l'année 2018 sera consacrée au bilan du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale et l'année 2019 à la réécriture d'un nouveau plan de gestion. Ces échéances seront l'occasion de s'interroger à nouveau sur la gestion des niveaux d'eau. Dès lors, il paraît opportun de profiter de ce calendrier et de ces nouvelles réflexions pour entériner le protocole de gestion de l'eau, après l'avoir ajusté si nécessaire.

C'est pourquoi il est proposé, d'un commun accord, de poursuivre l'expérimentation.

Article 1 unique :

L'article 5 du protocole de gestion est ainsi complété :

La durée de l'expérimentation initiale est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019. Selon l'avancement des réflexions sur la gestion des niveaux d'eau, et la réactualisation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale, les signataires se réservent le droit de revoir cette échéance.

Fait à Luçon, le

Pour la Commune,

Le Maire

Alain REMAUS


**Pour l'Etablissement public
du Marais poitevin,**

Le Directeur

Johann LEIBREICH


Annexe 5 : Arrêté Préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs

ARRETE N° 05/DDAF/429 prescrivant la destruction des chardons des champs

**Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral 335-DDAF-86 du 28 août 1986 relatif à la destruction des chardons est abrogé.

Article 2 : Sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Article 3 : Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.

Article 4 : Les établissements publics de l'Etat, du département et des communes, ainsi que tout établissement privé, sont astreints à ces obligations.

Article 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles de sanctions prévues par les articles L.251-19 à L.251-21, titre V du code rural.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, les maires du département, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 juillet 2005

P/LE PREFET,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
David-Anthony DELAVOËT

Annexe 6 : Modifications apportées au diagnostic mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a proposé les corrections suivantes du plan de gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire.

Les mottureaux

Le paysage des marais communaux est également marqué par la présence de gilgais appelés localement « mottureaux » (Figure 3). Ce microrelief est particulièrement présent sur la RNR. Ce sont des buttes de quelques dizaines de centimètres généralement localisées en bordure de baisse ou dans les replats plus secs (Tournade, 1993).

Les Mottureaux sont des formations géomorphologiques remarquables, rare en France et en Europe. Ils constituent un milieu naturel original dont la richesse biologique est peu connue.

Leurs caractéristiques dépendent des spécificités physiques de la station et des modalités de gestion. Il est en effet démontré que ce phénomène naturel se trouve accentué par le pâturage (Tournade, 1993 ; Amiaud, 1998), notamment en conditions de surpiétinement sur un sol saturé d'eau.



Figure 3 : Mottureaux dans une baisse (X. Baron, 2014)

Leur formation serait dépendante de la quantité d'argile et de l'alternance de dessiccations et d'humectations (Figure 4). Le déficit hydrique estival entrainerait la formation de fentes liées à la dessiccation où des matériaux s'accumuleraient. A l'automne, la pluie fait de nouveau gonfler les argiles ce qui entrainent la fermeture des fentes. Les matériaux accumulés vont alors provoquer une élévation des buttes (Verger, 1964). Les mottureaux offrent différentes conditions écologiques favorables à la diversité floristique et à la faune associée.

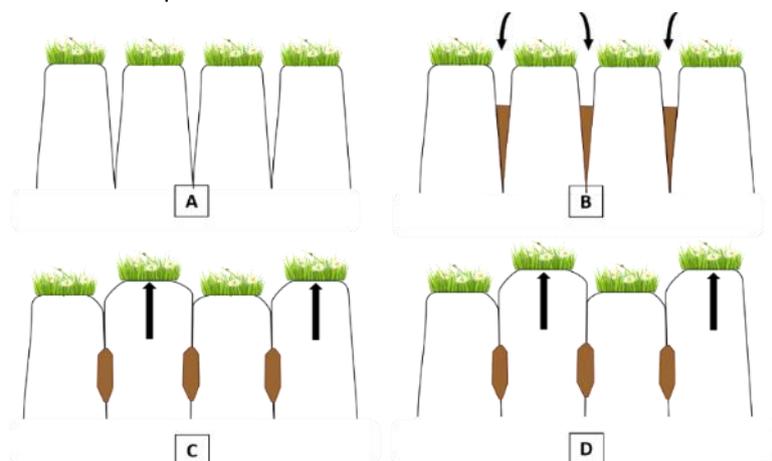


Figure 4 : Processus de formation des « mottureaux » (d'après Verger, 1964 et Des Touches, 2017)

Le processus de formation des mottureaux s'explique en quatre grandes étapes :

- **A** : Le sol est sec et de profondes fentes verticales se développent en y déterminant des colonnes bien individualisées.
 - **B** : Le sol est toujours sec, la faune, le vent et les précipitations amènent des particules dans les fentes de dessiccation « matériels diastématiques ».
 - **C** : Le sol est humide, le matériel diastématique exerce une pression en profondeur qui provoque l'élévation de certaine colonne.
 - **D** : Le mouvement s'accroît, les colonnes les plus élevées présentent une humidification moins importante que les colonnes en contrebas et continuent de s'élever.
- Les mottureaux dans le communal du Poiré-sur-Velluire

La surface occupée par les mottureaux sur le communal du Poiré-sur-Velluire ainsi que leurs caractéristiques en font un sujet majeur au niveau de la RNR, à l'échelle du Marais poitevin mais également au niveau international (Figure 5). Leur intérêt biologique n'est que très peu renseigné. Cette spécificité a motivé la mise en place de suivi sur le site de la RNN « Michel Brosselin » de Saint Denis du Payré. Au-delà de l'originalité pédologique de ces formations et du milieu naturel qu'elles constituent, elles sont perçues comme un handicap par les éleveurs qui exploitent le communal.



Figure 5: Mottureaux partie Sud-Est du Communal, formations de 40 à 50 cm de haut (D. Decoene, octobre 2020)

- Un manque de connaissances sur les mottureaux de la réserve et du Marais poitevin :

Nous ne disposons que de peu de bibliographie traitant des mottureaux du Marais poitevin. Les études de Fernand Verger (1964 et 1994) évoquent les mottureaux du Marais poitevin. Elles classifient les types de formation du monde entier selon leurs formes et leurs dispositions. Elles décrivent les phénomènes de formation, la pédologie des sols support... Aucune étude ne concerne précisément le cas du Marais poitevin, lui-même composé de sols variées, présentant des mottureaux de toutes tailles et de toutes formes.

Les seules connaissances sur les mottureaux du communal sont rassemblées dans une cartographie approximative prenant en compte toutes les formes bosselées sans les distinguer ni les classifier. Cette cartographie, produite en 2017 (E. Déat, 2017), fait état d'une surface de 127 ha, soit 53 % du communal identifié comme « zone à mottureaux ». Elle englobe des zones de piétinement de fond de baisse formant des petites mottes, des ensembles de microrelief plus ou moins érodés, des secteurs dont la densité et la taille des mottureaux sont très variables...

Il n'est pas certain que toutes ces formations doivent être considérées comme des mottureaux au sens « scientifique » du terme.

L'origine de leur formation reste à préciser. Il est important de qualifier et classier ces différentes formations et leur origine.



Carte 4 : Localisation des zones à mottureaux sur le Marais communal (Déat, 2017)

- Différentes problématiques liées aux mottureaux :

L'impact du pâturage sur les mottureaux n'est pas connu sur le communal et pourtant on observe un lien entre cette activité et les formations : certains sont érodés, certaines zones de piétinement se forment, etc. Dans la littérature il est décrit que le pâturage influe sur la formation des mottureaux mais nous n'avons pas d'information sur la relation entre le pâturage et les mottureaux, pas de différenciation entre zone de piétinement et mottureaux...

Une autre problématique est constamment soulevée : l'impact des mottureaux sur l'activité pastorale (Figure 6). Tout d'abord, les actions de fauche des chardons rendues obligatoires dans le contrat MAEC sont quasiment impossibles à réaliser. Aucun engin ne peut circuler dans les zones à mottureaux. Les animaux eux-mêmes peuvent avoir des difficultés à se déplacer. Il y a également la complexité d'accéder aux vaches en difficulté (maladie, blessure, vêlage, embourbement, etc.).

La valeur fourragère des mottureaux est également une question importante pour les éleveurs. Ils considèrent qu'ils réduisent l'offre fourragère. En réalité, la diversité floristique qui s'y installe ainsi que l'augmentation des surfaces induites par le relief pourraient, au contraire, avoir une incidence positive sur la valeur fourragère.

Il s'agit donc de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.



18/09/20 Formations en mottes marquées par le piétinement



18/09/20 Formations étroites mesurant 30 à 40 cm de haut.



18/09/20 Formations larges mesurant en moyenne 40 à 50 cm de haut.

Figure 6 : Plusieurs formations végétales associées aux mottureaux présentes sur le Marais communal (Decoene, 2020)

Annexe 7 : Modifications apportées au diagnostic flore et habitat

Tableau 9 : Valeur et surface des habitats

Intitulé de l'unité de végétation	Code/intitulé Eur28	Phytosociologie	Statut	Surface total (ha)	Représentativité sur la surface de la RNR (%)
Milieu aquatique	3150-4 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Classe des <i>Lemnetea minoris</i> et des <i>Potametea pectinati</i>	Intérêt communautaire	0,42	0,17
Roselière basse		<i>Phragmiti australis</i> – <i>Magnocaricetea elatae</i> Klita Novak 1941 o <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejn ex Neuhausl 1959 * <i>Butometum ombellati</i> Philippi 1973 o <i>Phragmition communis</i> Kosh 1926	Néant	0,15	0,06
Vasière dénudée	1310-4 pelouses rases à petites annuelles subhalophiles 3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	- <i>Heleocharion schoenoidis</i> Braun-Blanquet ex Rivas Goday 1956 o <i>Chenopodio</i> – <i>Atriplicetum salinae</i> Slavnic 1939 - <i>Lythron tribracteati</i> Rivas Goday & Rivas-Martinez ex Rivas 1970	Intérêt prioritaire	0,06	0,02
Herbier temporaire à Renoncules aquatiques	3150-1 Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	Herbier dulçaquicole des eaux peu profondes <i>Callitricho-Batrachietalia</i> Den Hartog & Segal 1964 ; Passarge 1978 : - Alliance du <i>Zannichellion pedicellatae</i> Passarge 1964 o Association <i>Ranuculo droueti-Callitrichetum brutiae</i> Bouzillé 1988	Intérêt communautaire	1,14	0,47
Hygrophile inférieur	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	<i>Agrostietea stoloniferae</i> - <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 o <i>Eleocharito palustris</i> – <i>Oenanthetum fistulosae</i> de Foucault 2008	Intérêt communautaire	2,67	1,10
Hygrophile moyen	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Ranunculo ophioglossifolii</i> – <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 - <i>Ranunculo ophioglossifolii</i> – <i>Menthetum pulegiide</i> Foucault 2008	Intérêt communautaire	12,14	5,01
Hygrophile supérieur	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Ranunculo ophioglossifolii</i> – <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 - <i>Ranunculo ophioglossifolii</i> – <i>Menthetum pulegiide</i> Foucault 2008	Intérêt communautaire	3,08	1,27
Mésogyrophile à Renoncule sarde	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Agrostietea stoloniferae</i> Oberdorfer 1983 o <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 <i>Ranunculo</i> – <i>Alopecuretum geniculati</i> Tüxen 1937 o <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 <i>Trifolio maritimi</i> – <i>Oenanthetum silaifoliae</i> Dupont 1954 ; de Foucault 2008	Intérêt communautaire	97,00	40,04
Mésogyrophile inférieur à Jonc de Gérard	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Alopecuro bulbosi</i> – <i>Juncetum gerardii</i> Bouzillé 1992	Intérêt communautaire	0,74	0,31
Mésogyrophile supérieur à Laiche divisée	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Carici divisae</i> – <i>Lolietum perennis</i> de Foucault 2008	Intérêt communautaire	15,36	6,34
Mésophile oligotrophe à Orge maritime	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Alopecuro bulbosi</i> – <i>Juncetum gerardii</i> Bouzillé 1992	Intérêt communautaire	22,68	9,36
Mésophile à Crételle et Renoncule âcre		- <i>Cynosurion cristati</i> Tüxen 1947 o <i>Lolio perennis</i> – <i>Cynosurenion cristati</i> Jurko 1974 <i>Cynosuro cristati</i> – <i>Lolietum perennis</i> auct., non Braun-Blanquet & De Leeuw 1936 <i>Cynosuro cristati</i> – <i>Trifolietum repens</i> O.Bolos 1967	Néant	57,22	23,62
Mésophile rudérale		- <i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974 o <i>Sisymbriion officinalis</i> Tüxen, Lohmeyer & Preising ex von Rochow 1951 <i>Brassico nigrae</i> – <i>Carduetum tenuiflori</i> Bouzillé, de Foucault & Lahondière 1984	Néant	25,88	10,68
Mésophile à Jonc glauque		- <i>Mentho longifoliae</i> – <i>Juncion inflexi</i> Th. Müller & Górs ex de Foucault 2008 o <i>Pulicario dysentericae</i> – <i>Juncetum inflexi</i> de Foucault 2006	Néant	3,74	1,55
			Total	242,27	100

- **Vasière dénudée et exondée**

[Code CORINE :](#)

22.34 Groupements amphibies méridionaux

[Cahiers d'habitats :](#)

1310-4 Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles

[Phytosociologie :](#)

- *Heleocharis schoenoides* Braun-Blanquet ex Rivas Goday 1956
 - *Chenopodium* –*Atriplicetum salinae* Slavnic 1939

3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.

[Phytosociologie :](#)

- *Lythrum tribracteati* Rivas Goday & Rivas-Martinez ex Rivas 1970

Les vases dénudées se situent au cœur des baisses les plus profondes, elles subissent une longue période d'inondation et une période d'exondation tardive. Elles sont peu végétalisées et caractérisées par des espèces annuelles et héliophiles. Sur la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, ces vases dénudées se trouvent principalement aux niveaux des ouvrages hydrauliques OH1, OH2, OH3 ce dernier comprenant un nid de cigogne (pour le moment en exclos du pâturage).

Cet habitat est de répartition méditerranéo-atlantique et reste remarquable à ce titre. Il comprend le cortège des espèces les plus remarquables et patrimoniales du Marais poitevin.

Les ouvrages hydrauliques OH1 et OH2 sont soumis au pâturage. Seul OH3 est en exclos et par conséquent non soumis à l'influence du bétail. OH3 présente une importante population de Salicaire à trois bractées. Cette espèce est aussi présente à OH1 mais de façon nettement moins abondante et moins vigoureuse.

Cet habitat a une grande valeur patrimoniale par les espèces qui le composent. En effet, la salicaire à trois bractées, l'étoile d'eau ainsi que la Renoncule à feuilles d'ophioglosse bénéficient d'un statut de protection nationale et les populations du Marais poitevin sont significatives à l'échelle nationale. Par son caractère hygrophile, ce type d'habitat est sensible aux piétinements surtout en début de saison de végétation (de mars à juin).

Espèces indicatrices : Etoile d'eau (*Damasonium alisma*), Salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*), Chénopode à feuilles grasses (*Chenopodium chenopodioides*), Arroche hastée (*Atriplex hastata*), Crypse faux-vulpin (*Crypsis alopecuroides*)

Comme pour la partie sur les mottureaux, des éléments complémentaires ont été apportés sur l'habitat de l'Hygrophile inférieur.



Figure 7 : Vasière dénudée de l'ouvrage hydraulique 3 (Déat, 2017)

- **Hygrophile inférieur**

Code CORINE :

15.52 Prés salé à *Juncus gerardi* et *Carex divisa*

Cahiers d'habitats :

1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique

Phytosociologie :

Agrostietea stoloniferae

- *Oenanthion fistulosae* de Foucault 2008
 - *Eleocharito palustris* – *Oenanthe fistulosae* de Foucault 2008



Figure 8 : Hygrophile inférieur (Déat, 2017)

La végétation est dominée par l'*Eleocharis* des marais donnant une teinte vert foncé et un aspect de « brosse ». Cette structure comprend des micro-trouées favorables au développement d'herbiers à renoncules aquatiques. La Glycérie flottante est plus ou moins présente dans ce groupement ce qui donne un aspect de prairie en été. Ce groupement se développe dans les parties les plus basses et les plus inondées des baisses.

Les formations à *Eleocharis* des marais peuvent aussi former des habitats de roselières basses, appartenant à une autre typologie de code, d'appellation et de classement phytosociologique. Lorsque l'*Eleocharis* des marais est accompagné du cortège des plantes de la prairie humide subhalophile, comme l'*Oenanthe fistuleuse*, la Renoncule à feuille d'ophioglosse, la Menthe pouliot, le Fluteau fausse renoncule, le Myosotis cespiteux, il est rattaché à l'*Eleocharo Oenantheum* qui lui-même se situe dans l'*Oenanthion fistulosae*.

Cet habitat abrite des espèces patrimoniales comme l'étoile d'eau et la renoncule à feuille d'ophioglosse, protégées et le Fluteau fausse renoncule. Il est propice aux oiseaux d'eau et limicoles et nécessite une durée d'inondation prolongée (jusqu'en juin). Par son caractère hygrophile, ce type d'habitat est extrêmement sensible aux piétinements surtout en début de saison de végétation (de mars à juin).

Problématique :

L'habitat subit de fortes contraintes dues au pâturage. Le piétinement du bétail en début de saison déstructure l'habitat en formant des trous, ce qui détruit les formations d'*Eleocharis*. Le fort piétinement sur le sol gorgé d'eau forme des trous et des mottes qui sont à l'heure actuelle assimilées aux mottereaux dans la cartographie et par les acteurs. Dans ces secteurs, on peut considérer que l'habitat est particulièrement dégradé. Le cortège d'espèces compagnes est très peu présent, c'est le cas de l'*Oenanthe fistuleuse*, voire totalement absent pour ce qui est de l'Ache inondée ou encore la Véronique casquée...



Figure 9 : Hygrophile inférieur dégradé par le piétinement du bétail (Déat, 2017)

Espèces indicatrices : Scribe des marais (*Eleocharis palustris*), Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosae*), Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*), Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*), Callitriche à fruits pédonculés (*Callitriche brutia*). Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*), Rorippe sylvestre (*Rorippa sylvestris*), Fluteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*), Etoile d'eau (*Damasonium alisma*)

[Annexe 8 : Historique et synthèse ornithologique de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire](#)



MARAIS COMMUNAL
DU POIRÉ-SUR-VELLUIRE



Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire. Historique et synthèse ornithologique

Commanditaire :
Gestionnaire de la RNR

Rédaction :
Aurélie GUEGNARD



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

Avec le concours financier :



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Rédaction :

Ligue de protection des oiseaux Vendée
Aurélie GUEGNARD

Avec la collaboration de :
Julien SUDRAUD

Relecture :
Delphine DECOENE, PNR Marais poitevin

Financement :

- Région Pays de la Loire
- Fonds Européen de Développement Régional
- Commune des Velluire-sur-Vendée

Source des données :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



SOMMAIRE

1. Contexte.....	6
1.1 Description du site	6
1.2 Les espèces présentes.....	7
2. L'avifaune nicheuse	8
2.1 Données Générales hors STOC.....	8
2.1.1 Résultats globaux	8
2.1.2 La nidification de la Cigogne blanche et du Grand cormoran	10
2.2 Limicoles nicheurs	12
2.2.1 Protocoles et données aléatoires	12
2.2.2 Résultats.....	12
2.3 Suivi Temporel des Oiseaux communs (STOC)	17
2.3.1 Protocole STOC.....	17
2.3.2 Résultats.....	18
3. Avifaune hivernante	21
3.1 Données générales.....	21
3.2 Hivernage des limicoles	24
3.2.1 Le Vanneau huppé.....	24
3.2.2 Le Pluvier doré.....	24
3.3 Les anatidés.....	25
3.3.1 L'Oie cendrée	25
4. Avifaune migratrice.....	27
4.1 La migration pré-nuptiale.....	27
4.2 La migration post-nuptiale.....	28



LISTES DES ILLUSTRATIONS

Liste des cartes

Carte 1 : Délimitation cadastrale de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire (Plan de gestion, 2019)	6
Carte 2 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2017.....	15
Carte 3 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2018.....	15
Carte 4 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2019.....	16
Carte 5 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2020.....	16
Carte 6 : Localisation des points d'écoute STOC.....	17

Liste des figures

Figure 1 : Evolution du nombre de couples de Cigogne blanche sur le communal du Poiré-sur-Velluire.....	11
Figure 2 : Evolution du nombre de couples de Grand cormoran sur le Communal du Poiré-sur-Velluire.....	11
Figure 3 : Vanneau huppé © G.Besseau	13
Figure 4 : Reproduction de la Barge à queue noire dans la RNR et le Marais poitevin	14
Figure 5 : Evolution de la Richesse spécifique depuis 2017	20
Figure 6 : Effectifs de Vanneau huppé en hivernage	24
Figure 7 : Effectifs de Pluvier doré en hivernage	24
Figure 8 : Effectifs de canards en hivernage.....	25
Figure 9 : Effectifs des Oies cendrées en hivernage.....	26
Figure 10 : Effectifs de Barge à queue noire en halte migratoire lors du passage pré-nuptial...	27
Figure 11 : Effectifs des rassemblements post-nuptiaux d'Outarde canepetière du Communal du Poiré-sur-Velluire (graphique extrait de Guégnard A. & Sudraud J., 2012).....	28

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des espèces nicheuses	8
Tableau 2 : Nombre de couples de limicoles nicheurs du communal et comparaison avec le Marais poitevin (enquête limicole nicheur)	12
Tableau 3 : Nombre de couples de limicoles nicheurs de la Réserve du communal du Poiré-sur-Velluire par espèce (suivi OPN phase 2).....	13
Tableau 4 : Liste des espèces contactées au cours du suivi STOC.....	18
Tableau 5 : Liste des espèces de passereaux caractéristiques du site (effectifs et tendance)..	19
Tableau 6 : Liste des espèces hivernantes, statuts et effectifs	21



INTRODUCTION

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Communal du Poiré-sur-Velluire fait partie du réseau des 19 Réserves Naturelles des Pays de la Loire depuis 2012. La gestion de cette RNR qui a également le statut de réserve de chasse, est assurée par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Située au Sud-est du département de la Vendée, elle se trouve au cœur du Marais poitevin et du Parc naturel régional du Marais poitevin, deuxième zone humide de France. La RNR du Poiré-sur-Velluire fait l'objet d'un pâturage plurispécifique (bovins, chevaux) de fin avril à décembre.

Le Marais poitevin est à l'interface entre terre et océan et se situe sur une voie importante de migration pour les oiseaux du Paléarctique. Ainsi, le Marais poitevin et le communal du Poiré-sur-Velluire ont un rôle essentiel pour l'avifaune au cours des différents cycles biologiques, en période de reproduction, en hivernage et en termes de haltes migratoires.

Depuis de nombreuses années (plusieurs décennies), les sites majeurs du Marais poitevin comme les marais communaux et les réserves font l'objet de recensements concertés.

La présente synthèse fait le point sur les données historiques du site, en incluant les informations récoltées dans le cadre de suivis spécifiques comme les enquêtes limicoles nicheurs, les comptages mensuels et autres suivis menés dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, mais aussi des données aléatoires centralisées dans la base de données de la LPO Vendée (faune-vendee.org) depuis 1978.

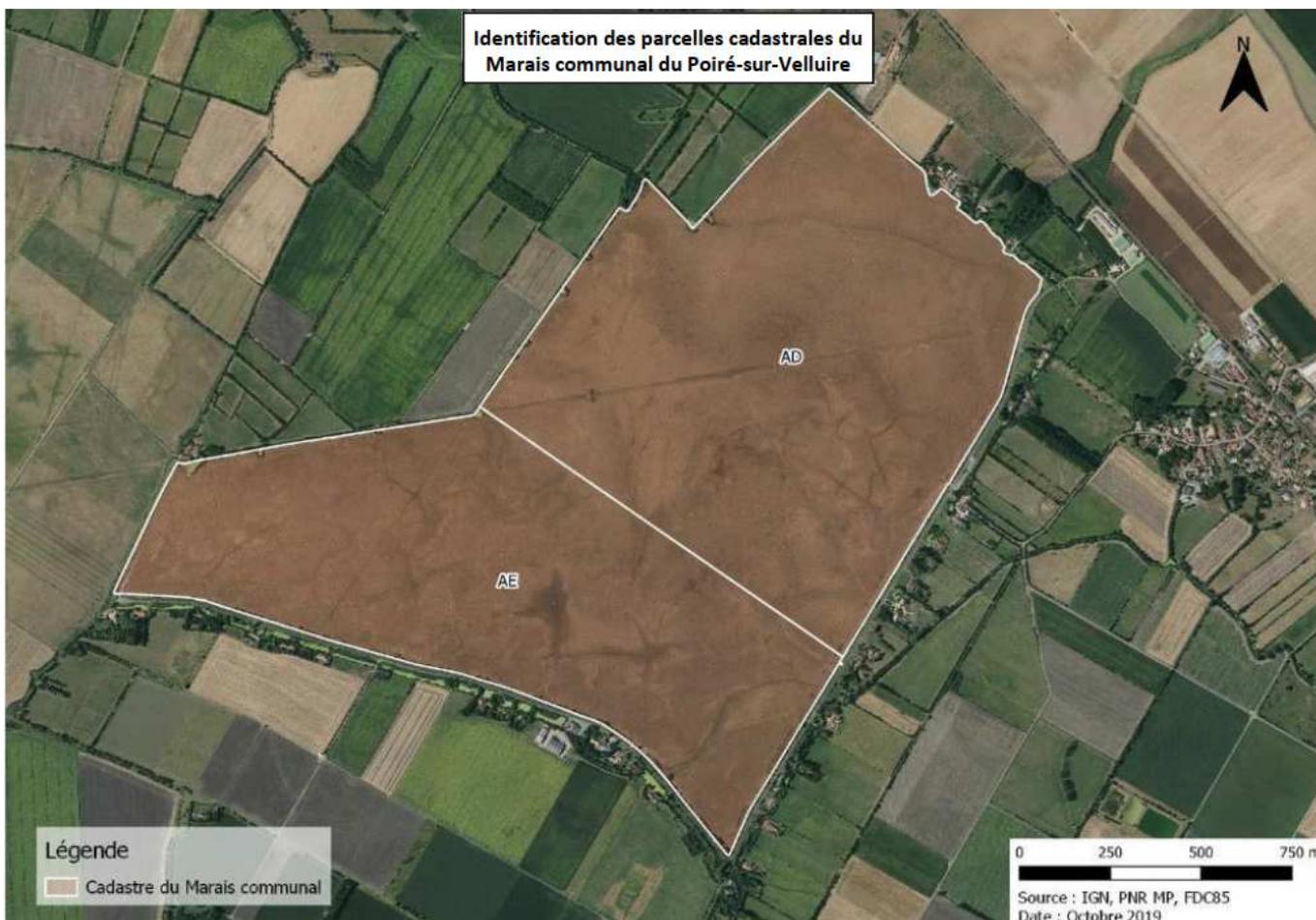


1. CONTEXTE

1.1 Description du site

Le Communal du Poiré-sur-Velluire est une vaste prairie naturelle humide qui s'étend sur 241 hectares dont la commune des Velluire-sur-Vendée est entièrement propriétaire.

Elle a un rôle particulier pour l'avifaune en tant que de remise diurne, site d'alimentation, de halte migratoire et de site de reproduction.



Carte 1 : Délimitation cadastrale de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire (Plan de gestion, 2019)

L'analyse réalisée ici a été effectuée sur l'ensemble de ce périmètre en intégrant les fossés et canaux bordant le communal.

1.2 Les espèces présentes

L'analyse de l'avifaune a été réalisée à partir des données présentes dans la base de données de la LPO Vendée (faunevendee.org). Ce jeu de données comporte 15 550 lignes correspondant à des observations comprises entre 1978 et 2020. Elle regroupe des données protocolées (enquêtes limicoles nicheurs, comptages mensuels, STOC...), mais aussi une part de données aléatoires saisies par divers ornithologues de passage.

La liste des espèces d'oiseaux observées sur le communal du Poiré-sur-Velluire est à consulter en annexe 1.

Ce tableau reprend donc l'ensemble des espèces observées depuis 1978 avec leur statut de conservation en France et dans la Région Pays de la Loire aux différentes périodes concernées à savoir en période de nidification, en migration et en hivernage. Il comprend également les effectifs maximaux observés au cours de la période, les effectifs maximaux de l'année 2020 et l'année de la dernière observation. Ce tableau a été généré à partir d'une extraction des données de la base de la LPO Vendée. Seulement quelques espèces ont été ajoutées car présentes dans les archives du Parc naturel régional du Marais poitevin mais n'apparaissant pas dans l'extraction de la LPO (par exemple Cygne chanteur, Canard mandarin, Pygargue à queue blanche).

Par ailleurs, une nouvelle espèce en expansion en Vendée, l'Elanion blanc a été observée en janvier 2021. Cette dernière information été incluse dans ce tableau.



2. L'AVIFAUNE NICHEUSE

2.1 Données Générales hors STOC

Les données protocolées de ce jeu ont été recueillies dans le cadre des protocoles suivants menés en partie dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin :

- Les enquêtes limicoles nicheurs en 2005-2006 et en 2015-2016,
- le suivi des limicoles nicheurs dans le cadre du dispositif de suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau dans le Marais poitevin (dit OPN phase 2) depuis 2013,
- les comptages mensuels depuis 2003 (mais de manière discontinu). Ces comptages sont menés simultanément sur les sites majeurs sites du Marais poitevin tels que les réserves naturelles et les marais communaux.

2.1.1 Résultats globaux

60 espèces nicheuses ont été recensés sur le communal du Poiré-sur-Velluire et les fossés attenants.

Le tableau suivant liste l'ensemble des espèces nicheuses contactées avec un indice de reproduction probable ou certain. Le nombre de couples identifié a été noté pour les limicoles, anatidés, ainsi que pour les espèces qui peuvent être suivies de manière plus précise comme le Grand cormoran et la Cigogne blanche. Pour les autres espèces et plus particulièrement les passereaux, il n'est pas possible d'obtenir un nombre de couples précis avec les données que nous avons ici. Il est plus pertinent pour ces espèces d'étudier les tendances d'évolution à partir d'un protocole précis comme le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) (cf. 2.3).

Tableau 1 : Liste des espèces nicheuses

Nom de l'espèce	Nom latin	LR France nicheur	LR PDL nicheur	Nbre couples ¹ 2011-2020
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	NT	
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	VU	VU	0 à 2
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	LC	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	LC	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	LC	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	VU	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	LC	2 à 12
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	LC	LC	0 à 1
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	NT	

¹ Nombre de couples connus probables et certains

Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	LC	LC	0 à 1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	LC	2 à 7
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	VU	LC	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	LC	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	LC	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	Naa	0 à 10
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	LC	LC	0 à 1
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	NE	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	LC	1
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	LC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	LC	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	LC	1 à 4
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	LC	0 à 23
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	LC	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC	LC	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC	LC	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	VU	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	LC	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	EN	VU	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	EN	CR	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	LC	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	VU	CR	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	LC	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	VU	VU	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	LC	LC	0 à 1
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	EN	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	NT	



Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	NT	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	LC	2 à 11
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU	NT	

Légende Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) et des Pays De la Loire (2014) :

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

NT Quasi menacée

LC Préoccupation mineure

DD Données insuffisantes

NE Non évaluée

NA Non applicable NA^a : espèce non soumise à évaluation car introduite après l'année 1950

NA^b : espèce non soumise à évaluation car présente de manière occasionnelle ou marginale

NA^c : espèce non soumise à évaluation car régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative

NA^d : espèce non soumise à évaluation car présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis

La présence d'eau sur le communal au printemps est un facteur déterminant pour l'installation d'un certain nombre d'espèces comme les canards et les limicoles. Les niveaux d'eau sont définis pour chaque saison par un protocole de gestion de l'eau et la gestion d'ouvrages hydrauliques. Cependant le communal n'est alimenté que par les eaux de pluie. Il est donc dépendant des conditions météorologiques. Dans des conditions optimales, environ 100 ha du site sont en eau au printemps. Il se ressuie naturellement par la suite.

Le communal du Poiré-sur-Velluire accueille une petite population d'anatidés. Notons, la présence de 2 à 12 couples de Canard colvert. Cette espèce commune est bien représentée au cours des 10 dernières années. Un couple de canard souchet et de Tadorne de belon ont été noté comme nicheur probable en 2018. La Sarcelle d'été n'a été notée comme nicheuse qu'une seule fois depuis les années 1970, en 1993.

Pour ce qui est des autres espèces, le site a été occupé par l'**Outarde canepetière** : présente dans les années 1990. 1 à 2 mâles chanteurs et 1 couple en parade ont été observés en mai 1997. 1 mâle chanteur était également présent en juin 2003. Ce site représentait également un intérêt majeur pour l'espèce à l'automne, en tant que site de rassemblement post-nuptial (cf. paragraphe 4.2 sur la migration post-nuptiale). L'espèce a disparu du département en 2010, cependant des individus en migration peuvent être observés. Ainsi 1 à 2 individus ont fréquenté le communal pendant plusieurs semaines entre février et mars/avril 2018.

2.1.2 La nidification de la Cigogne blanche et du Grand cormoran

La cigogne blanche : Les premiers indices de reproduction de la Cigogne blanche sur le communal du Poiré remontent à 1996. Depuis, le début des années 2000, un couple se reproduit fréquemment sur le site. Depuis 2007, l'espèce est présente chaque année et le nombre de couples augmente régulièrement. On compte actuellement entre 5 et 7 couples nicheurs sur la réserve. L'évolution positive de cette espèce connaît la même tendance qu'à l'échelle du Marais poitevin où la Cigogne blanche connaît une forte progression.



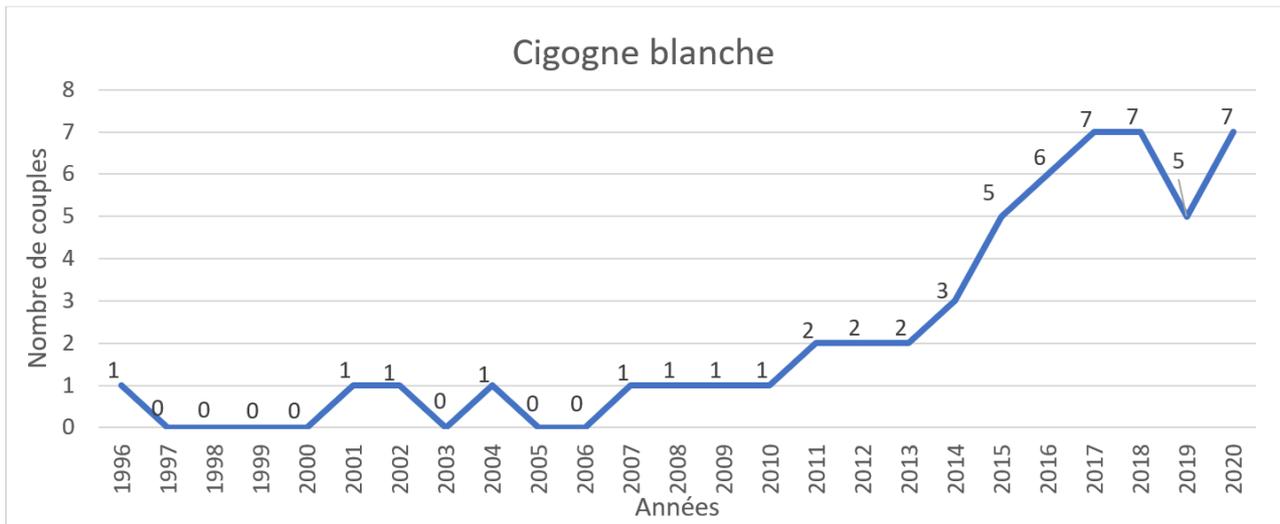


Figure 1 : Evolution du nombre de couples de Cigogne blanche sur le communal du Poiré-sur-Velluire

Le Grand cormoran fréquente le site du communal du Poiré-sur-Velluire en période de reproduction depuis 2016. La colonie augmente au fur et à mesure des années avec 7 nids en 2017 puis 19 en 2018 et 20 en 2019. Ce chiffre a de nouveau augmenté en 2020 avec 23 nids. Comme la Cigogne blanche, le Grand cormoran connaît une évolution positive sur le site (LPO VENDEE, 2017).

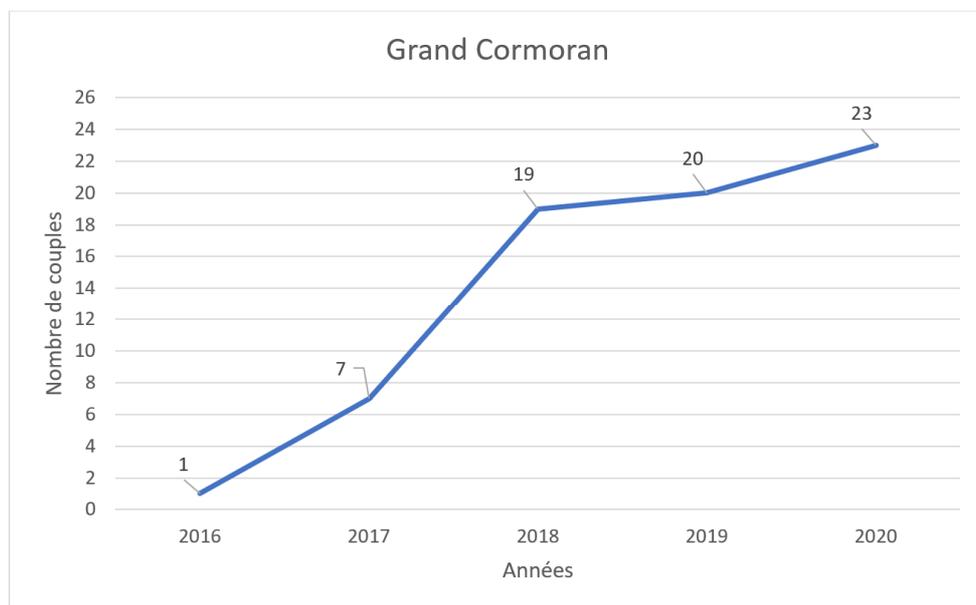


Figure 2 : Evolution du nombre de couples de Grand cormoran sur le Communal du Poiré-sur-Velluire

2.2 Limicoles nicheurs

2.2.1 Protocoles et données aléatoires

Le site du Poiré représente un intérêt pour l'accueil des limicoles. Pour avoir une image plus précise de la fréquentation du site, en plus des données précédemment citées, nous avons utilisé les informations recueillies dans le cadre des enquêtes nationales et réalisées à l'échelle du Marais poitevin.

L'Enquête sur les limicoles nicheurs a été conduite à l'échelle du territoire du Marais poitevin au cours de 3 périodes : 1995-1996 ; 2005-2006 ; 2015-2016. « La méthode consiste en un transect qui est parcouru à faible vitesse. L'évolution est fréquemment interrompue de haltes d'observation (tous les 200 à 300 m). L'observateur muni de jumelles/longue-vue fouille la surface à prospecter. Les fiches et cartes sont complétées au fur et à mesure sur le terrain. Les itinéraires sont choisis à l'avance, repérés sur carte et sont espacés de 400 mètres maximum. Deux passages sont réalisés entre le 1^{er} et le 30 mars puis idéalement entre le 20 avril et le 30 mai (Guéret & al. 2017).

Un suivi des limicoles nicheurs est également réalisé depuis 2013 dans le cadre du dispositif de suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau dans le Marais poitevin (dit protocole OPN phase 2). La méthode de recensement s'applique à l'ensemble des limicoles nicheurs et reprend les grands principes de l'enquête limicoles nicheurs (ci-dessus). L'échantillonnage repose sur la définition de transect espacés de 400 mètres, le long desquels l'observateur réalise tous les 200 à 300 mètres des haltes d'observation au cours desquels il scanne la surface à prospecter et note tous les limicoles en précisant les indices comportementaux selon une grille prédéfinie (TURPAUD-FIZZALLA & al. 2019).

2.2.2 Résultats

L'enquête limicole nicheurs :

Tableau 2 : Nombre de couples de limicoles nicheurs du communal et comparaison avec le Marais poitevin (enquête limicole nicheur)

Espèce / effectifs mini/maxi	Enquête 1995/1996		Enquête 2005/2006		Enquête 2015/2016	
	RNR	MP	RNR	MP	RNR	MP
Vanneau huppé	1	364 - 421	28 - 38	721 - 817	2 - 7	641 - 751
Chevalier Gambette	0	88 - 106	1	173 - 199	0	118 - 143
Barge à queue noire	2 - 3	26 - 29	0	42 - 45	0	21 - 26
Echasse blanche	0	66 - 71	2	150 - 223	0	196 - 222
Avocette élégante	0	-	0	8 - 30	0	151 - 188
Petit gravelot	0	2	0	7 - 17	0	21 - 37
Bécassine des marais	0	-	0	0 - 1	0	0 - 1

Le même protocole a été appliqué lors des enquêtes de 2005-2006 et de 2015-2016, mais il existe un biais avec l'enquête nationale de 1995-1996 (protocole et échantillonnage différents). Cependant, il nous semble tout de même intéressant de mettre ces chiffres à titre indicatif.



Tableau 3 : Nombre de couples de limicoles nicheurs de la Réserve du communal du Poiré-sur-Velluire par espèce (suivi OPN phase 2)

Espèces / Années	2017	2018	2019	2020
Vanneau huppé	8	11	11	8
Chevalier Gambette	0	1	1	1
Barge à queue noire	0	0	1	1

*Le nombre de couples correspond au cumul des couples possibles, probables et certains recensés chaque année



Figure 3 : Vanneau huppé © G.Besseau

2 à 3 couples nicheurs de Barge à queue noire ont été recensés lors de l'enquête de 1995/1996. Cette espèce a ensuite disparue en reproduction pendant près de deux décennies. Depuis 2016, les données issues des suivis de limicoles nicheurs menés dans le cadre de l'OPN phase 2 et du suivi des nicheurs de la RNR ont permis de constater le retour d'un couple de **Barge à queue noire** avec 1 couple en 2019 et 1 à 2 couples en 2020. Historiquement, 1 à 2 couples nicheurs étaient notés chaque année dans les années 1990 et 1 couple par an au début des années 2000. Si le retour de la Barge à queue noire sur le site est encourageant, il faut noter que son statut à l'échelle du Marais poitevin reste fragile, car la colonisation de nouveaux sites reste trop faible pour compenser les disparitions d'autres sites (TURPAUD-FIZZALLA & al. 2019 ; SUDRAUD. 2020).

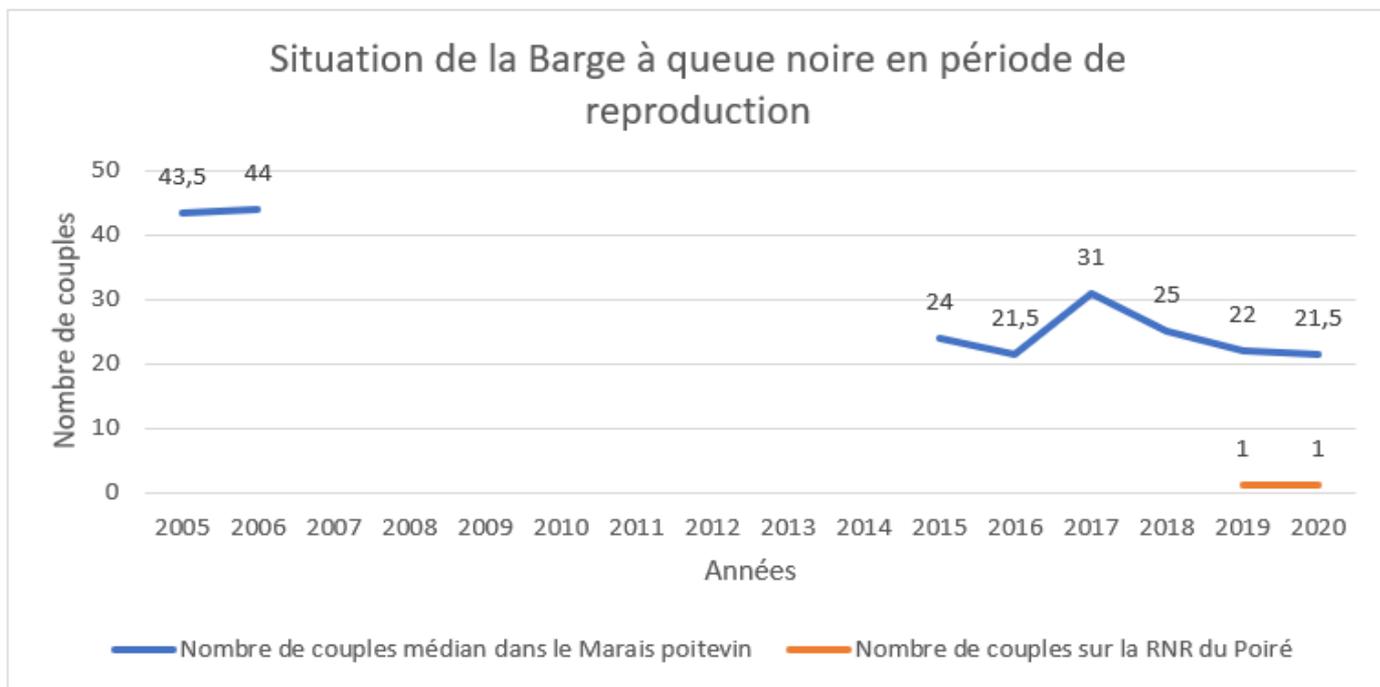
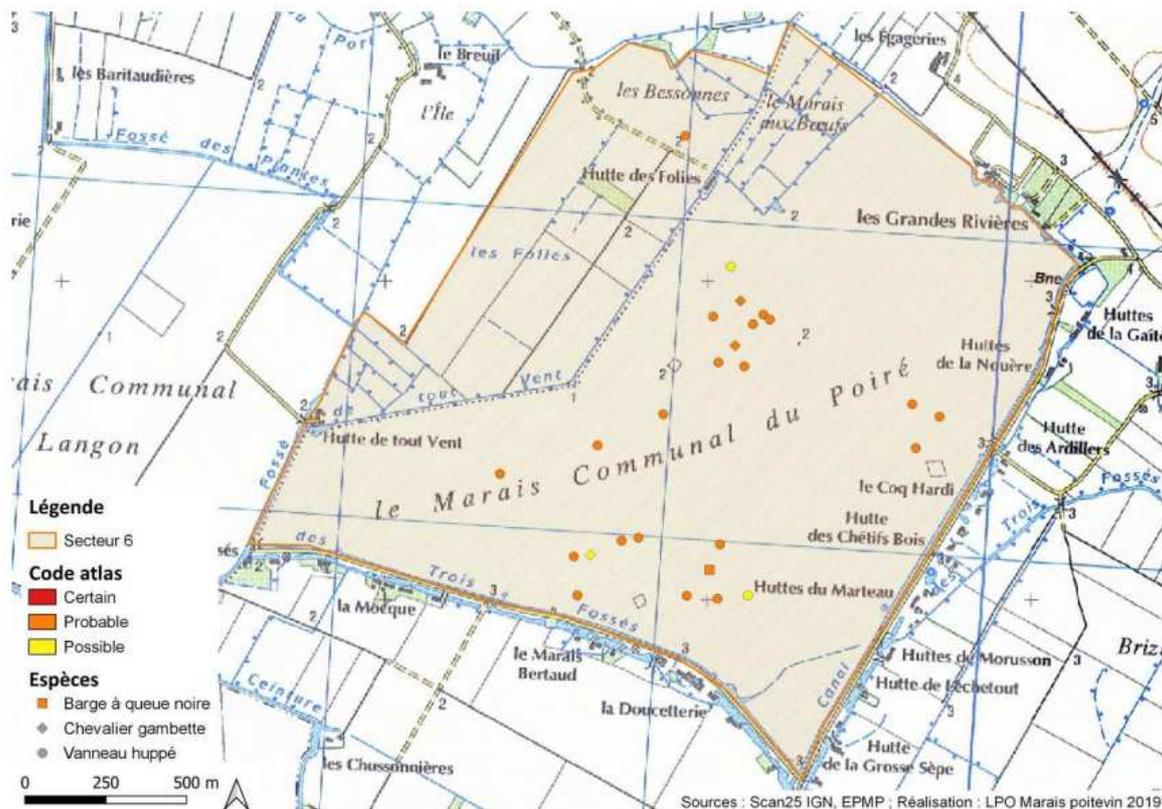


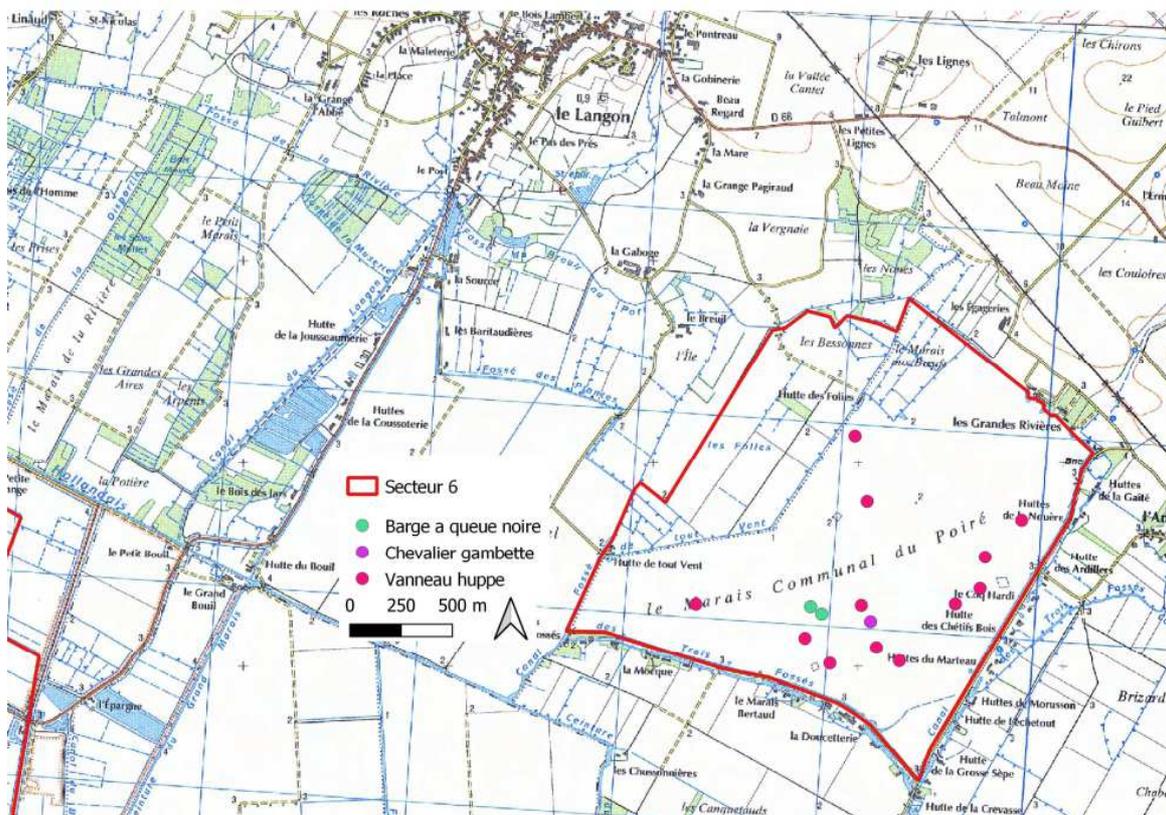
Figure 4 : Reproduction de la Barge à queue noire dans la RNR et le Marais poitevin

Le **Chevalier gambette** fréquente le site dans les mêmes proportions que la Barge à queue noire. Un couple s'est installé chaque année depuis 2018. Historiquement l'espèce était nicheuse ponctuellement avec un couple en 1989, 1994, 1999 et 2009.

Le **Vanneau huppé** est l'espèce la plus fréquente sur le site comme à l'échelle du Marais poitevin. Au cours des 10 dernières années, entre 2 et 11 couples ont niché sur le communal du Poiré sur Velluire. Le Vanneau huppé est en régression sur ce site comme à l'échelle du Marais poitevin même si de fortes variations peuvent être observées d'une année sur l'autre. L'enquête de 2005-2006 a montré la présence de 28 à 38 couples nicheurs sur le communal.



Carte 4 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2019



Carte 5 : Localisation des comportements de nicheurs des limicoles en 2020



2.3 Suivi Temporel des Oiseaux communs (STOC)

2.3.1 Protocole STOC

La méthode nationale du STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Commun par Echantillonnage Ponctuel Simple), ne concerne que les oiseaux passériformes, comprenant les «passereaux» au sens usuel du terme auxquels on ajoute d'autres familles tels les columbidés, les corvidés...

Cette méthode, mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle, consiste à suivre pendant plusieurs années un carré échantillon de 2 km de côté. Dans ce carré, 10 points d'observation et d'écoute sont établis, distants d'au moins 300 mètres chacun. L'observateur s'y rend deux fois par an au printemps en respectant 5 semaines d'intervalle entre chaque passage (autour du 08 mai). Le temps d'observation est limité à 5 minutes par point. Le protocole de la méthode est détaillé en annexe 2.

Cette technique d'échantillonnage ne permet en aucun cas de recenser tous les individus présents mais de suivre l'évolution des populations dans le temps et de tenter de comparer ces évolutions avec les tendances départementale, régionale et nationale des espèces concernées (plus de 1 000 carrés en France, JIGUET, 2019).



Carte 6 : Localisation des points d'écoute STOC

La carte 2 présente la localisation des points d'écoute. Ce carré, choisi en 2017, correspond à un carré "national" ou "local" et a été intégré au programme mené à l'échelle du Marais poitevin dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin. Les points 1 et 2 étant en dehors du site, ils n'ont pas été intégrés à l'analyse.

2.3.2 Résultats

Pour chaque point d'écoute, nous retenons le nombre maximal d'individus contactés (contact visuel ou auditif) au cours des deux passages. Nous avons indiqué la liste des espèces contactées au cours des 3 années de suivi. Puis, pour comparaison nous avons indiqué les tendances significatives au niveau national (2001-2018) pour les 24 espèces les plus caractéristiques du milieu (JIGUET F., 2019).

L'utilisation de la méthode à l'échelle d'un carré n'est pas robuste statistiquement. Certaines variations d'effectifs observées à court terme ne sont pas facilement interprétables, notamment lorsqu'il s'agit d'effectifs réduits. Par ailleurs, le suivi de ce carré est trop récent pour pouvoir faire des analyses et des interprétations de tendances.

53 espèces différentes ont été contactées au cours de ces 3 années de suivi (entre 2017 et 2019). Parmi elles, seules les espèces de passereaux caractéristiques du milieu ont été retenues pour les comparaisons.

Tableau 4 : Liste des espèces contactées au cours du suivi STOC

Espèces	Noms scientifiques
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

Tableau 5 : Liste des espèces de passereaux caractéristiques du site (effectifs et tendance)

	Nbre maximal d'individus contactés lors d'un des passages sur les points d'écoute du communal du Poiré-sur-Velluire			Tendance nationale (2001-2018)
	2017	2018	2019	
Alouette des champs	4	3	3	↘ (-25 %)
Bergeronnette printanière	0	1	1	→ (+6 %)
Bouscale de Cetti	0	1	1	↘ (-26 %)
Chardonneret élégant	3	0	2	↘ (-35 %)
Cisticole des joncs	1	0	1	↘ (-43 %)
Corneille noire	3	5	5	→
Fauvette à tête noire	1	1	1	↗ (+24 %)
Fauvette grisette	0	1	1	→ (-8 %)
Grive musicienne	0	1	1	→ (-6 %)
Hirondelle rustique	4	6	4	↘ (-31 %)
Hypolaïs polyglotte	0	1	1	↗ (+11 %)
Merle noir	1	1	1	↘ (-35 %)
Mésange charbonnière	1	1	1	→
Moineau domestique	1	0	1	↘ (-13 %)
Pie bavarde	1	1	0	↗ (+14 %)
Pigeon ramier	1	3	2	↗↗ (+78 %)



Pinson des arbres	2	1	1	→ (+4 %)
Pouillot véloce	1	1	0	↘ (-10 %)
Rossignol philomèle	2	1	1	→
Rousserole effarvate	0	1	1	↗ (+44 %)
Tourterelle des bois	1	2	2	↘ (-48 %)
Tourterelle turque	1	1	1	↗ (+14 %)
Troglodyte mignon	1	1	1	↘ (-20 %)
Verdier d'Europe	0	0	1	↘ (-51 %)

Le jeu de données est encore trop faible pour pouvoir avoir des tendances d'évolution pour chaque espèce. A titre indicatif, la situation de ces espèces dites « communes » à l'échelle française a été précisée.

La **richesse spécifique** correspond au nombre d'espèces différentes contactées sur l'ensemble du carré étudié quel que soit l'effectif relevé pour chaque espèce.

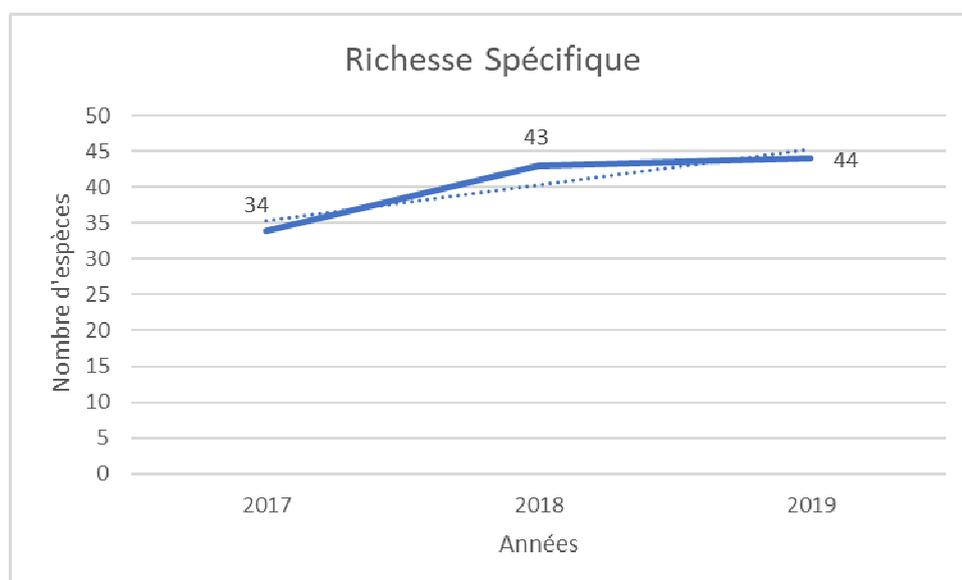


Figure 5 : Evolution de la Richesse spécifique depuis 2017

L'indice de Shanon-Weaver représente la proportion de chaque espèce par rapport au nombre total d'espèces dans le milieu d'étude. Cet indice permet de quantifier la biodiversité d'un milieu d'étude (dans notre cas la diversité avifaunistique). La **diversité spécifique** prend en compte le nombre d'espèces mais également leurs effectifs. Le calcul de la diversité spécifique n'a pas été traité ici car le suivi comporte seulement 3 jeux de données, ce qui n'est pas robuste d'un point de vue statistique.

3. AVIFAUNE HIVERNANTE

L'accueil de l'avifaune hivernante dépend comme l'avifaune nicheuse des niveaux d'eau.

Selon le plan de gestion de la réserve, la côte des ouvrages est réglée à 2,80 mètres. Les niveaux varient selon la pluviométrie pouvant être supérieur ou inférieur à cette côte. Réglé à ce niveau, cela représente environ 140 ha en eau. Notons que la réalité est quelque peu différente du fait de la présence de fuites sur les bordures du communal qui induit une diminution rapide des niveaux d'eau.

3.1 Données générales

L'analyse de l'avifaune hivernante a été réalisée à partir du jeu de données précédemment cité. Seules les données des mois de décembre et janvier de chaque année ont été prises en compte ici.

Tableau 6 : Liste des espèces hivernantes, statuts et effectifs

	LR hiv France	LR Hiv PDL	Nbr max 1979 - 2020	Nbr max 2011	Nbr max 2012	Nbr max 2013	Nbr max 2014	Nbr max 2015	Nbr max 2016	Nbr max 2017	Nbr max 2018	Nbr max 2019	Nbr max janvier 2020
Accenteur mouchet	NAc	ne	1		1								
Aigrette garzette	NAc		3	1	2	1	1	3	3	2	3	2	2
Alouette des champs	LC	ne	250						2	6	4	3	6
Avocette élégante	LC	AS	1										
Barge à queue noire	NT	R	365			40							
Bécasseau minute	NAc	ne	1										
Bécasseau variable	LC	ND	217										
Bécassine des marais	DD	AP	562	26	3	5	1	34	1	1		3	5
Bergeronnette des ruisseaux	NAd	ne	1					1	1	1	1		1
Bergeronnette grise	NAd	ne	20		1						2	1	2
Bernache cravant	LC	ND	27										
Bernache nonnette	NAc	ne	1										
Bouscarle de Cetti		ne	1								1		
Bruant des roseaux		ne	7							1			
Bruant jaune	NAd	ne	1										
Bruant proyer		ne	2										
Busard des roseaux	NAd	ne	4		3	1	4	2	4	2	2	3	1
Busard Saint-Martin	NAc	ne	6		1	1	1		1	1	3	6	2
Buse variable	NAc	ne	8	1	6		3	4	3	4	2	4	7
Butor étoilé	NAd	AP	1										
Canard chipeau	LC	R	50		7	4						5	5
Canard colvert	LC	ne	1200	95	421	250	200	150	202	103	89	182	266
Canard pilet	LC	R	76									10	6
Canard siffleur	LC	AS	537	9		14				1		23	42
Canard souchet	LC	AS	130		10	9				3		16	19
Chardonneret élégant	NAd	ne	10						5				1
Chevalier arlequin	NAc	V	1										
Chevalier culblanc	NAc	AP	2	1									



Chevalier gambette	NAc	V	3										
Choucas des tours	NAd	ne	40							40			
Cigogne blanche	NAc	ne	11	1	2	4	7	4	7	4	8	5	11
Combattant varié		E	30										
Corbeau freux	LC	ne	88	1		2	35				42	3	37
Corneille noire	NAd	ne	20		20	10	12	14	5	17	11	2	3
Courlis cendré	LC	V	138	30	121	100	50	12	11	6		1	2
Courlis corlieu	NAc		42										
Cygne de Bewick	EN	non traité	6										
Cygne tuberculé	Nac	ne	38	10	10	9	18	19	8	13	18	8	10
Effraie des clochers		ne	1										
Epervier d'Europe	NAc	ne	1						1				
Etourneau sansonnet	LC	ne	5000	1	400	100	50	300	450	200	2000	1500	250
Faisan de Colchide		ne	1							1			
Faucon crécerelle	NAd	ne	12	1	3	1	2	1	1	4	2	5	5
Faucon émerillon	DD	ne	2	1									
Faucon lanier			1										
Faucon pèlerin	NAd	ne	2		1	1		1					1
Foulque macroule	NAc	ne	4								3		
Fuligule milouin	LC	R	7										
Fuligule morillon	NT	ne	1										
Gallinule poule-d'eau	NAd	ne	80	2	1			4	2	7	2		
Geai des chênes	NAd	ne	2		1	1				2		1	
Goéland argenté	NAc	ne	700		13	7					30	6	1
Goéland brun	LC	ne	112	44	112			4	5	2	88		1
Goéland cendré	LC	ne	80	1	5			11	8			6	16
Goéland leucophée	NAd	ne	44			1					44		
Grand Cormoran	LC	ne	27		7	6	7	13	12	27	16	11	11
Grand Gravelot	LC	V	8										
Grande Aigrette	LC	V	25		2	1	1	2	3	1	5	21	25
Grèbe castagneux	NAd	ne	2										
Grèbe huppé	NAc	ne	1										
Grive draine	NAd	ne	2		2			1		1	1		
Grive litorne	LC	ne	19							19		2	
Grive mauvis	LC	ne	50		2	1	6						
Grive musicienne	NAd	ne	2				2				1		
Grue cendrée	NT	ne	6										6
Héron cendré	NAc	ne	66	8	14	8	20	12	16	13	10	23	19
Héron garde-boeufs	NAc	V	28		4				1	1		28	
Héron pourpré			1										
Hibou des marais	NAc	AP	1									1	
Ibis falcinelle			1				1						
Ibis sacré		ne	1										
Linotte mélodieuse	NAd	ne	1										
Martin-pêcheur d'Europe	NAc	ne	2					1	1	2	1	1	1
Merle noir	NAd	ne	7		4	1				1			
Mésange à longue queue		ne	11										
Mésange bleue		ne	1										
Mésange charbonnière	NAb	ne	2					1		2			
Mésange noire	NAd	ne	1										
Milan royal	VU		1										
Moineau domestique		ne	30		5								
Mouette rieuse	LC	ne	3000	24	6	80		450			26	30	11
Oie cendrée	LC	R	196	27	72	100	53	39	21	45	16	8	9
Oie des moissons	VU	ne	8										
Oie rieuse	NAc	ne	22				1						
Outarde canepetière			1										
Perdrix rouge			4								4		
Pic épeiche	NAd	ne	1										
Pic épeichette		ne	1		1								
Pic vert		ne	10	2	2	1	2	1	2		1	1	1
Pie bavarde		ne	10	2	10	4	4		2	9	9	3	6



Pigeon colombin	NAd	ne	50		6								
Pigeon ramier	LC	ne	39		1	5			39	2			
Pinson des arbres	NAd	ne	100		10	30				3	1		
Pinson du Nord	DD	ne	2		2								
Pipit farlouse	DD	ne	45	2	10	1	1		10	10	1		
Pipit spioncelle	NAd	ne	1	1									
Pluvier doré	LC	AS	5000	500	300	250		480	24		3	57	150
Pouillot véloce	NAd	ne	1		1								
Roitelet à triple bandeau	NAd	ne	2							2			
Rougegorge familier	NAd	ne	3		3	1		3	2	1	1		1
Rougequeue noir	NAd	ne	1										
Sarcelle d'été			2										
Sarcelle d'hiver	LC	AS	959	3	125	12				1		6	25
Tadorne de Belon	LC	ND	15	8	15	15	9	2	10		2	4	6
Tarier pâtre	NAd	ne	2		1				1			1	2
Tarin des aulnes	DD	ne	50										
Tourterelle turque		ne	45		4	8	9				9		9
Troglodyte mignon	NAd	ne	1								1		
Vanneau huppé	LC	AP	10000	3000	800	600	120	1000	550	196	1430	550	1000
Verdier d'Europe	NAd	ne	1										

Légende Liste rouge des oiseaux hivernants de France et des Pays De la Loire (2016) :

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évaluée

NA : Non applicable NAa : espèce non soumise à évaluation car introduite après l'année 1950

NA^b : espèce non soumise à évaluation car présente de manière occasionnelle ou marginale

NA^c : espèce non soumise à évaluation car régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative

NA^d : espèce non soumise à évaluation car présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis

Légende Liste rouge des oiseaux hivernants des Pays De la Loire (2008) :

X : Disparu

E : En danger

VU : Vulnérable

R : Rare

D : En déclin

AP : à préciser

AS : à surveiller

S : non défavorable

n.e : non évalué



3.2 Hivernage des limicoles

3.2.1 *Le Vanneau huppé*

Les effectifs de Vanneau huppé connaissent de fortes variations inter-annuelles liées à des hivers plus ou moins froids. Cependant, on constate une diminution des effectifs depuis les années 1990. Cette tendance est également constatée à l'échelle régionale et du Marais poitevin.

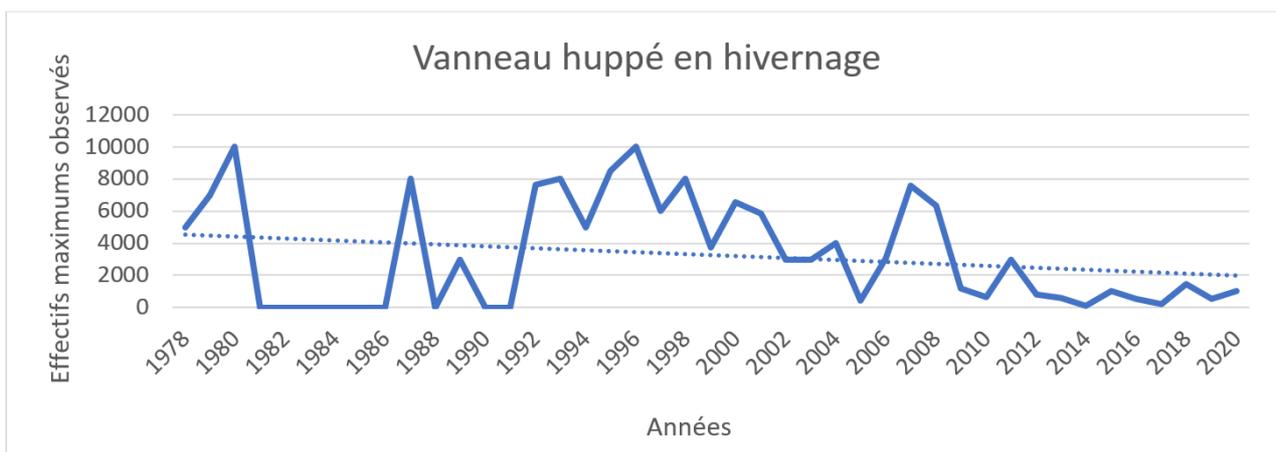


Figure 6 : Effectifs de Vanneau huppé en hivernage

3.2.2 *Le Pluvier doré*

Comme au niveau national, ainsi qu'à l'échelle du Marais poitevin les effectifs de Pluvier doré connaissent sur le site de la Réserve Naturelle Régionale une forte diminution. En effet, le site pouvait accueillir plusieurs milliers d'individus en hivernage au cours des années 1980, alors que ce chiffre s'élève à un maximum de 500 individus au cours des 10 dernières années. Le Pluvier connaît la même tendance que le Vanneau huppé.

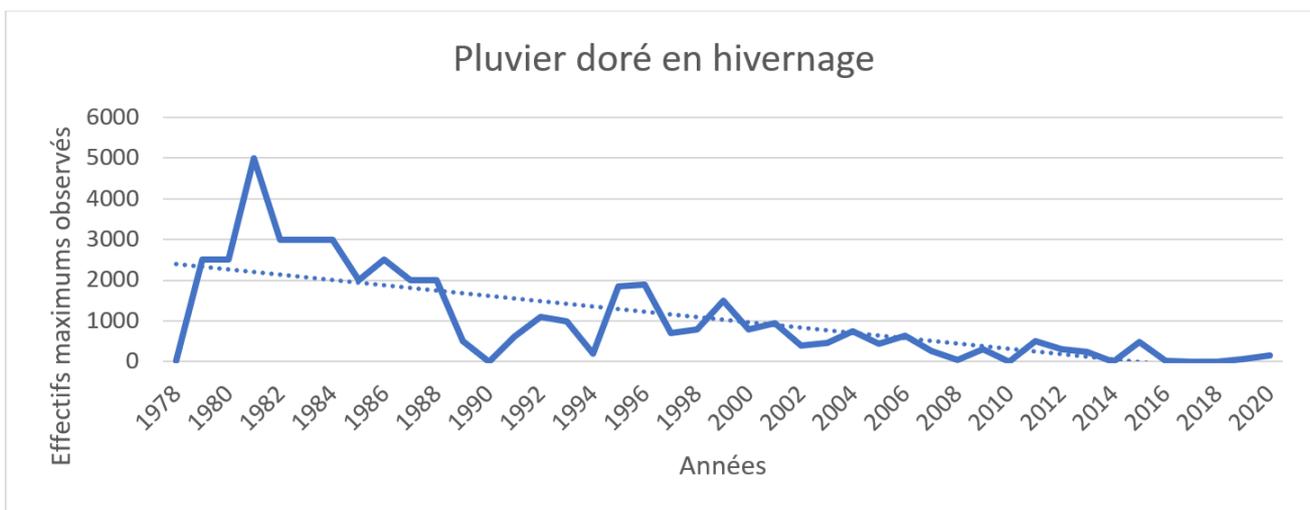


Figure 7 : Effectifs de Pluvier doré en hivernage

3.3 Les anatidés

L'espèce la mieux représentée est le Canard colvert avec parfois plus de 1 000 individus en stationnement. L'accueil des autres espèces comme le Canard pilet, le Canard siffleur, le Canard souchet et le Canard chipeau est relativement limité et est quasiment inexistant depuis le début des années 2000.

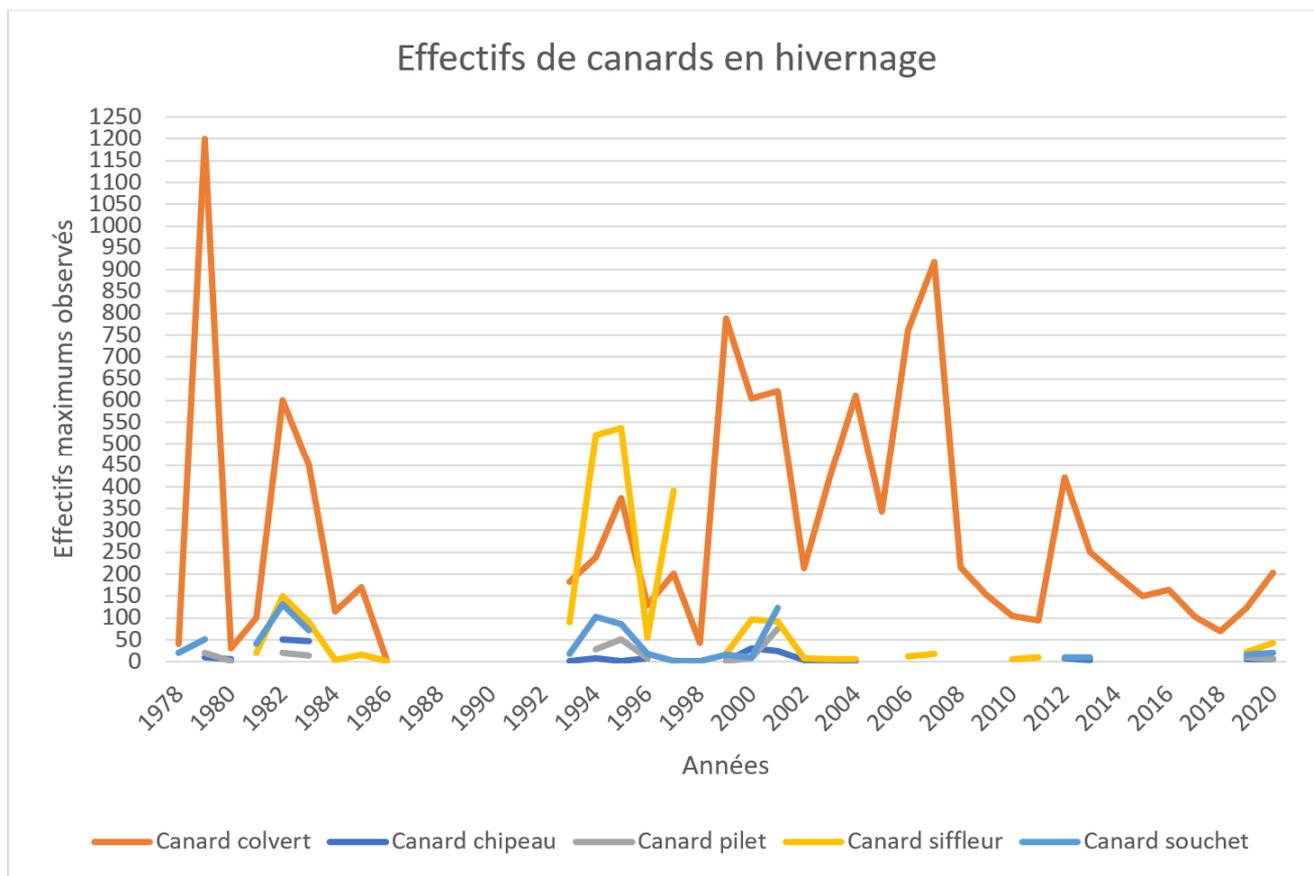


Figure 8 : Effectifs de canards en hivernage

3.3.1 L'Oie cendrée

L'oie cendrée est une espèce régulièrement présente en hivernage dans la réserve du communal du Poiré-sur-Velluire. On note une absence de fréquentation du site par l'espèce entre 1985 et 1991. Depuis entre 6 et 196 individus sont présents chaque hiver, sauf en 2007.

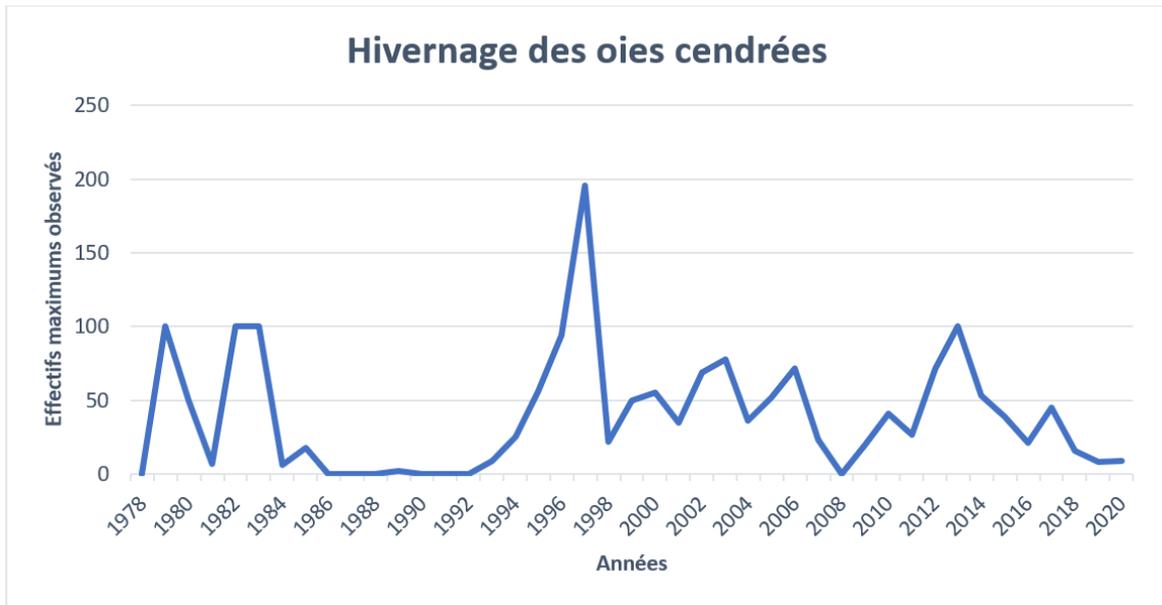


Figure 9 : Effectifs des Oies cendrées en hivernage

4. AVIFAUNE MIGRATRICE

L'analyse de l'avifaune migratrice a été réalisée à partir du jeu de données précédemment cité. Seules les données des mois de février et mars de chaque année, sans précision de nidification ont été pris en compte ici.

4.1 La migration pré-nuptiale

La bibliographie et les différentes études menées dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin montrent l'importance et l'attractivité des prairies humides et des zones inondées du Marais poitevin en période pré-nuptiale, notamment pour les limicoles et anatidés et plus particulièrement pour la Barge à queue noire (TURPAUD-FIZZALA & AL, 2019).

L'analyse des différents comptages menés à l'échelle du territoire, et plus particulièrement les comptages mensuels montrent que la Barge à queue noire a déserté le communal du Poiré-sur-Velluire en période de migration pré-nuptiale depuis le début des années 2000.

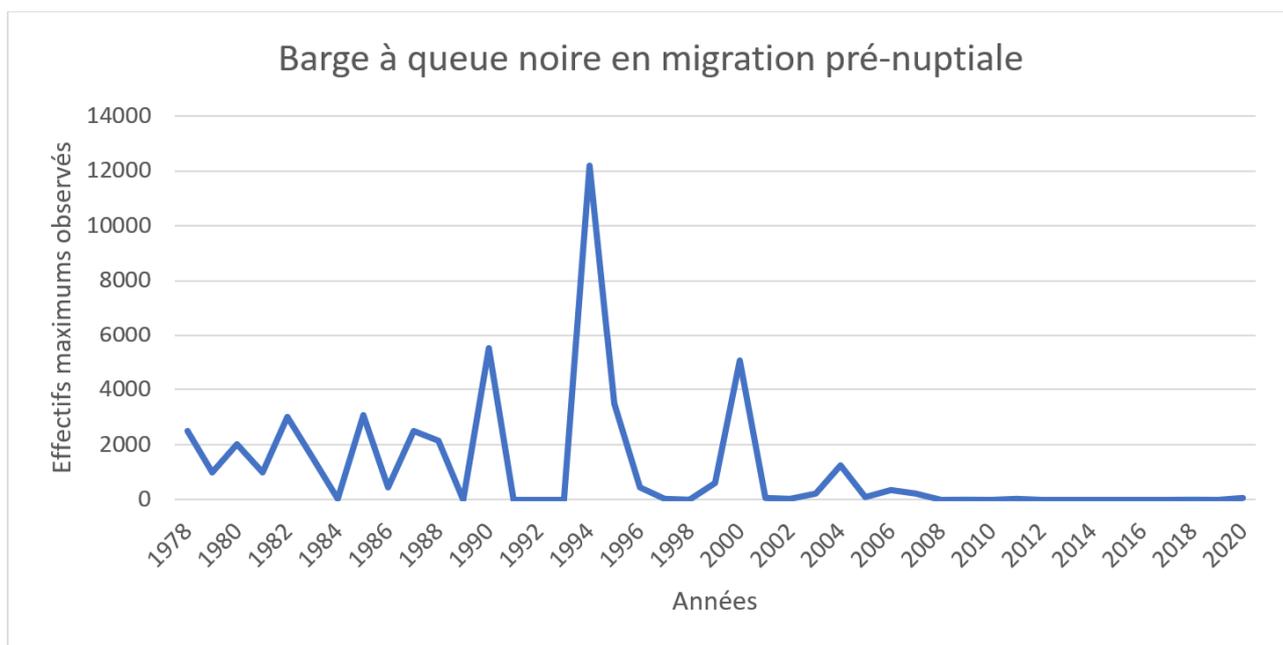


Figure 10 : Effectifs de Barge à queue noire en halte migratoire lors du passage pré-nuptial

4.2 La migration post-nuptiale

Le communal du Poiré-sur-Velluire est assez peu fréquenté à l'automne, notamment par les différentes espèces migratrices citées précédemment. Généralement sec en période post-nuptiale (août à novembre), il n'est pas attractif pour l'accueil des limicoles et anatidés à cette période.

Le cas de l'Outarde canepetière :

Le communal a accueilli un rassemblement post-nuptial d'Outardes canepetières jusqu'à la fin des années 1980. C'était à priori le seul site de rassemblement connus dans un marais communal de ce secteur du Marais poitevin. Il accueillait certainement une partie des oiseaux se reproduisant dans la plaine calcaire.

Ce rassemblement pouvait s'observer entre fin août et fin octobre. Jusqu'à près de 150 individus y ont été observés. Ce rassemblement a disparu brutalement au début des années 1990, du fait de la disparition de la population nicheuse mise à mal par l'intensification des systèmes agricoles sur le territoire du Marais poitevin et des plaines de bordures. En effet, l'agrandissement du parcellaire, la disparition de l'activité de polyculture élevage en plaine et l'utilisation de produits phytosanitaires ont rapidement fragilisé la population d'Outarde localement comme au niveau national.

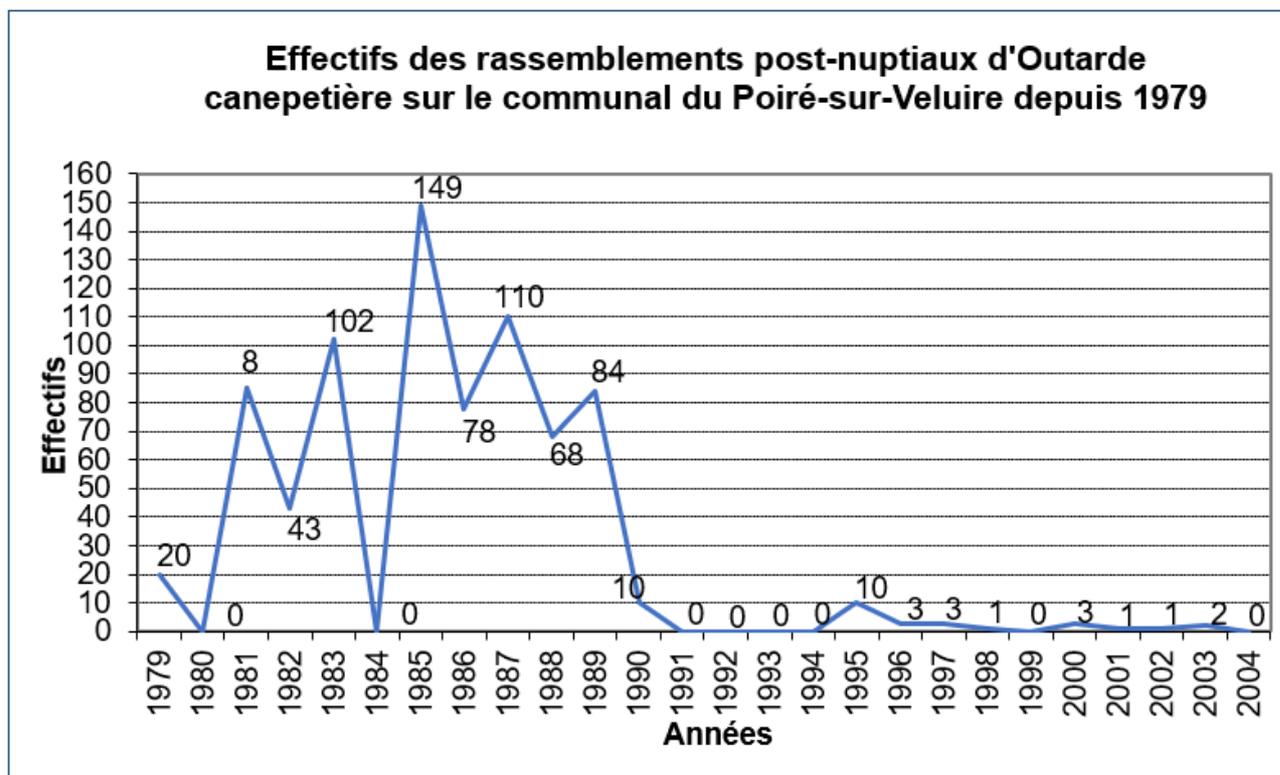


Figure 11 : Effectifs des rassemblements post-nuptiaux d'Outarde canepetière du Communal du Poiré-sur-Velluire (graphique extrait de Guégnard A. & Sudraud J., 2012)

CONCLUSION

Depuis la fin des années 1970, le site de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré sur Velluire a été fréquenté par 177 espèces d'oiseaux dont certaines relativement rares.

Le site joue un rôle d'accueil pour l'avifaune aux différentes périodes de l'année que ce soit en reproduction, en hivernage et en migration. Cependant, les chiffres de cette synthèse montrent une érosion des effectifs d'un certain nombre d'espèces, particulièrement les anatidés et les limicoles, tant en période d'hivernage et de reproduction. Les fuites connues sur les bordures du communal et l'assèchement rapide des baisses rend le milieu moins attractif pour ces espèces liées à la présence d'eau dans les prairies. Les travaux prévus pour colmater ces fuites devraient permettre d'améliorer les conditions d'accueil du site pour ces espèces.

Notons l'apparition de deux nouvelles espèces nicheuses, la Cigogne blanche et le Grand cormoran depuis le début des années 2000.



BIBLIOGRAPHIE

- BLANC J-F., 2020. *Suivi des limicoles nicheurs dans le cadre du dispositif de suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau dans le Marais poitevin, printemps 2020*, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Etablissement Public du Marais poitevin, 26 pages.
- DECEUNINCK B., MAHEO R., 1995-1996. *Limicoles nicheurs de France*, *Wetland International*, Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- GUEGNARD A., SUDRAUD J., 2012. La situation de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en Vendée, *la Gorgebleue 2.0, 002-VF2012*, 6 pages, www.faune-vendee.org
- GUERET J-P., MONEUSE S., 2017. *Limicoles nicheurs du Marais poitevin – synthèse de l'enquête 2015 -2016 tendance et évolution*, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, 60 pages.
- GUERET J-P., SUDRAUD J., 2007. *Limicoles nicheurs du Marais poitevin – synthèse de l'enquête 2005 -2006 tendance et évolution*, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Parc Interrégional du Marais poitevin, 45 pages.
- JIGUET F., 2019. Analyse du STOC EPS : <http://www.vigienature.fr/fr/resultats-especes-3367>
- LPO Vendée, 2017. *Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire- Année 2017*, LPO Vendée, 3 pages.
- LPO Vendée, 2018. *Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire- Année 2018*, LPO Vendée, 3 pages.
- MARCHADOUR B. & SECHET E. (coord.), 2008. *Avifaune prioritaire des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 221 p.
- MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D., RAITIERE W., TAVENON D. & YESOU P., 2014. *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine.
- MIMAUD M., BOBINEAU M., 2019. *Plan de gestion 2020-2025 du marais communal du Poiré-sur-Velluire*. Parc Naturel Régional du Marais poitevin, 273 pages.
- SUDRAUD J., 2020. *Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (Limosa, limosa, limosa) en Marais poitevin*, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, 8 pages.
- TURPAUD-FIZZALA V., DAVIAUD E., MONEUSE S., SUDRAUD S., 2019. *Suivi des limicoles nicheurs dans le cadre du dispositif de suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau dans le Marais poitevin, printemps 2019*, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Etablissement Public du Marais poitevin, 26 pages.
- UICN FRANCE, MHNH, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. *La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France. <http://uicn-france.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>

ANNEXES



ANNEXE 1

La liste des espèces d'oiseaux observés sur le communal du poiré-sur-Velluire (depuis 1978)

Données issues de faune-Vendée.org

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation	Effectifs maximums observés	Effectifs maximums observés en 2020
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAC		LC	ne	2020	1	1
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAC		LC	R	2020	25	2
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	LC	NAd	NT	ne	2020	250	12
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	1982	40	0
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	N, M, H		Chassable	VU	VU	NT	VU	VU	R	2020	12 200	64
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC		LC	NAC		R	2001	1	0
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M, H		Protégé	LC		NAC	LC		ne	2001	1	0
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	M, H	Ann. I (ssp schinzii)	Protégé	LC	NAb	LC	NAC		ND	2005	332	0
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	CR	DD	NAd	CR	AP	2020	562	5
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC		DD	NAd		AP	2003	1	0
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	2	1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	100	1
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	N, M		Protégé	LC	LC		DD	LC		2020	28	2
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	M, H	Ann. II	Protégé	LC		LC			ND	2010	27	0
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	M, Ho		Protégé	LC	NAa	NAa		Naa	ne	1985	1	0
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	M, Ho	Ann. I	Protégé	LC		NAC	NAC		ne	2003	1	0
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAC		NT	ne	2019	7	0
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC		LC	LC		2006	18	0
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	N, M, H		Protégé	LC	NT			LC	ne	2020	5	1
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU	NAd		EN	ne	1998	1	0
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	N, M, H		Protégé	LC	EN		NAC	NT	ne	2018	10	0
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU	NAd	NAd	EN	ne	2009	8	0
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC			VU	ne	2020	3	1
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC		NAd	LC	ne	2007	5	0
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT		NAd	VU		2020	4	1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	VU	ne	2020	6	1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	NT	LC	NAC	NAd	LC	ne	2020	4	2
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAC	NAC	LC	ne	2020	14	7
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Nr, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	CR	AP	1986	1	0
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	LC	NAC	NT	R	2020	50	5
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2020	1500	203
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>					NA ^a			NA ^a		1994	1	0

Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	No, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAc	Nab	R	2020	453	6
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAc		AS	2020	537	42
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	2020	300	49
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU	NAd	NAd	NT	ne	2020	50	3
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC		NAc	LC		ne	2015	8	0
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC		NAc	DD		V	1982	5	0
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	M, H		Protégé	LC		NAc	LC		AP	2020	7	1
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAc	LC	LC	V	2020	94	1
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	M, H		Protégé	LC	NT	NAc	DD	EN	ne	2018	2	0
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M	Ann. I	Protégé	LC			LC			2015	2	0
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire		Partiellement protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	15	1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	NAd	LC	ne	2020	24	17
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	EN	NAc	VU	CR		2020	1	1
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	LC		NAd	EN		1979	1	0
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Sédentaire		Protégé	LC	VU			LC	ne	2020	1	1
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	No, M, H	Ann. I	Chassable	LC	NAb			Nab	E	2018	229	0
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire		Chassable	LC	LC	LC		LC	ne	2020	241	37
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Sédentaire		Chassable	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	150	3
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N, M		Protégé	LC	LC		DD	LC		2019	2	0
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAd	EN	V	2020	121	2
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	M	Ann. II	Chassable	LC		NAc	VU			2019	85	0
Cygne de Bewick	<i>Cygnus bewickii</i>	Ho	Ann. I	Protégé	EN		EN			non traité	1979	7	0
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Hr	Ann. I	Protégé	LC		NAc	NAc		ne	-	-	0
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N, M, H	Ann. II	Protégé	LC	LC	NAc		Naa	ne	2020	39	10
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC			LC		2020	7	1
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC			LC	ne	2017	1	0
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	N, Mr	Ann. I	Protégé	LC	VU		NAb	Nab		2021	1	0
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAc	NAd	LC	ne	2020	1	1
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	LC	NAc	LC	ne	2020	5000	500
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Sédentaire		Chassable	LC	LC			NE	ne	2018	3	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N, M, H		Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2020	18	4
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC		DD	NAd		ne	2018	2	0
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2007	4	0
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	occ		Protégé							1985	1	0
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd		ne	2020	2	1
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	ne	2020	4	1
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	LC		2015	1	0
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC		DD	LC		2020	2	1
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N, M, H		Chassable	NT	LC	NAc	NAc	LC	ne	2019	12	0
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAc	LC	R	2006	7	0
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nr, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NT		NT	ne	1982	1	0
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	80	4
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Sédentaire		Chassable	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	3	2
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	LC	ne	2020	3	1
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	M		Protégé	LC	VU		DD			2020	20	2
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	N, M, H		Protégé	NT	NT	NAc		NT	ne	2020	700	30

Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	LC	NAc	VU	ne	2020	224	12
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Nr, M, H		Protégé	LC	EN	LC			ne	2020	150	16
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	NT	ne	2018	44	0
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	M, H	Ann. I (ssp sinensis)	P Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2020	59	59
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	M, H		Protégé	LC	VU	LC	NAd		V	1994	8	0
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	LC		VU	V	2020	25	25
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2019	2	0
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAc		LC	ne	2001	1	0
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC			LC	ne	2003	1	0
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	8	1
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	M, H		Chassable	LC	LC	LC			ne	2020	25	22
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	M, H		Chassable	NT		LC	NAd		ne	2020	50	8
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	10	1
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	CR	NT	NAc		ne	2020	300	6
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	EN		DD	EN		2011	5	0
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAc	NAd	LC	ne	2020	102	17
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAc		LC	V	2020	495	157
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC			LC		2020	6	6
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAc	NAc	EN	AP	2019	12	0
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	1993	1	0
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	LC		2020	100	1
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2020	200	200
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	LC		2020	500	31
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N, M		Protégé	LC	LC	NAd		LC		2020	3	3
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2019	1	0
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Mr	Ann. I	Protégé	LC	NT			Nab		2014	1	0
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	M, H		Protégé		NAa			Naa	ne	1994	1	0
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU	NAd	NAc	VU	ne	2020	30	1
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAc	LC		2020	4	2
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	LC		2020	40	1
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	VU	VU	NAc		LC	ne	2020	2	1
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Mr		Protégé	LC	LC			DD		-	-	0
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire		Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	15	1
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC		NAb	LC	ne	2017	17	0
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC		NAb	LC	ne	2020	2	2
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC	NAb	NAd	LC	ne	2020	15	1
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	VU	ne	1997	3	0
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC		NAd	NT		2020	25	3
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	VU	VU	NAc			2018	2	0
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N, P, H		Protégé	LC	LC		NAb	LC	ne	2020	30	2
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Sédentaire		Protégé	LC	EN			VU	ne	2001	15	0
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	AP	2020	8	8
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	NAb	LC	NAd			-	-	0
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	N, M, H		Protégé	LC	NT	LC	NAd	LC	ne	2020	3000	38
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Nr, M, H		Protégé	VU	VU	NAd	DD	CR	ne	1984	1	0
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	1988	1	0

Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Nr, M, H		Chassable	LC	VU	LC	NAd	EN	R	2020	2869	9
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	M, Ho		Chassable	LC		VU	NAb		ne	2003	8	0
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>					NA ^a			NA ^a		1988	2	0
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	M, Ho	Ann. I (ssp flavirostris)	Chassable	LC		NAd			ne	2018	40	0
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	VU	EN					2018	149	0
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Sédentaire	Ann. II	Chassable	LC	LC			NE		2016	10	0
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	Ann. II	Chassable	LC	LC			NE		2018	4	0
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2000	2	0
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2015	1	0
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Sédentaire		Protégé	LC	VU			LC	ne	2012	2	0
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC			LC	ne	2020	10	1
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nuisible		Chassable	LC	LC			LC	ne	2020	27	6
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Nr, M		Protégé	LC	VU		NAd	CR		1995	3	0
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC		2016	4	0
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2018	50	0
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2020	39	4
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	150	9
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	M, H		Protégé	LC		DD	NAd		ne	2012	50	0
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	N, M		Protégé	LC	LC		DD	LC		2020	2	1
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	N, M, H		Protégé	NT	VU	DD	NAd	EN	ne	2020	70	18
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd		ne	2011	1	0
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC		LC	NAd		R	1988	20	0
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC		LC			AS	2020	5000	150
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>			Protégé							-	-	0
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	M		Protégé	LC	NT		DD	VU		1994	1	0
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	15	3
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	CR	NA ^d	-			2020	1	1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	NAd	NAd	DD	ne	2009	4	0
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2017	4	0
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	N, M, H		Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2016	5	0
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2020	6	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	3	3
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2000	1	0
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2020	5	1
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N, M		Protégé	LC	LC		NAd	LC		2019	4	0
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	occ									1999	1	0
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	N, M	Ann. II	Chassable	LC	VU		NT	VU		2018	60	0
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	VU	LC	NAd	CR	AS	2020	959	25
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU		NAd	NT	ne	1986	2	0
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	VU	NAd	VU	ne	2018	1	0
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Mr	Ann. I	Protégé	LC			NT			1995	3	0
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	occ									1987	6	0
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N, M, H		Protégé	LC	LC	LC		LC	ND	2020	52	10
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	N, M		Protégé	LC	VU		DD	EN		2012	10	0
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	N, M, H		Protégé	LC	NT	NAd	NAd	NT	ne	2020	4	4
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	M, H		Protégé	LC	LC	DD	NAd	Nab	ne	2018	50	0

Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	N, M		Protégé	LC	LC	NA ^c	NA ^c	CR		2020	1	1
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N, M	Ann. II	Chassable	VU	VU		NAd	NT		2020	11	11
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N, M, H		Chassable	LC	LC		NAd	LC	ne	2020	45	9
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	N, M		Protégé	LC	NT		DD	CR		2020	20	20
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Sédentaire		Protégé	LC	LC	NAd		LC	ne	2020	1	1
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	NT	LC	NAd	LC	AP	2020	10 000	1000
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N, M, H		Protégé	LC	VU	NAd	NAd	NT	ne	2020	20	1

Liste Rouge Pays De la Loire NICHEUR	<i>Catégorie liste rouge régionale : Marchadour B., Beaudoin J.-C., Beslot E., Boileau N., Montfort D., Raitière W., Tavenon D. & Yésou P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine.</i>
Liste Rouge Pays De la Loire HIVERNANT	<i>Marchadour B. & Séchet Emmanuel (coord.), 2008. Avifaune prioritaire des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 221 p.</i>
Liste Rouge FRANCE (2016)	<i>UICN France, MHNH, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. http://uicn-france.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf</i>
Liste Rouge EUROPE	Birdlife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. http://www.birdlife.org/datazone/userfiles/file/Species/erlob/EuropeanRedListOfBirds_June2015.pdf
Directive Oiseaux	https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Directive_oiseaux_version_2009.pdf
Espèce protégée	Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26F80A6D54225EB04AF08BDA07751321.tpdila17v_2?cidTexte=JORFTEXT000021384277&dateTexte=20151221

CATEGORIES LISTE ROUGE UICN

RE	Disparue au niveau régional	
CR	En danger critique	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NE	Non évaluée	
NA	Non applicable	<p>NA^a espèce non soumise à évaluation car introduite après l'année 1500</p> <p>NA^b espèce non soumise à évaluation car présente de manière occasionnelle ou marginale</p> <p>NA^c espèce non soumise à évaluation car régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative</p> <p>NA^d espèce non soumise à évaluation car régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis</p>

ANNEXE 2 : PROTOCOLE DU SUIVI TEMPOREL DES OISEAUX COMMUNS

Principe de la méthode

Le suivi de la reproduction des passereaux est effectué selon le protocole du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC EPS). Ce programme national est coordonné par Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO, Muséum National d'histoire Naturelle). Plus de 1 000 ornithologues participent à ce suivi en France.

Il s'agit, dans un carré de 2 km × 2 km, de réaliser, deux fois au printemps, 10 points d'écoute et d'observation.

Cette méthode ne permet pas de dénombrer tous les couples d'oiseaux nicheurs dans le carré. Elle permet en revanche de connaître le cortège d'oiseaux présents sur le site, et surtout de suivre l'évolution des populations d'oiseaux à long terme. Elle permet également de comparer des carrés similaires du point de vue des habitats.

Détails de la méthode

Deux passages sont réalisés de part et d'autre du 8 mai, et sont séparés d'au moins 5 semaines. D'une année sur l'autre, chacun des passages ne doit pas être décalé de plus de 8 jours.

Les 10 points d'écoute sont placés dans le carré par l'observateur. Ils doivent être à peu près équidistants, et répartis de manière homogène dans le carré.

L'observateur parcourt ces 10 points au lever du jour, toujours dans le même ordre, et note tous les oiseaux qu'il entend ou voit pendant 5 minutes exactement, posés ou en vol. Les déplacements entre les points sont effectués en voiture si possible, et à défaut à pied.

Stockage des données

Pour chaque point, les espèces observées ou entendues ainsi que la description de l'habitat sont reportées dans la base de données conçue par le CRBPO à cet effet (FEPS). Les copies d'écran suivantes montrent un exemple de saisie.

Exemple de saisie "habitat"

La description de l'habitat est effectuée sur chaque point d'écoute, dans un rayon de 100 m. Elle est mise à jour chaque année, en fonction des modifications possibles. Sur les zones de cultures comme au Bernard, il s'agit essentiellement de modifications liées aux rotations des cultures, qui font que des parcelles qui ont par exemple été décrites en "sol nu" l'année n peuvent se trouver en "céréales" l'année n+1. Les modifications peuvent également être liées à l'édification de nouveaux bâtiments ou d'éoliennes !

Les colonnes "habitat principal" correspondent à une description générale du milieu, les colonnes "habitat secondaire", facultatives, permettent de décrire plus précisément le milieu.

Les cases "1^{er} passage" et "2^e passage" correspondent aux 2 dates printanières de suivi (la base de données crée un fichier par passage et par carré EPS).

Les conditions météo sont détaillées selon la codification suivante :

Couverture nuageuse	Pluie	Vent	Visibilité
0 - 33% = 1	Absente = 1	Absent = 1	Bonne = 1
33 - 66% = 2	Bruine = 2	Faible = 2	Modérée = 2
66 - 100% = 3	Averses = 3	Moyen à fort = 3	Faible = 3

Exemple de saisie espèce sur la base de donnée FEPS

Les espèces sont saisies soit avec le nom usuel français, soit selon le code EURING, c'est-à-dire les 3 premières lettres du nom du genre suivies des 3 premières lettres du nom scientifique de l'espèce (par exemple, ALAARV correspond à *Alauda arvensis*, l'Alouette des champs). Les oiseaux non identifiés sont notés avec le code SP.

La distance des contacts à l'observateur, optionnelle, est notée selon 3 catégories (moins de 25 m, entre 25 et 100 m, plus de 100 m) ; la 4^e colonne sert à reporter le nombre d'oiseaux observés en vol direct.

Traitement des données – Synthèse

Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Totaliser les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type, et comparer les valeurs obtenues au cours du temps, permettent d'apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu.

Annexe 9 : Agenda du gestionnaire

Code opération	Intitulé opération	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CS 1	Suivi des végétations prairiales										0,21			0,21
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR										0,14			0,14
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs							0,35	1,86			0,29		2,50
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux							0,93	1,57	2,00				4,50
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR			0,57	0,57			0,36	2,29	0,71	0,50	1,14		6,14
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs								0,42		0,29		0,58	1,29
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse									0,36			0,72	1,08
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique									0,57	0,57			1,14
CS 11	Suivi du peuplement piscicole							1,00						1,00
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane							0,50				0,29		0,79
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères										1,14			1,14
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères							0,57				0,50	0,43	1,50
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables									0,14	0,22			0,36
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux									0,43	0,29		1,28	2,43
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques													
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes													
IP 2	Contrôler les chardons							0,86	1,00	0,43	0,57	0,14	0,14	3,14
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR										1,71	0,57		2,29
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention							2,00	1,57		0,29	0,86		4,72
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique							0,57	0,50		1,14	0,86	0,14	3,21
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR							0,57		0,29	0,29	0,29		1,43
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique												0,36	0,36
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion				0,86				0,29	0,29		1,57		3,00
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR				0,14	0,14	0,28		0,29			0,57	0,72	2,14
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal			0,14			0,57		0,79	1,21	1,00	0,29	1,00	5,00
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local											0,29		0,29
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61							0,14						0,14
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR			0,14			0,86				0,43			1,43
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	1,00	0,43	0,14	0,71		0,71	2,50	1,00			0,86	0,29	7,65
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales								0,71	0,29		0,21		1,21
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR			0,57	0,29		9,71	4,00	1,57	1,29	2,07	1,57	4,64	25,72
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif			0,43						1,57	0,14	0,14	1,73	4,00
CI 1	Entretien de la signalétique existante												0,28	0,28
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs										0,29	0,57		0,86
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR													
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable													
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR									0,79				0,79
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques													
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires													
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR							0,71	1,43	1,50	1,57	0,00	0,29	5,50
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site							0,57	0,29					0,86
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site													
	Total	1,00	0,43	2,00	2,57	0,14	12,57	12,64	17,00	11,43	14,85	11,00	12,58	98,21

Annexe 10 : Index des fiches actions

OLT	OPG	Code	Opération	Page
OLT II	OPII.2	CS 1	Suivi des végétations prairiales	112
OLT II	OPII.1	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	114
OLT II	OPII.1	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	116
OLT II	OPII.1	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	118
OLT II	OPII.2	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	120
OLT II	OPII.2	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	122
OLT II	OPII.2	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	124
OLT II	OPII.2	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	125
OLT II	OPII.2	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	126
OLT II	OPII.1	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	128
OLT II	OPII.1	CS 11	Suivi du peuplement piscicole	129
OLT II	OPII.1	CS 12	Suivi du peuplement d'Écrevisse de Louisiane	131
OLT II	OPII.1	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	133
OLT II	OPII.2	CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	134
OLT II	OPII.1	CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	135
OLT II	OPII.1	CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	137
OLT II	OPII.1	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	139
OLT II	OPII.2	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	140
OLT II	OPII.1	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	141
OLT I	OPI.3	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	142
OLT I	OPI.3	IP 2	Contrôler les chardons	143
OLT I	OPI.1	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	144
OLT I	OPI.1	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	146
OLT I	OPI.1	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	148
OLT I	OPI.1	IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	149
OLT I	OPI.1	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	151
OLT I	OPI.2	IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	152
OLT I	OPI.2	IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	154
OLT I	OPI.1	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	156
OLT IV	OPIV.2	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	158
OLT I	OPI.1	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	159
OLT II	OPII.2	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	161
OLT I	OPI.2	MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	162
OLT IV	OPIV.2	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	164
OLT IV	OPIV.2	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	166
OLT IV	OPIV.1	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	167
OLT IV	OPIV.1	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	168
OLT IV	OPIV.1	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	169
OLT IV	OPIV.1	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	170
OLT IV	OPIV.1	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	171
OLT III	OPIII.1	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	172
OLT III	OPIII.2	CI 1	Entretien de la signalétique existante	173
OLT I	OPI.2	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	175
OLT III	OPIII.1	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	177
OLT I	OPI.1	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	179
OLT III	OPIII.1	CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	181
OLT III	OPIII.2	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	183
OLT III	OPIII.2	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	184
OLT III	OPIII.2	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	185
OLT III	OPIII.1	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	186
OLT III	OPIII.1	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	188
OLT III	OPIII.2	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	189
OLT III	OPIII.2	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	190
OLT III	OPIII.2	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	191